Ministère de la Culture et de la Communication

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MÉTIERS DE L'IMAGE ET DU SON

La fémis

Mémoire de fin d'études

Les salles de cinéma et les nouveaux rythmes scolaires

Laurie Villenave
Filière exploitation
Promotion 2014

Sous la direction de Carole Desbarats

Directrice de la Diffusion des savoirs en multimédia à l'ENS, groupe de réflexion Enfances et cinéma

28 avril 2014

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier ma tutrice de mémoire, **Carole Desbarats**, pour avoir été présente tout au long de l'élaboration de ce travail et d'avoir apporté une certain exigence à ma réflexion. Ce mémoire ne serait pas le même sans elle. Un grand merci !

Je remercie également toutes les personnes qui n'ont accordé leur temps et leur réflexion durant la construction de ce travail : Olivier Demay, Eugène Andréansky, Marco Gentil, Florian Deleporte, Anthony Roussel, Bartlomiej Woznica, Marina Mis, Elodie Imbeau, Sébastien Ronceray, Elise Tessarech, Cécile Nhoybouakong, Virginie Mespoulet, Grégory Sauerborn, Clémentine Marmey, François Aymé, Samuel Quiquempois, Stéphane Potel et Dominique Erenfrid.

Merci à la fémis, Marc Nicolas, Jean-Marc Quinton, Emmanuel Papillon, Dominique Erenfrid, Marie-José Elana, et tous mes compagnons de la distex 2014 !

Merci à mes vaillants petits lecteurs !

Enfin, je souhaite remercier tout particulièrement les personnes qui m'ont donné goût au métier d'exploitant : Pierre Bénard et Stéphane Potel, François Aymé, Nicolas Milési et Anne-Claire Gascoin. Sans eux, je ne serai pas là aujourd'hui. Un grand merci !

Sommaire

REMERCIEMENTS 2

INTRODUCTION 5

LE JEUNE PUBLIC ET LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES: DEFINITIONS ET ENJEUX 7

1. LE JEUNE PUBLIC 7
   - *1.1. Définition 8*
   - *1.2. Les jeunes en chiffres 8*
   - *1.3. Labellisation 11*
   - *1.4. Dispositifs nationaux d'éducation à l'image 12*
2. LA REFORME DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES 14
   - *2.1. La théorie de la réforme 14*
   - *2.2. Les activités périscolaires complémentaires 16*
3. LES ENJEUX 18
   - *3.1. Les pratiques culturelles des français 19*
   - *3.2. De l'importance du cinéma en général 21*
   - *3.3. Le public de demain 22*
   - *3.4. L'importance des actions jeune public 25*

LES CONSEQUENCES DE LA MISE EN PLACE DE LA REFORME SCOLAIRE – AVRIL 2014 28

1. LA PROGRAMMATION 28
   - *1.1. Les particuliers 29*
   - *1.2. Les scolaires et centres de loisirs 30*
   - *1.3. Études des entrées jeune public 32*
2. ÉCOLE ET CINEMA 33
   - *2.1. Premiers constats de l'année 2012-2013 ..... 34*
   - *2.2. La formation 36*
   - *2.3. Un outil de formation 37*
3. LES TAP 38

3.1. Le budget *39*
3.2. Focus sur les animations parisiennes *40*
3.3. Des ateliers cinéma en province *45*
3.4. Rôle de la salle de cinéma *49*
4. BILAN 50

PROPOSITIONS D'ANIMATIONS ADAPTABLES AUX NRS 53

1. PROPOSITION 1 : PROLONGER ÉCOLE ET CINEMA 53
2. PROPOSITION 2 : UNE MALLE PEDAGOGIQUE 55
3. PROPOSITION 3 : UNE MALLE NUMERIQUE 57
4. PROPOSITION 4 : INTERVENTION DE PROFESSIONNELS EN PARTENARIAT AVEC LES COMMISSIONS REGIONALES 58

CONCLUSION 60

BIBLIOGRAPHIE 62

TABLE DES ANNEXES 64

Introduction

La France a toujours été le pays du cinéma depuis son invention. Celui où les œuvres sont imaginées, produites et réalisées, mais aussi celui où l'on voit les films. Le parc de salles français regroupe aujourd'hui 5502 écrans et 2029 salles. En 2013, la fréquentation passe sous la barre des 200 millions d'entrées (environ 190,2 millions), fait qui n'était pas arrivé depuis 2008. Cette baisse touche toutes les catégories d'exploitation, de la grande à la petite. De nombreux facteurs peuvent l'expliquer : baisse du pouvoir d'attractivité de certains films, baisse du pouvoir d'achat, facilité d'accès aux films grâce à l'avancé du numérique domestique, etc. Les exploitants doivent trouver des solutions pour continuer à faire venir le public en salle.

Que ce soit au Congrès des exploitants en septembre 2013, aux journées jeunes publics AFCAE[1] ou dans d'autres réunions professionnelles, la jeunesse est l'un des enjeux majeurs de l'exploitation. Travailler en direction du jeune public est un levier pour tenter de remédier à la baisse de fréquentation. Les institutions s'interrogent et se concertent pour trouver des solutions. En septembre 2013, la FNCF[2] a annoncé une grande opération de communication ainsi qu'une politique tarifaire spéciale en direction des jeunes, le 4€ pour les moins de 14 ans, mis en place au 1er janvier 2014.[3] Dès lors, j'ai souhaité orienter mon travail vers **le jeune public** car cela me parait être une **solution intelligente et incontournable pour continuer à faire venir le public en salles dans les prochaines années**.

La rentrée scolaire 2013 a été marquée par la **réforme des nouveaux rythmes scolaires (NRS)**, mise en place par Vincent Peillon, ancien ministre de l'Éducation. Elle concerne 18% des écoles aujourd'hui, mais 100% des écoles publiques françaises adopteront ce rythme à la rentrée scolaire 2014. L'aménagement des rythmes scolaires (ARE) m'a semblé être une entrée tout à fait intéressante pour aborder le jeune public en salle. Comme je l'expliquerai plus tard, c'est une **véritable opportunité pour les salles d'éduquer un public de plus en éparpillé et de préserver la salle comme le lieu naturel de la vision d'un film**. Bien que les NRS aient de nombreux impacts dans divers champs (socioculturel, politique, éducation…), je m'attacherai à étudier les **enjeux et les conséquences pour**

[1] Association Française des Cinémas d'Art et Essai
[2] Fédération Nationale des Cinémas Français
[3] Clarrisse FABRE, « « Ado ciné ! », le mot d'ordre pro-jeunes des exploitants », dans Le Monde.fr, septembre 2013

l'exploitation, par le biais du jeune public. Ce mémoire aura pour objectif de se centrer sur le rôle que pourraient tenir les cinémas dans l'espace-temps créé par la réforme.

Les communes, les écoles et les salles de cinéma sont encore en pleine expérimentation. La presse a beaucoup écrit au sujet de l'ARE. La nouveauté du sujet en fait à la fois une force et une faiblesse : c'est le moment d'imaginer tout ce qui peut être mis en place ; mais le retour sur expérience sera plus difficile à évaluer.

La majorité des exemples cités dans cet écrit ont fait l'objet d'entretiens individuels notamment **Les enfants de cinéma, la Cinémathèque Française, le Forum des Images, l'Agence du Court-Métrage, Ecla Aquitaine, Du Cinéma Plein mon cartable, De la Suite dans les Images, les cinémas Méliès de Grenoble, Studio des Ursulines de Paris.** De plus, le cinéma **Jean Eustache** sera cité de nombreuses fois pour plusieurs raisons : le travail effectué par cette salle en direction du jeune public est un exemple reconnu de tous ; le directeur François Aymé a pris le temps de répondre à mes interrogations ; une étude poussée de leurs entrées entre septembre 2012 et mars 2014 a pu être réalisée avec leur accord.

À travers cette étude, je m'attacherai à définir dans un premier temps les différents termes du sujet et d'en brosser les enjeux. Puis, je définirai les trois impacts les plus importants: la programmation, le dispositif national d'éducation à l'image École et cinéma (EEC) et enfin les possibilités d'interventions sur le temps périscolaire. Pour finir, j'établirai une série de propositions d'ateliers ou d'animations pouvant être mises en place sur le temps périscolaire.

Le jeune public et les nouveaux rythmes scolaires: définitions et enjeux

Depuis la rentrée scolaire 2013, **la réforme de Vincent Peillon sur les rythmes scolaires** a été mise en place pour un peu plus de **20% des écoliers**. La semaine des élèves est passée à **4,5 jours d'école**. La réforme impacte toutes sortes d'individus : tout d'abord, les enfants avec une modification de leur rythme scolaire et donc de leur rythme de vie. Ensuite, les enseignants, animateurs et toutes personnes en charge des enfants sur les différents temps (scolaire, périscolaire, extrascolaire). Puis, les parents et l'organisation de la vie quotidienne. Enfin, le reste de la société, en commençant par les mairies, les associations, les professionnels du tertiaire (tourisme, loisirs) et donc par ricochet, les salles de cinéma.

L'objectif de cette première partie est de poser les bases de la réflexion. L'analyse qui suit se base essentiellement sur des faits très proches dans l'actualité et tentera d'imaginer l'avenir. Il s'agira tout d'abord de définir le jeune public; puis, de présenter la réforme de manière concrète et synthétique ; pour finir en tentant d'établir les différents enjeux au croisement de ces deux termes.

1. Le jeune public

Les jeunes ont toujours été un des publics les plus difficiles à attirer dans les salles. Pourquoi ? Entre 3 et 11 ans, ils fréquentent souvent les cinémas accompagnés d'un adulte. Entre 12 et 18 ans, les adolescents semblent déserter les salles obscures de leur enfance. Ils privilégient la sortie entre amis, pour voir des films produits dans leur direction, à vocation très grand public (blockbuster, teen-movie). La **nouvelle génération a toujours connu un monde connecté**, où tout est possible via Internet, tablettes et jeux vidéo. Les **habitudes de consommations des images sont différentes et démultipliées**. L'enfance et l'adolescence sont deux moments clefs de la construction d'un spectateur « où chacun rencontre les films essentiels dans la constitution de son rapport au cinéma ».[4] Il s'agit donc bien d'une cible de spectateur à ne pas négliger si l'on veut que la salle perdure en tant qu'espace dédié au film et au cinéma.

[4] SCHAPIRA Catherine, VIGO Lucie, *Allons z'enfants au cinéma ! : une petite anthologie de films pour un jeune public*, Paris, Les enfants de cinéma, 2001

1.1. Définition

Qu'est-ce que le jeune public ? S'il n'y a pas de définition spécifique, le jeune public représente, en règle générale, **la part des spectateurs entre 3 et 18 ans**. Il s'agit avant tout d'un **public mineur**, qui vient en salle de cinéma soit sous la tutelle d'un parent, soit d'un enseignant / animateur, parfois seul ou entre copains. C'est un public qui n'a pas accès à toutes les œuvres, notamment lorsqu'il y a une restriction de la commission de classification[5].

Cette étude se concentrera sur les **enfants entre 6 et 11 ans, soit les élèves d'élémentaire**. Nous excluons les élèves de maternelles pour plusieurs raisons : la réforme empiète en partie sur les temps de sommeil des plus petits, et de nombreuses communes, dont la ville de Paris, souhaitent la repenser pour mieux s'adapter à leur rythme. De plus, les enfants sont comptabilisés comme spectateur de cinéma par le CNC à partir de 6 ans. Enfin, il s'agit aussi d'un choix personnel.

Le « jeune public » désigne également une **programmation spécifique en direction des plus jeunes**, souvent constituée de films d'animation ou mettant en scène des enfants (voir les catalogues de KMBO, Les films du préau, Gébéka ou encore Cinéma Public Films). Les programmateurs de salles ont donc identifié cette cible particulière pour la mettre en avant et toucher un public plus large, comprenant les enfants, mais aussi les familles. Dans certains cinémas d'Art et Essai, des postes d'animateurs jeune public ont été créés afin de proposer une programmation spécifique annuelle. Par exemple au ***Comoedia*** à Lyon, au ***Jean Eustache*** à Pessac, au ***Méliès*** de Grenoble, et bien d'autres encore.

Ce mémoire traitera donc du public entre 6 et 11 ans et des actions menées par les cinémas en faveur de cette cible, en relation avec une politique spécifique ou non.

1.2. Les jeunes en chiffres

Au 1er janvier 2014, les moins de 15 ans représentaient 18,5% de la population, dont un peu plus de **6% pour les 6-10 ans** et 24,5% pour les plus de 60 ans. (En raison de la croissance opposée de ces deux parts de publics dans la fréquentation en salle, les jeunes et les séniors seront mis en comparaison plusieurs fois).

De manière plus générale en 2013, la fréquentation des salles de cinéma se réalise à **28,7% en famille**, 38,9% en couple, 24% entre amis et 8,4% seul. 91,6% des français se rendent au cinéma à plusieurs, c'est avant tout une **pratique collective**.

[5] Voir lexique.

D'après les sources du CNC[6], les moins de 25 ans représentent 31,5% des spectateurs et 32,2% des entrées. Parmi eux, les **6-10 ans représentent 8,2% du public et 4,8% des entrées. 80,6% des 6-10 ans sont allés au cinéma en 2012.** Leur rythme de fréquentation étant de 3,1 entrées par an.

Il est intéressant de comparer l'évolution des 6-10 ans et des plus de 60 ans entre 1993 et 2012 dans la population et la part des entrées.

Evolution 2012/1993 selon l'âge

	population française		population cinématographique		entrées	
		%		%		%
6 - 10 ans	+13 506	+0,4	+38 188	+1,2	+2 199 935	+29,1
50 - 59 ans	+2 501 152	+43,3	+2 655 768	+122,5	+13 866 815	+180,1
60 ans et plus	+3 987 998	+35,1	+4 622 320	+146,1	+34 289 362	+303,9
total	**+5 776 000**	**+11,0**	**+8 684 000**	**+29,6**	**+70 717 689**	**+53,3**

Source : CNC - Médiamétrie Enquête *75 000 Cinéma* - 6 ans et plus.

Ce tableau permet de noter la très forte progression des entrées pour les plus de 50 ans comparée à celle des 6-10 ans. Depuis 20 ans, les séniors n'ont cessé d'augmenter leurs parts de public et d'entrées comme le montrent les deux graphiques suivants.

Parts des jeunes et des seniors dans le public (%)

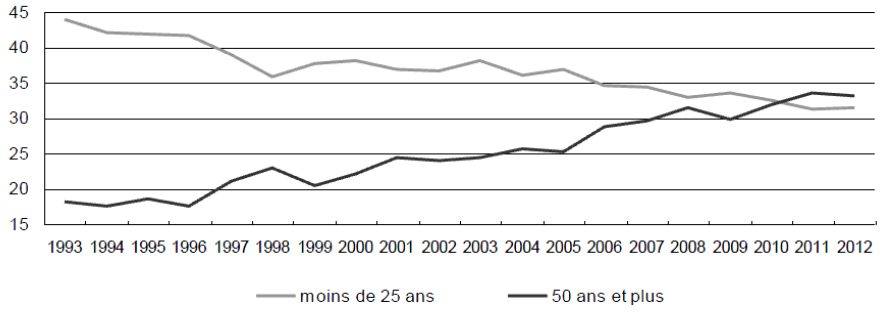

Source : CNC - Médiamétrie Enquête *75 000 Cinéma* - 6 ans et plus.

Part des jeunes et des seniors dans les entrées (%)

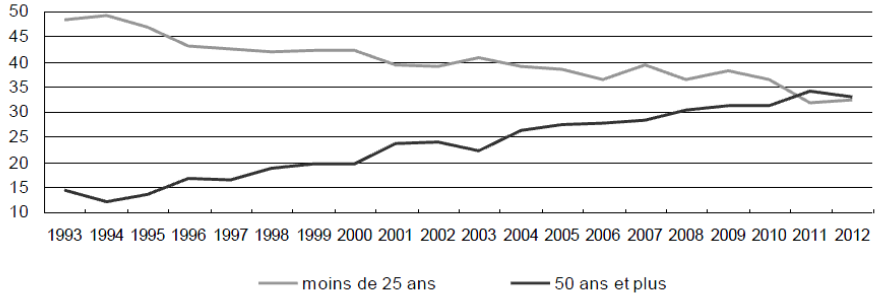

Source : CNC - Médiamétrie Enquête *75 000 Cinéma* - 6 ans et plus.

[6] *La géographie du cinéma, les résultats régionaux des salles et des films, les pratiques cinématographiques des Français, le*

Entre 1993 et 2012, la progression de la part des seniors (50 ans et plus) dans la population cinématographique est plus rapide que celle observée dans l'ensemble de la population. **Depuis 2010**, **la part des seniors dans le public est supérieure** (33,2 % en 2012, contre 18,2 % en 1993) **à celle des jeunes de moins de 25 ans** (31,5 % en 2012, contre 43,9 % en 1993).[7] Il est facile de constater ici un renversement dans les tendances de fréquentation de ces deux tranches d'âge. La structure du public du cinéma français a profondément changé depuis 20 ans, ce changement est également associé à un phénomène de vieillissement global de la population française. Les séniors actuels sont issus de la génération des baby-boomers et les progrès scientifiques permettent d'augmenter leur espérance de vie, d'où leur présence croissante depuis des années. La structure du public en salle suit donc celle de la société, mais la baisse du nombre d'entrées des plus jeunes est également corrélée à de nouvelles pratiques de consommation de la culture. Olivier Donnat expliquait en 2009[8] que les jeunes ont tendance à déserter les équipements culturels de manière générale. Aujourd'hui, les séniors représentent une part du public et des entrées plus élevés que les jeunes.

En 2012[9], les 3-14 ans représentent **14,1% du public des films américains** contre seulement 9,6% pour les films français et **36,9% du public des films d'animation**. Il constitue une part importante du public des films distribués dans plus de **500 établissements, soit 18,5% du public** contre 13,4% pour les séniors. A l'inverse, leur part s'amenuise lorsque les films sont proposés dans moins de 100 établissements, soit 5,3% du public contre 37,1% pour les séniors. De façon corrélée, les 3-14 ans représentent 13,3% des entrées pour un film réalisant entre 1 et 2 millions d'entrées et **22,2% pour un film entre 2 et 4 millions** d'entrées. Leur part est plutôt faible sur les films à moins de 500 000 entrées. De manière plus précise, les **3-14 ne constituent que 10,4% des spectateurs de l'Art et Essai** mais 20,6% du public pour les films en 3D.

Les jeunes sont plus amenés à fréquenter les multiplexes que les cinémas de proximité, aux vues de leur gout cinématographiques et du type de films pour qui ils réalisent des entrées.

Aujourd'hui, le public sénior est une part importante des entrées, il ne faut donc pas la négliger, mais ce n'est pas un public « durable ». Les spectateurs de demain sont les jeunes actuels, il faut que les exploitants trouvent des moyens pour empêcher la chute de leurs entrées.

---

public régional du cinéma…, les dossiers du CNC, n°327, CNC, Paris, septembre 2013

[7] *L'évolution du public des salles de cinéma 1993-2012*, CNC

[8] DONNAT Olivier, Les pratiques culturelles des français à l'ère numérique, Paris, 2008

Depuis l'opération tarifaire de la FNCF, la présence des spectateurs entre 3-14 ans a retrouvé un niveau élevé, le plus haut de la décennie. En un an, elle est passée de 14,4% à 21% pour les mois de janvier-février. Si cette opération est un succès, sa pérennisation n'est pas d'actualité. De plus, une offre tarifaire est un moyen à court terme. Il faut que les salles envisagent **des solutions sur le long terme** pour continuer sur cette lancée.

1.3. Labellisation

Il est important de préciser que le jeune public est aussi un label. Le CNC et l'AFCAE délivrent chaque année un classement « Art et Essai » aux salles les plus actives dans ce domaine. Les conditions d'obtention s'appuient sur de nombreux critères, dont le nombre de films classés Art et Essai projetés mais aussi le nombre de séances. En 2013, **1106 établissements ont été classés Art et Essai**. Une fois ce classement obtenu, les salles peuvent prétendre à des labels (selon le travail spécifique effectué), « Jeune Public », « Patrimoine Répertoire », « Recherche et Découverte ». La méthode de labellisation fonctionne sur le même principe que le classement. Cependant, il faut savoir qu'un film comptabilisé pour le classement Art et Essai ne pourra pas compter pour l'obtention d'un label. Pour résumer, un établissement peut être classé Art et Essai sans avoir de label, mais ne pourra pas avoir de label s'il n'est pas classé.

Voici la répartition des labels en 2013 selon le nombre de salles classées. 613 établissements ont reçu au moins un label dont :

RD	**JP**	PR	RD / JP	RD / PR	JP / PR	JP/PR/RD
30	**278**	9	101	8	51	136

RD = Recherche et Découverte - JP = Jeune Public - PR = Patrimoine Répertoire[10]

À noter, entre 2012 et 2013, 105 nouveaux cinémas ont reçu le label jeune public.
Ce label est attribué aux établissements mettant en œuvre une politique spécifique en direction des jeunes. Il s'appuie sur le nombre de films diffusés, la mise en place d'actions spécifiques relayées par des opérations tarifaires et de communication.
Il peut être constaté que **le label « Jeune Public » est le plus obtenu par les salles**, ce qui peut signifier deux choses : d'une part, les salles sont attachées au travail en direction de

[9] *Bilan 2012*, les dossiers du CNC, n°326, CNC, Paris, mai 2013

[10] Classement Art et Essai, AFCAE

ces spectateurs et en font une priorité par rapport aux autres labels. (Celui-ci a du faire face à une polémique, certains exploitants ont été accusés, à tord ou à raison, de programmer des films prétendants au label seulement pour obtenir les subventions associées. Aujourd'hui, cette question n'est plus vraiment d'actualité.) D'autre part, le marché cinématographique et notamment l'offre de films pour la jeunesse facilitent peut-être l'obtention du label. En 2012, ont été soutenus des films comme *Jean de la Lune*, *Ernest et Célestine*, *Le Jour des Corneilles*, *Kirikou 3* ou *Zarafa*[11]. Ces films ont autant été diffusés dans les multiplexes que les cinémas Art et Essai. Ce sont les incontournables du public familial, hors film américain. Il est donc potentiellement délicat pour les salles de se passer de ces projections, car elles ont une réelle capacité à réaliser des entrées. Cependant, les films soutenus ne sont pas toujours de cette ampleur, on retrouve également *La Balade de Babouchka*, *Le Petit Gruffalo* ou encore *Le jardinier qui voulait être roi*[12]. Il en est de même pour le classement Art et Essai en général, certains films sont plus porteurs que d'autre. La diversité des œuvres distribuées sur le sol français fait la richesse de programmation de toutes les salles. Mais le label JP n'est pas seulement une affaire de programmation, c'est aussi un engagement sur la politique générale d'un cinéma.

Des programmations plus poussées sont mises en place par certains exploitants, font de ces séances un véritable atout identitaire et qualitatif (***Jean Eustache, Méliès***, ***Katorza, Luxor, 400 coups***[13]). Le travail engagé par ces salles est un véritable moteur qui contribue à inciter les jeunes à fréquenter leurs établissements et donc à voir les films en salle.

1.4. Dispositifs nationaux d'éducation à l'image

Le CNC propose de donner aux enfants et adolescents une initiation à l'éducation artistique et culturelle via des dispositifs nationaux, sur le temps scolaire comme « École et cinéma », « Collège et cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma » ; et en hors temps scolaire avec « Passeurs d'images » et « Des cinés, la vie ». Les dispositifs scolaires ont trois axes prioritaires : découvrir un film en salle, rencontrer des professionnels et débuter un travail pédagogique avec les enseignants et intervenants spécialisés. Cette étude concernera exclusivement le dispositif offert aux élèves de l'élémentaire : EEC.

« École et cinéma propose aux élèves, de la grande section de maternelle au cours moyen (CM2), de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections […] dans les

[11] Entrées réalisées dans l'ordre de citation : 229 464, 884 209, 359 437, 1 082 822, 1 448 685.
[12] Entrées réalisées dans l'ordre de citation : NC, 75 000, 38 000.
[13] Dans l'ordre : Nantes, Paris, Angers

salles de cinéma. »[14] « Le dispositif national […] a pour but de former l'enfant spectateur par la découverte active de l'art cinématographique »[15].

Ce dispositif propose la découverte de 3 films en salle chaque année. Après la séance, les élèves et les enseignants sont amenés à entamer une réflexion sur un film en classe, parfois à échanger avec des professionnels ou à participer à des ateliers de pratique. Cette année, deux spots publicitaires en faveur des dispositifs ont été mis à disposition des salles, afin de promouvoir ces actions auprès du grand public avec pour slogan « Le cinéma fait grandir, le cinéma fait rêver ».

Pour l'année scolaire 2012-2013, EEC était présent dans 94 départements, 4900 communes, a touché **717 195 élèves** entre 5 et 11 ans et 31 000 enseignants, et a collaboré avec **1210 salles de cinéma**. L'augmentation du nombre d'inscriptions enregistrées sur l'année suivante démontre l'intérêt porté au dispositif par les équipes enseignantes. Le cinéma a trouvé sa place à l'école, lieu d'enseignement, d'apprentissage et de formation. Seulement, EEC ne touche qu'une partie des écoliers. Le cinéma doit trouver d'autres moyens pour s'adresser aux enfants.

Suite à la réforme, la commission éducation à l'image de la FNCF a décidé d'établir un état des lieux des pratiques en matière de dispositifs. Elle souhaite effectuer des propositions pour un nouveau dispositif, mieux adapté à l'ARE. Certains exploitants ont également pensé à la possibilité de répartir les dispositifs déjà existants selon les différents temps disponibles de l'enfant entre le temps scolaire et le périscolaire.

Le jeune public regroupe donc ici les enfants entre **6 et 10 ans**, représentant **8,2% du public et 4,8% des entrées**. L'inversement potentiel des parts de marché des jeunes et des séniors est une problématique importante, malgré la forte progression des 3-14 ans depuis janvier 2014. Les exploitants, par le biais d'une programmation spécifique, labélisée ou non, et des dispositifs d'éducation à l'image, contribuent à **éduquer leurs futurs spectateurs** pour qu'ils deviennent le public des salles de demain. La réforme peut-elle leur offrir de nouvelles possibilités d'actions ?

[14] Définition du CNC, http://www.cnc.fr/web/fr/ecole-et-cinema
[15] *La plateforme numérique des Enfants de cinéma, une promenade dans le catalogue École et cinéma*, Les enfants de cinéma, Paris, 2013

2. La réforme des nouveaux rythmes scolaires

Dans ce mémoire, il ne s'agira pas de s'attaquer à la réforme sous un angle politique, social ou autre ; ni d'en établir les bons et les mauvais aspects. Celle-ci a suscité de **nombreux débats au cours de l'année passée, qui ne sont pas le sujet de cette étude**. Il s'agit d'établir des liens avec les salles de cinéma dans ce nouveau cadre. Il est donc important tout d'abord de bien comprendre le fonctionnement de la réforme, tout en évitant de prendre part pour un camp ou son opposition.

Petit rappel historique, si aujourd'hui la semaine de 4,5 jours est très contestée, il en était de même pour la semaine de 4 jours depuis le milieu des années 90, mais surtout depuis sa mise en place officielle en 2008[16] par Xavier Darcos. Suite à cela, les chronobiologistes, enseignants, parents d'élèves et maires ont affirmé que 4 jours n'étaient pas suffisants pour que les élèves assimilent les apprentissages fondamentaux.

2.1. La théorie de la réforme

En juillet 2011, une conférence nationale sur les rythmes scolaires, réunie à la demande de Luc Chatel, alors Ministre de l'Éducation, préconise « un étalement de la semaine sur au moins neuf demi-journées »[17].

En 2013, « Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale, a mis en place la réforme des rythmes de l'école primaire. La semaine de 4 jours, jugée trop fatigante, revient à **4 jours et demi**. Une demi-journée de classe est placée le **mercredi matin** de préférence, ou le samedi matin par dérogation. Elle est compensée par **trois heures de nouvelles activités éducatives** réparties sur les autres jours (TAP[18]). Les communes devront les prendre en charge. Cette mesure passe par voie de décret le 24 janvier 2013[19]. Elle s'inscrit dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, voté en juillet au Parlement. Des débats s'engagent sur les territoires dès janvier 2013. À la fin du mois de mars, les communes devaient faire savoir si elles étaient prêtes à adopter le décret dès la rentrée, ou si elles demandaient un report de son application. »[20]

---

[16] Application du décret relatif à « l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires" (JO du 18 mai 2008). La réforme du primaire de Xavier Darcos avait alors entrainé une vraie négligence des matières artistiques, culturelles et sportives. La semaine de 4 jours est obligatoire dans toutes les écoles publiques françaises entre 2008 et 2013.
[17] LECHENET Alexandre, *Rythmes scolaires : tout comprendre de la réforme*, Le Monde.fr, 29 avril 2013
[18] Temps d'Activité Périscolaire – Voir lexique.
[19] Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.
[20] BEAU Frank, *4 jours et demi, comprendre la réforme des nouveaux rythmes scolaires*, France Quercy, FYP Editions, 2013

Le principe

Une semaine d'enseignement répartie sur 4,5 journées, soit **9 demi-journées**, afin de mieux répartir les horaires d'apprentissage. La journée traditionnelle est allégée de 45min par jour et les enseignements fondamentaux sont placés sur des créneaux plus favorables à l'apprentissage chez l'enfant. Cette réforme fait passer l'enseignement en école de primaire de 144 à 180 jours, nous rapprochant ainsi des rythmes de nos voisins européens (187 jours en moyenne au sein de l'OCDE[21]). Les écoliers italiens, espagnols et anglais sont soumis à un rythme plus intensif que les français, mais avec des semaines plus étalées, sur cinq ou six jours. Les enfants finlandais détiennent le plus faible nombre d'heures de classe en Europe, mais figure dans la tête du classement Pisa[22].

Aujourd'hui en France, les élèves ont des journées de 5h30 d'apprentissage maximum par jour, une demi-journée qui n'excède pas 3h30, une pause repas d'au moins 1h30 et des **activités pédagogiques complémentaires**. Des dérogations aux deux premières conditions peuvent être accordées dans la logique d'un projet pédagogique cohérent. À la rentrée 2013, 176 communes ont demandé une dérogation et moins de 1% ont déplacé la demi-journée supplémentaire au samedi.

L'application pour l'année scolaire 2013-2014

À la rentrée 2013, ce sont **22,2% des écoliers français de l'enseignement public sur 4 000 communes et 8 533 écoles[23] qui ont adopté les NRS**, soit environ 1,3 million d'écoliers. Les NRS ont pour ambition de favoriser « *une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires et offriront aux élèves la possibilité d'accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribueront à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école »*.[24]

Pour soutenir son projet, le gouvernement a mis en place un **fonds dit d'amorçage** pour aider les communes à financer les activités périscolaires de qualité. Les communes participantes se sont vu *« ainsi allouer une dotation forfaitaire de **50 € par élève** ou de 90 € par élève si elles sont éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) cible ou à la dotation de solidarité rurale (DSR) cible.[25]. Jean-Marc Ayrault a annoncé à l'Association des maires de France la **reconduction des aides publiques** pour les 80% des communes qui*

[21] Organisation de Coopération et de Développement Economiques
[22] Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves.
[23] Il y a 47 306 écoles en France, près de 39 000 appliqueront la réforme à la rentrée 2014.
[24] http://www.education.gouv.fr
[25] Ibidem

doivent adopter la semaine de 4,5 jours en primaire en septembre 2014. »[26] De plus, les communes souhaitant organiser des activités périscolaires et ayant construit un **projet éducatif territorial,** pourront bénéficier d'une aide de la CAF[27] de 53€ par année et par enfant. Les communes sont fortement incitées à proposer de telles activités qui rentreraient « *dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT), associant à la commune l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation (administrations de l'État concernées, associations, institutions culturelles et sportives, etc.)*[28]*.* » Un **comité de suivi national** a été mis en place pour suivre l'évolution de la réforme.

2.2. Les activités périscolaires complémentaires

La loi prévoit la mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle pour tous les élèves, se déployant en complémentarité du temps scolaire : le temps périscolaire et le temps extrascolaire. Le **PEDT**[29] devra prendre en compte cette spécificité et **inclure les différents partenaires du territoire dans sa réflexion et sa mise en place** : mairies, enseignants, animateurs et structures d'animation, associations, intervenants, etc.

Les activités établies doivent être validées par les services académiques de l'Éducation nationale. Le périscolaire est placé sous la responsabilité des collectivités (mairies, communes).[30] La majorité des activités périscolaires s'articulent autour de **cinq grands thèmes**[31] : l'éveil scientifique et les découvertes, la découverte du numérique, le développement durable, la biodiversité, et l'équilibre alimentaire, les ateliers de jeu, les activités artistiques.

« La **création d'une offre d'activités périscolaires** en compensation des 3 heures de cours déplacées reste **facultative**. Le décret « prévoit prioritairement, mais non exclusivement, des activités proposées ». Elles ne sont soumises à aucune obligation de gratuité, ce qui veut dire que les communes sont libres d'augmenter leurs impôts ou de faire payer le service aux parents ».[32] Les communes doivent trouver les moyens économiques de mener à bien ses activités périscolaires : certaines réussissent à compenser les coûts entre les différentes aides (force d'amorçage de l'État, CAF, fonds spécifiques pour les communes rurales) ; d'autres choisissent d'augmenter leurs impôts locaux ou de demander une

[26] *Rythmes scolaires: plus de moyens et des "ajustements" annoncés*, AFP, 12 octobre 2013
[27] Caisse d'allocations familiales
[28] http://www.education.gouv.fr
[29] Projet Education Territorial
[30] Ce temps n'est pas obligatoire pour les élèves.
[31] Site du ministère de l'Éducation nationale
[32] BEAU Frank, *4 jours et demi, comprendre la réforme des nouveaux rythmes scolaires*, France Quercy, FYP Editions, 2013

participation aux familles (symboliques, proportionnelle au quotient familiale ou forfaitaire), accentuant alors les inégalités selon les revenus des familles.

Le taux d'encadrement des élèves durant ce temps est de 1 adulte pour 14 enfants en maternelle et **1 adulte pour 18 enfants** en élémentaire. Trois groupes distincts apparaissent : ceux qui quittent l'école à 15h, ceux qui participent aux TAP et ceux qui restent sans participer.
Sont habilités à intervenir sur les TAP : **associations, collectivités locales, agents spécialisés des écoles maternelles, animateurs, éducateurs territoriaux d'activités physiques et sportives ou personnels de droit privé**. Il n'existe aucun cahier des charges pour les intervenants. Cela remet en question la qualité des ateliers, mais aussi l'habilitation de ces associations et par conséquent le projet pédagogique global. Les sorties en dehors de l'école sont assez difficiles dans la plupart des cas, selon la proximité des infrastructures concernées, voire fortement déconseillées par les mairies (Paris).

Les **écoles privées** n'ont pas obligation d'appliquer la réforme. Elles restent maitresses d'organiser la semaine scolaire selon leurs envies. Dans une idée générale de cohérence de l'environnement scolaire, elles seront certainement amenées à appliquer la réforme. Seuls 10% des écoles privées catholiques ont annoncé qu'elle l'appliquerait à la rentrée 2014.

Les premiers retours

La réforme a suscité de nombreux débats relayés par la presse, venant des enseignants, parents d'élèves, animateurs qui ont trouvé leur rythme bouleversé.
En novembre 2013, l'Association des maires de France publiait un sondage[33] expliquant que 4 maires sur 5 ayant appliqué la réforme à la rentrée 2013 sont satisfaits.[34] Pourtant, la majorité d'entre eux se plaint d'une mise en place **complexe et couteuse** pour les finances locales. Les écoles ont également rapporté qu'il était *difficile de recruter des animateurs* pour quelques heures par semaine, et que **faute de locaux appropriés**, les ateliers se déroulent très souvent dans les salles de classe. Point positif, les activités périscolaires sont très fréquentées, soit 85% des effectifs en moyenne. Seule une commune sur deux a adopté le rythme proposé par le gouvernement, à savoir 45 minutes de TAP sur 4 jours. Concernant le nombre de propositions, 40% des communes proposent entre 5 et 9 activités, 25% plus de 10 et 35% moins de 5.

[33] Enquête réalisée sur 3852 communes françaises. Voir graphique en annexe 5.
[34] Le monde, source Association des maires de France, novembre 2013

La disparité entre les différentes communes et leurs moyens financiers est un vrai souci. L'inquiétude des communes concerne surtout : **« l'inégalité des ressources pour un périscolaire de qualité, le manque d'intervenants qualifiés, la nécessité de former des personnels […] en particulier dans les académies où les secteurs ruraux sont importants ».**[35]

Pour compléter, voir l'historique du débat en Annexe.

Du côté de nos voisins européens

En Angleterre, des activités périscolaires payantes sont proposées aux écoliers et il existe un système d'aide financière pour les familles défavorisées. En Allemagne, les après-midi sont libres pour pratiquer des activités extrascolaires, payantes et facultatives. Un programme de 4 milliards d'euros a été mis en place pour l'organisation de diverses activités (soutien scolaire, loisirs créatifs). Elles sont organisées par les enseignants et des partenaires extérieurs. En Italie, des activités supplémentaires facultatives sont mises en place pour renforcer la scolarité.

Le 2 avril, le gouvernement est remanié et **Benoit Hamon devient ministre de l'Éducation nationale**, du supérieur et de la recherche. Succédant à Vincent Peillon, il va devoir reprendre la mise en place des NRS en l'état. Le changement de ministre aura-t-il un impact sur la réforme ? Celle-ci **bouleverse les rythmes et les habitudes de chacun. Un temps d'adaptation sera nécessaire**. L'apparition des APC est une **vraie opportunité à saisir pour transmettre** aux enfants des contenus différents.

3. Les enjeux

En modifiant la semaine des enfants, quelles influences vont avoir les NRS sur les salles de cinéma, la fréquentation, la programmation ou les animations en direction du jeune public ? Quel pourrait être le rôle des salles dans cette réforme ? Pourquoi est-ce important de parler de cinéma et de former les spectateurs ?
Quel lien y'a-t-il entre l'école et le cinéma ?

[35] *Rapport 2 du Comité de suivi national de la réforme des rythmes scolaires, adressé à M. Vincent Peillon, Ministre de l'Education Nationale*, Comité national de suivi des rythmes scolaires, Paris, décembre 2013

3.1. Les pratiques culturelles des français

Les salles de cinéma ont toujours été des lieux socioculturels jouant un rôle dans l'aménagement d'un territoire. Depuis sa naissance, c'est un loisir populaire. La France est le pays d'Europe où la fréquentation est la plus forte. La baisse de celle-ci inquiète, et les exploitants recherchent des moyens pour y remédier. Capter et former le public de demain apparaît comme une solution logique et pérenne.

La diffusion d'Internet constitue l'un des éléments marquants de la décennie précédente. Voici quelques chiffres clefs :

- **75% des foyers** sont connectés à Internet
- **Chaque foyer possède en moyenne 6,5 écrans** d'après Médiamétrie
- Les français passent en moyenne **3h19 chaque jour sur Internet**, soit 1h de plus qu'en 2008 et 3h07 devant la télévision.
- La France compte **48 millions d'internautes**.
- L'ordinateur reste le terminal privilégié avec 90% du trafic, 7,5% pour les mobiles.
- **25,2 millions de personnes possèdent un Smartphone** et 7,3 millions l'utilisent pour **regarder des vidéos** (soit une augmentation de 100% par rapport à 2012).
- 50,6% des foyers sont équipés d'une console de jeux et selon une étude du CNC, 95,5% des 6-10 ans jouent au moins 1 fois par semaine.
- **2,5 milliards de vidéos** sont vus en télé de rattrapage
- Le marché de la **VàD représente 245M€** et 3557 programmes.
- Plus de **450 000 de films sont téléchargés illégalement** chaque jour en France selon l'ALPA[36].

La culture numérique a bouleversé les pratiques et conditions d'accès à la culture. *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique* [37](datée de 2008 mais toujours révélatrice des comportements actuels) a mis en avant que plus de la moitié des Français ont chez eux une connexion Internet haut débit et l'utilisent presque tous les jours à des fins personnelles. Le parc audiovisuel domestique s'est particulièrement enrichi, notamment grâce à l'amélioration des conditions de réception de la télévision, la

[36] Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle
[37] DONNAT Olivier, *Les pratiques culturelles de français à l'ère numérique*, La Découverte, ministère de la Culture et de la Communication, Enquête 2008

diversification des programmes, l'amélioration technique des appareils domestiques (home cinéma, écrans plats, système sonore), et des supports de lecture (Blu-ray, console de jeux). « En termes d'équipement audiovisuel des foyers en France, les tendances sont à la **multiplication** et **diversification des points d'accès à l'image animée et à l'internet**, notamment sur téléphone mobile et tablette multimédia, et progression de la haute définition ».[38] Les pratiques de consommation des biens culturels se retrouvent « au croisement de **la culture, de *l'entertainment* et de la communication interpersonnelle** ».[39]

Le caractère **nomade** des nouveaux appareils audiovisuels et la **dématérialisation** des contenus ont favorisé les possibilités de consommation, de stockage et d'échanges. Le temps supplémentaire passé devant les nouveaux écrans ne diminue pas le temps consacré aux loisirs en extérieur et donc à la fréquentation des équipements culturels. La génération des baby boomers, en progression, est très consommatrice de culture. **Les moins de 25 ans**, qui ont été biberonnés à la télévision, aux jeux vidéo, et à l'ordinateur, seront une **génération marquée par la dématérialisation** du contenu et par l'augmentation des loisirs culturels pratiqués en **solitaire**.

Le marché de l'image est en pleine mutation et la **multiplication des écrans banalise les films.** Aujourd'hui, les consommateurs sont prêts à **sacrifier la qualité** de projection pour voir un film **gratuitement** et de manière **immédiate**, sans sortir de chez soi (streaming, screener). La consommation des produits audiovisuels tend actuellement plus à une pratique nomade et solitaire : « le consommateur souhaite s'affranchir des contraintes de lieu, de temps et d'espace pour visionner le programme souhaité, à l'heure souhaitée et à l'endroit souhaité ».[40]

Certains voient en la piraterie le principal facteur de la baisse de fréquentation. Seulement, il ne faut pas oublier de prendre en compte la **concurrence croissante des autres loisirs**. Aujourd'hui, une partie conséquente du budget loisirs est consacré au **téléphone mobile et à Internet**. Les nouvelles offres des FAI[41], type 4Plays, incitent à développer la possibilité de voir des programmes audiovisuels gratuits et à la demande. Les salles de cinéma doivent donc se **réinventer** face à un concurrent inexistant il y a quelques années. Pourtant, à l'heure où tous les jeunes ont tous un compte *Twitter* et un Smartphone, la pratique de la salle a encore de beaux jours devant elle puisqu'elle reste un lieu **d'expérience**

[38] Le marché de la vidéo, dossier n°329, CNC
[39] DONNAT Olivier, Ibidem
[40] BABEAU Olivier, *Le Livre Blanc des salles obscures* : *assurer la pérennité des salles de cinéma, dans l'intérêt de l'ensemble de la filière*, FNCF, 2010
[41] Fournisseur d'Accès à Internet

communautaire. Elle jouit encore d'atouts uniques que sont **l'exclusivité, la qualité de diffusion et la dimension sociale du lieu.**

L'ère du numérique a conditionné de **nouvelles valeurs et normes** influençant les comportements de consommation des loisirs. Pour continuer à recevoir chaque année plus de 200 millions de spectateurs par an, les exploitants français doivent continuer à former le public de demain, qu'il ne s'égare pas entre une tablette numérique ou une télévision grand écran. Malgré les multiples sollicitations des divers supports numériques, la salle doit continuer à être le lieu naturel du cinéma et l'espace de vision d'un film. Il doit à la fois s'imposer et s'inscrire dans la complémentarité des nouvelles offres.

3.2. De l'importance du cinéma en général

L'activité artistique apparait sur Terre avec l'homme, elle le distingue de la nature. Celui-ci a toujours cherché les moyens de s'exprimer. L'art lui sert d'outil de **communication et de partage** depuis les peintures pariétales, il n'a pas de fonction clairement définie, il s'adresse avant tout aux **émotions**. L'art n'est pas vital à l'homme, mais il lui est **nécessaire**.

Comme les autres formes artistiques, le cinéma est le **témoin du monde**, le pouls d'une époque, il fait partie de l'Histoire. Un film est le produit créatif d'une culture du moment. Il est important de l'étudier et de le conserver en tant que tel. Il fait partie de la **mémoire collective** de l'Humanité. C'est également une **porte ouverte vers le réel**, il relie l'œuvre au spectateur et fait ainsi partie de son **quotidien**. Les films incitent à développer un **regard** sur le réel, à voir la singularité d'une culture ou d'un individu et ainsi de trouver un moyen d'expression, un moyen d'exister différemment. L'art et le cinéma permettent de **vivre le réel autrement, d'y trouver un plaisir singulier**.

Afin de pouvoir l'apprécier pleinement, de le comprendre et de s'en saisir, il faut **l'étudier**. Éveiller les plus jeunes semble être un devoir pour qu'ils puissent acquérir une lucidité à l'égard des images. Leur fournir des **outils d'analyse** et de **compréhension** est indispensable pour qu'ils comprennent chaque œuvre dès sa découverte. Proposer des séances pour le JP relève d'une volonté de **démocratisation de l'accès à la culture**. Il faut : favoriser les dispositifs d'éducation à l'image qui touchent tous les publics, et surtout pour ceux qui n'auraient pas accès au cinéma en dehors de l'école ; accompagner les plus jeunes dans leur découverte du cinéma. Il faut confronter les enfants au récit, qu'ils y trouvent un moyen de s'ouvrir au monde, contribuant ainsi à la construction de leur personnalité. « Proposer une sensibilisation à l'image, c'est permettre aux enfants d'être

de meilleurs citoyens. Les avertir du danger des images, qu'ils soient conscients de la manipulation de celle-ci au quotidien. »[42]

La France est d'après Alain Bergala[43], « le pays où existe la tradition de pédagogie du cinéma la plus ancienne et la plus développée ». Son histoire passe par les grands mouvements de culture populaire de l'après-guerre, les ciné-clubs des trente glorieuses et la volonté politique d'intégrer le cinéma au système scolaire et périscolaire dès les années 70. » Le 7e Art a dû se battre pour obtenir sa place dans les écoles, mais son statut symbolique reste fragile au sein de l'Éducation nationale. Pour l'Agence du court métrage, « l'art doit avoir une place privilégiée à l'école, différente de la production du savoir et des enseignements fondamentaux. »[44] Alain Bergala alerte sur la menace d'une « tendance à la « gadgétisation » et à des pratiques futiles, sans autre visée ni enjeu que de « faire semblant » de faire du cinéma. […] mais ce n'est pas parce qu'existe vaguement un film qu'il y a eu une véritable expérience de cinéma […] et que cela laissera des traces qui comptent. »[45]

La nouvelle génération n'a pas connu l'obligation de se rendre en salle pour découvrir un film. Les multiples possibilités d'accès, légales ou non, la mauvaise qualité sonore et visuelle sont la normalité. Alors, si les générations précédentes ne les invitent pas à fréquenter les salles obscures, cela ne deviendra pas un **réflexe**. L'habitude doit être créée et perpétuée. La vision d'un film en salle est liée à un véritable rituel, c'est une expérience sociale très forte. Étudier le cinéma, c'est aussi inculquer les codes de la salle, son ambiance pour ainsi devenir maitre de sa propre venue. Inculquer aux jeunes la notion de partage collectif est une priorité afin que la salle reste au centre du dispositif cinématographique. Il faut poser les jalons d'une culture cinématographique, montrer au JP des films qui ne sont pas imposés par le marché ou qu'ils n'iraient pas voir de leur propre chef. Cela permettra de contribuer à préserver la diversité culturelle cinématographique. Il faut créer un désir de spectateur, réveiller les sens, les émotions et les envies.

3.3. Le public de demain

La question du public de demain n'est pas récente, elle s'est toujours posée dans l'histoire de l'exploitation. La multiplication des possibilités d'accès à un film, développées par la domestication numérique ainsi que ces conséquences sur la perception des loisirs et du temps libre, sont des facteurs importants à prendre en compte. Ils pourraient relayer la salle

[42] Marco Gentil, voir entretien en annexe
[43] Critique de cinéma, essayiste, scénariste et réalisateur français
[44] Extrait de l'entretien avec l'Agence du court métrage, voir en Annexe.

de cinéma à une possibilité de visionnement parmi tant d'autres. **La culture de l'impatience et de l'immédiateté** sont les valeurs de consommation actuelles. Elles ne doivent pas être rejetées par les salles. Au contraire, les exploitants doivent s'inscrire dans la **complémentarité** de ces pratiques et proposer une **expérience différente** de celles-ci. Il s'agit de créer son désir dans l'attente et de partager des émotions collectives, à contrario d'une pratique domestique solitaire presque dénudée de désir. Les jeunes d'aujourd'hui n'ont jamais connu la nécessité de se rendre en salle pour visionner un film. Afin de contribuer à perdurer cette pratique, il faut les inciter dès leur plus jeunes âges à s'y rendre. Pour cela, les exploitants doivent endosser un **rôle d'éducateur** afin de former le public demain, lui **transmettre les codes de la salle de cinéma** et lui permettre d'engager une réflexion en faveur de l'image et des œuvres cinématographiques. Il est important défendre le cinéma comme un **espace de socialisation, d'échanges et de rencontres**. La salle est la première fenêtre d'exposition d'une œuvre cinématographique et elle doit le rester à juste titre. Il est essentiel de conserver la salle dans une attitude **moderne**.

La **modernisation technique et sociale** des établissements est un levier d'action pour capter le public de demain. Les salles tentent de se démarquer par une offre toujours plus exponentielle sur la qualité de l'image (2K, 4K, 3D, HFR) ou du son (Dolby Atmos). Mais également en favorisant et améliorant l'accueil du public. De nombreux espaces de convivialité sont développés au sein des nouveaux établissements. Le ***Hackney Picture House*** de Londres propose ainsi un espace-bar, organisé autour de grandes tables communes, avec un accès libre à la Wifi. De nombreux cinémas londoniens ont développé un espace d'accueil pour les spectateurs avec fauteuils confortables et bar, comme le ***VUE***, ***Curzon Picture House, Odéon***. Les exploitants français ont également compris l'importance de faire du cinéma un lieu d'échange social et culturel en proposant des espaces adaptés : ***L'Odysée*** et les deux ***Stars*** à Strasbourg, puis à Paris, ***Le Cinéma du Panthéon*** avec son espace salon de thé, ***Le Luxor***, ***Le Nouveau Latina***, un peu plus éloigné mais dans la même direction l'***UGC Claude Bernard***. Certains sites ont pensé leur architecture et leurs espaces en fonction du jeune public, comme c'est notamment le cas au cinéma ***Jean Eustache*** (avec la salle Laurel et Hardy) et au ***Méliès***. Au ***MK2 Bibliothèque***, l'atelier «Mon petit MK2»[46] propose toutes sortes d'activités aux enfants. Certains cinémas comme le ***Jean Eustache*** ou le ***Loft***[47] possèdent des espaces dédiés en dehors des salles

[45] Ibidem
[46] Présentation du concept sur http://www.mk2.com/offres-mk2/mon-petit-mk2-atelier-enfants-cinema-parents
[47] Châtellerault - 86

pour chahuter avant et après la séance. D'autres ont construit des salles plus colorés, avec des petits poufs comme au ***Cap Cinéma*** d'Agen. Ces actions permettent de fidéliser les jeunes et de les inciter à revenir dans un espace adapté, répondant à leurs besoins et à leurs désirs.

La réflexion portée autour du jeune public s'étend à moyen et à long terme. Leur proposer des **séances adaptées** permettra de les inciter à développer une **curiosité**, **une exigence artistique**. Ils ne doivent pas rester dans une logique de consommation. *La Petite Unipop*[48] travaille dans ce sens, pour proposer des séances et des contenus additionnels adaptés à leur réflexion, pour en faire des spectateurs préparés. Éduquer et former les nouveaux spectateurs à lire un dispositif cinématographique permettront de favoriser une nouvelle génération dont la **cinéphilie multi support aura trouvé son origine dans les salles de cinéma** et non sur une tablette ou un Smartphone. Selon une étude de la FNCF sur *Les 12-25 ans et le cinéma*, 46% des jeunes interrogés ont regardé des films piratés et 86% reconnaissent l'activité illégale, mais assimilent cette pratique à un « bon plan ». La diffusion du téléchargement illégal a entrainé une propagation massive de la culture américaine auprès des jeunes au travers des séries et des films. 53,5% des 15-24 ans disent préférer les films américains contre 20% pour les films français. Éduquer les plus jeunes au cinéma et à toutes ses nationalités permettra de continuer à **perpétuer la diversité cinématographique française**.

Aux vues des parts de public et d'entrées réalisées par les jeunes et les séniors, et de leur tendance à s'inverser depuis 20 ans, **il n'est pas certifié que la nouvelle génération de spectateurs devienne les cinéphiles de demain** ou que le public se renouvelle. Il est impensable que les salles ne tendent pas d'établir un rapport privilégié en direction des plus jeunes, mais aussi un **rapport différencié de celui pratiqué jusqu'à présent**. L'évolution des pratiques culturelles doit être prise en compte. Regarder un film aujourd'hui est une démarche différente d'il y a quelques années. Intervenir auprès des enfants dans un cadre spécifique et aménagé doit être **un devoir pour tous les exploitants** ayant les moyens de le faire.

[48] Voir au lexique

3.4. L'importance des actions jeune public

Il y a 15 ans, la production des films en direction du jeune public était plus rare qu'aujourd'hui. Depuis, des productions américaines, européennes et françaises de qualité sont apparues de manière régulière. Une programmation spécifique pour cette cible a pu être envisagée. Du côté des exploitants, le groupe jeune public de l'AFCAE et la mise en place d'EEC ont créé un effet d'émulation et des postes chargés du JP sont apparus dans les salles. Les cinémas ont mis en place un vrai travail d'accompagnement. En janvier 2014, la FNCF lance l'opération **« 4€ pour les moins de 14 ans »,** souhaitant ainsi relancer la fréquentation en salles, démocratiser l'accès à la culture et accompagner la baisse de TVA sur les cinémas. Les exploitants, en acceptant ce tarif bas, investissent dans le jeune public à **court terme**. (Même si certains exploitants appliquaient déjà des tarifs peu élevé pour les plus jeunes). À la fin du mois de janvier, **l'affluence est repartie à la hausse** par rapport à l'année précédente (15,9 millions en 2014 contre 13,8 millions en 2013). La part de **fréquentation des 3-14 ans a été la plus forte depuis 10 ans**, 21,6%[49]. La mise en place de l'opération a été l'un des facteurs principaux à cette hausse. Les moins de 14 ans sont donc un public qui fréquente les salles et les exploitants doivent les inciter à continuer à fréquenter leurs établissements.

Pourquoi proposer des séances en direction du jeune public ? La plupart du temps, lorsque les plus jeunes se retrouvent en salle, il s'agit souvent d'un but dit « distractif de garderie » ou encore d'enseignement[50]. Il faut savoir mettre à disposition pour qu'ils s'emparent des films à leur manière et les aider à **commencer une réflexion sur l'image et le cinéma**. Sensibiliser les spectateurs dès leur plus jeune âge à la pratique du cinéma en salle permettra d'en faire un public plus ouvert. Marco Gentil qualifie l'enfant de « spectateur absolu », il faut donc lui **donner goût pour que la pratique s'installe**. Ils doivent s'approprier un lieu culturel au sein d'une ville et ainsi partager un lien social fort.

L'accompagnement des séances aux travers d'ateliers ou d'animations impacte de manière importante les entrées. Un même film pourra réaliser peu d'entrées sans accompagnement et remplir une salle avec une animation. Le public est donc en attente d'une **expérience ajoutée** autour d'un film, qu'il s'agisse d'un gouter ou d'un cours de cinéma. Le ***Jean Eustache*** peut très bien témoigner de cette situation : avec les *Unipop*, il remplit sa grande salle avec des films de répertoire, ce qui ne serait pas le cas sans la plus value de ces

[49] Contre 13% en janvier 2013. Sources PubliXiné – Harris Interactive ; spectateurs de 3 ans et plus.
[50] MICHEL Jean, Les Ciné-Clubs de Jeunes

interventions. Cependant, le marché parisien et le marché de province sont assez différents. La présence ou non d'animation n'aura pas le même impact à Paris, cela peut varier du simple au double.

Depuis quelques années, de nombreux festivals jeune public se sont développés. L'instauration d'un jury d'enfants leur permet de pouvoir s'exprimer et donner un avis qui compte. Leur position d'enfant ne se confronte plus à celle de l'adulte. Ils sont spectateurs à part entière avec des désirs et des émotions. Ils aiment se prendre au jeu de la critique et de la recommandation. Ils n'ont plus besoin d'un adulte pour choisir un film, mais ils ont besoin de former leur regard.

Cinéma, cent ans de jeunesse

La Cinémathèque française organise depuis des années une expérience de cinéma à l'école à travers le monde, *Cinéma, cent ans de jeunesse*. Cette action s'articule autour de la vision de films en salles et analyse d'extraits, complétée par la réalisation d'un film-essai collectif. Une séance de restitution des différents travaux est organisée à la Cinémathèque, réunissant 800 participants de toutes nationalités. Cette initiative à grande échelle doit être un exemple à suivre pour les salles de cinéma, à un niveau plus local.

Voici le retour de Guillaume Brac, réalisateur, producteur et intervenant pour *Cinéma, cent ans de jeunesse* : « J'avais pris beaucoup de plaisir, ces trois dernières années, à intervenir de façon ponctuelle, dans des classes de la région parisienne, sur les films du dispositif « Lycéens au cinéma ». À chaque fois, ou presque, j'étais tombé sur des élèves curieux, vifs, étonnamment ouverts à des films très différents de ceux qu'ils avaient l'habitude de voir, et souvent avides d'explications. À l'évidence, la venue d'un « professionnel du cinéma » dans l'enceinte du lycée, dans un rapport de gratuité, sans notation, était vécue par ces élèves comme une chance et une bouffée d'oxygène. […] Avec le temps, pourtant, j'avais fini par ressentir une frustration : celle de ne pas pouvoir nouer de relation durable avec les élèves. […] C'est précisément là l'un des grands intérêts du Cinéma, cent ans de jeunesse : pouvoir travailler sur la durée avec un petit groupe d'élèves. Apprendre à les connaître. Les voir progresser, prendre confiance, affiner leur regard. » Le témoignage de ce réalisateur français montre l'importance que peut avoir une intervention de professionnel en classe à la suite d'une projection. **Le partage d'expérience et d'émotions est à la base de la pratique du cinéma en salle**, c'est pourquoi il est important de favoriser les rencontres. De plus, la frustration ressentie par le réalisateur accentue la nécessité d'inscrire un travail dans la durée dans la mesure du possible.

Avec la réforme, **un nouvel espace-temps s'est créé pour les APC**. Ces activités restent facultatives, mais tous les enfants doivent pouvoir en bénéficier. Les salles doivent profiter de ce nouveau temps pour se **définir comme un partenaire culturel** investi dans la commune et l'éducation des plus jeunes. La présence des exploitants sur les temps périscolaires est importante, car elle permettra à l'enfant d'entrevoir les possibilités culturelles et artistiques qu'offrent les salles. **Le cinéma doit être établi comme le plaisir de la rencontre et de l'échange à l'œuvre, avec l'autre et avec soi.**

« Le spectateur, ce voyageur immobile, qu'il soit cinéphile ou téléphile, a de nos jours plus que jamais, besoin d'une boussole et d'un carnet de route. Le territoire est devenu trop vaste et trop divers. Il est nécessaire non seulement d'explorer les voies royales de l'aventure cinématographique, mais aussi tous les petits chemins vicinaux qui cachent des trésors plus secrets. »[51]

[51] PASSEK Jean-Loup, *Dictionnaire mondial du cinéma*, Larousse, Paris, 2011

Les conséquences de la mise en place de la réforme scolaire – avril 2014

Les communes ont en charge la gestion des temps scolaires et périscolaires, de l'organisation des ALSH, des activités périscolaires et extrascolaires. La réorganisation bouleverse les emplois du temps de la société toute entière (enfants, parents, grands-parents, service de garde, et toutes les industries du tourisme et des loisirs). Les collectivités doivent mobiliser agents et intervenants, assistantes maternelles, surveillants, animateurs, centre de loisirs, prestataires municipaux (transport, cantine, entretien, etc.). Cette nouvelle répartition des temps à engendré plusieurs modifications pour les salles de cinéma et la **programmation**, **l'organisation des séances scolaires et des centres de loisirs**, dont les dispositifs d'éducation à l'image et la **possibilité d'intervenir sur le temps périscolaire est apparue**.

Il est difficile d'établir une cartographie des écoles et salles de cinéma concernées par la réforme car il n'existe pas encore de telle liste. Les salles qui seront citées comme exemple ont été repérées au cours d'interventions professionnelles, grâce à leur politique de programmation spécifique ou au hasard des rencontres durant l'élaboration de cette étude.
Il est important de préciser que cette problématique des NRS concerne essentiellement les cinémas indépendants. **Stéphane Potel**[52] et **Dominique Erenfried**[53], deux représentant de grands groupes d'exploitation, ont clairement exprimé que les NRS ne faisaient pas partie de leur préoccupations actuelles ou futures et que leurs salles n'avaient pas été impacté par ce changement.
La grande exploitation n'est donc pas concernée. La politique de « faire plus de séance pour réaliser plus d'entrées» reste inchangée.
Lorsque les exploitants ont commencé à se pencher sur les ARE et leurs conséquences, leurs premières inquiétudes se sont portées sur la fréquentation.

1. La programmation

Historiquement en France, les films sortent sur les écrans le mercredi depuis les années 1970, en raison du calendrier des écoliers (jour de repos). Il en est de même pour la Suisse

[52] Directeur adjoint, UGC Ciné Cité de Bordeaux
[53] Directrice, Gaumont Parnasse, Paris

et l'Italie. Auparavant, les films sortaient le jeudi, comme c'est toujours le cas en Allemagne. Pour nos autres pays voisins, l'Espagne et l'Angleterre, les films sortent le vendredi, comme aux États-Unis.

Entre 1970 et 2010, les deux jours de **week-end** ont représentaient de **40% à 45% de la fréquentation hebdomadaire**, suivi du vendredi avec 12% à 17%, et du **mercredi**, fameux jour des enfants, avec entre **11% et 15%.** Aujourd'hui, le mercredi est un jour d'école. Cela a-t-il un impact sur la fréquentation des salles et notamment sur la programmation jeune public et familiale ?

1.1. Les particuliers

Certains exploitants s'inquiètent pour leur programmation du mercredi sur les séances JP. Les entrées de 14h ne seront plus révélatrices pour la carrière d'un film jeune public, il faut désormais attendre le week-end. Le plus gros impact constaté par le ***Studio des Ursulines*** se situe sur la fréquentation des premières séances du mercredi pour les films jeune public. « Le Studio était jusqu'à présent le cinéma avec le meilleur démarrage sur Paris pour les films jeune public, notamment grâce aux centres de loisirs. Par exemple, nos résultats à 14h sur *Ernest et Célestine* ont dépassé ceux **d'UGC Ciné-Cité les Halles**. »[54] À Paris, les séances de films pour enfants comme *Le Manoir magique* le mercredi matin font très peu d'entrées. Par exemple, au ***Pathé Beaugrenelle***, moins de 10 spectateurs enregistrés à la première et la deuxième séance. La grande majorité des enfants se trouvant à l'école et non dans les salles de cinéma. Cette séance pourrait bénéficier à un autre film en double programme. Laurent Coët, programmateur pour ***Le Regency*** à Saint-Pol-sur-Ternoise (62), a déplacé sa séance phare du mercredi à 17h et ajouté une séance le mardi soir à 19h pour tenter de capter le public familial. Au ***Chaplin Saint-Lambert***, la programmation des séances jeune public de 11h a été abandonnée, car le public n'était plus présent et les centres de loisirs ont dû décaler leur séance de 13h à 15h. Pour François Aymé, les particuliers auront peut-être tendance à délaisser le mercredi pour se concentrer sur le week-end. L'adaptation des différents publics doit rapidement se mettre en place pour éviter un manque à gagner. Les exploitants vont être amenés à réagencer leur grille horaire. Désormais, le mercredi après-midi sera peut-être plus facilement consacré aux activités extrascolaires (sports, musique et autres) plutôt qu'à une sortie cinéma. Certaines salles comme le ***Jean Eustache*** (*P'tite Unipop*), ***Le Méliès*** de Grenoble (séances *Voir Ensemble*) ou encore le ***Forum des Images*** de Paris (*Les Après-midi des enfants*) proposent depuis quelque temps des « cours » de cinéma à raison d'une intervention par mois (sur la base

d'un film, une activité, un gouter). Ce type d'initiative permettrait aux salles de rentrer en concurrence avec les activités extrascolaires classiques et ainsi positionner la salle comme véritable partenaire culturel et pédagogique pour les familles. Malheureusement, ce type d'animation n'est pas toujours évidente, voire possible à mettre en place dans la petite ou la grande exploitation. Cela nécessite souvent des personnes attachées presque quotidiennement au travail sur les jeunes publics et des espaces adéquats pour le gouter et les animations. François Aymé certifie qu'une animation peut avoir un impact plus que positif sur les entrées d'une séance, quel que soit le film. Il est donc important pour les exploitants de **valoriser leurs séances du mercredi après-midi avec des animations** pour tenter de compenser une perte possible.

1.2. Les scolaires et centres de loisirs

Les salles sont amenées à travailler avec plusieurs types de public dont les scolaires et les centres de loisirs, très impactés par les changements d'emploi du temps.

Scolaires

Le Studio des Ursulines enregistre 32 000 entrées annuelles dont 9 000 pour les scolaires et 3 000 pour les centres de loisirs. Son directeur Florian Deleporte n'est pas inquiété par une baisse de fréquentation de son public. Les écoles parisiennes et la proche banlieue continuent à demander des séances. Il rapporte des expériences diverses de ses collègues exploitants : « Certains ont constaté un afflux massif des scolaires sur le mercredi matin. D'autres refusent d'ouvrir leur cinéma à ces horaires, car les salles sont souvent tenues par des bénévoles ou un seul salarié. »[55]

Certains enseignants pourraient penser que les séances scolaires pourraient s'organiser sur les après-midi, afin de répartir à la fois sur le temps d'enseignement et le temps périscolaire. La sortie cinéma se retrouve en concurrence avec les enseignements fondamentaux et les activités extrascolaires. Pour une grande majorité des salles, et surtout la petite exploitation et les mono-écrans, il leur est impossible d'organiser de telles séances l'après-midi, sous peine d'annuler des séances publiques. Or, ces séances scolaires ne sont pas souvent rentables pour une salle (2,5€ par élève en moyenne).

Les salles pourraient avoir peur que les liens qu'elles ont établis avec les écoles, au travers des dispositifs nationaux ou non, soient affectés par la mise en place de la réforme.

[54] Entretien avec Florian Deleporte – voir en annexe
[55] Ibidem

Centres de loisirs

Au ***Studio des Ursulines***, les premières séances du mercredi sont bien grevées et le cinéma enregistre une baisse de fréquentation pour les centres de loisirs. Florian Deleporte réfléchit à une manière de répartir les horaires. L'organisation des séances du mercredi devra trouver un juste milieu pour continuer à toucher ce public.

Au ***Jean Eustache***, 20% des entrées réalisées par les centres de loisirs s'effectuaient le mercredi matin. Les lycéens et collégiens devront désormais se partager la matinée avec les écoliers pour les séances scolaires et les centres doivent trouver un créneau différent. De plus, la *Petite Unipop* pourrait être impactée par la mise en place des NRS à la rentrée prochaine. Deux visionnements du film pour ce rendez-vous étaient organisés le mercredi : un le matin pour les centres de loisirs et un l'après-midi pour les particuliers. Les enfants assistaient ensuite tous ensemble au cours de cinéma. La disparition du visionnement du mercredi matin et son report sur l'après-midi pourraient compromettre l'aspect qualitatif de ce rendez-vous. Le cinéma doit réfléchir à une nouvelle organisation pour ne perdre aucun spectateur. Les liens tissés depuis des années avec les centres de loisirs devraient permettre de continuer à travailler avec eux.

À la **Cinémathèque Française**, des changements d'horaires ont été demandés par des centres de loisirs mais n'ont pas pu être mis en place à cause du planning déjà chargé des séances quotidiennes. Les ateliers *Marie Bobine* remportent un tel succès qu'ils ne sont pas en mesure d'accueillir du public. La Cinémathèque risque ainsi de perdre une partie des ses spectateurs centres de loisirs. Le Forum des Images se retrouve confronté à la même problématique.

La demi-journée d'école le mercredi matin a notamment pour conséquence de **déplacer les types de publics**. Les centres de loisirs devront désormais se reporter sur le mercredi après-midi ou les vacances scolaires. La distribution d'un programme papier sur plusieurs semaines peut être un vrai atout pour continuer à conserver ces publics malgré les changements de planning. La répartition des publics doit donc trouver son organisation. Les NRS vont **bousculer les habitudes de travail** de chacun, c'est une période d'adaptation importante.

La **perte de fréquentation** sur les séances du mercredi concerne aujourd'hui seulement les **scolaires et les centres de loisirs**. Elle est aujourd'hui difficilement quantifiable, et notamment en partie à cause du **succès** remporté par l'opération 4€ de la FNCF qui a relancé la fréquentation des 3-14 ans sur les 3 premiers mois de 2014.

1.3. Études des entrées jeune public

Une étude des entrées réalisées dans la grande et la moyenne exploitation réalisées sur plusieurs films[56] JP entre le 16 octobre et le 10 décembre a permis de constater :

- Pour la **grande exploitation** (MK2, UGC, Pathé, Gaumont et CGR), **52% des entrées sont réalisées le week-end** contre seulement 14% pour le mercredi.
- Pour la **petite et la moyenne exploitation** (Pessac, Dijon, Tours, Grenoble, Paris, Strasbourg, etc), **46%** des entrées sont réalisées le **week-end** et **30% le mercredi.**
- Sur les films grands publics comme *Planes*, *Turbo* et *Amazonia*, la petite et moyenne exploitation réalise 16% des entrées le mercredi, 22% le samedi et 32% le dimanche. La grande exploitation réalise 13% le mercredi, 24% le samedi et 27% le dimanche.
- Sur les autres films, *La sorcière dans les airs*, *Ma maman est en Amérique*, *Poupi* et *Qui voila ?*, la grande exploitation réalise ses entrées seulement sur le mercredi, samedi et dimanche. La petite exploitation réalise 31% des entrées le mercredi, 35% le week-end et 14% le jeudi.

Il peut être constaté ici **que la petite et la moyenne exploitation seront beaucoup impactées par la réforme sur les mercredis** que la grande exploitation. Sur les films grands publics, les entrées sont relativement dans les mêmes proportions avec une hausse plus importante pour les dimanches pour la petite et la moyenne. Sur les autres films, la petite et la moyenne réalisent des entrées le jeudi alors que ces séances n'existent pas dans la grande.

Une **étude détaillée des séances et entrées réalisées au Jean Eustache entre le 12 septembre 2012 et le 17 mars 2014 sur la programmation JP** a permis d'établir les constats suivants (voir chiffres détaillés en annexe) :

- Toutes journées confondues, les séances JP représentent en moyenne **24% des séances et 23% des entrées**.
- De manière plus détaillée, les chiffres sont relativement **stables** sur la semaine. À noter tout de même que le **mercredi**, le JP représente **30% des séances et 34% des entrées**. Le **samedi**, le JP représente **29% des séances, mais seulement 21,8% des entrées**. Et les chiffres du dimanche se calquent sur le reste de la semaine.

La part des séances et des entrées JP réalisées au Jean Eustache est donc très importante, puisqu'elle représente presque ¼ de la programmation. Le mercredi est une journée où le JP est présent de manière plus forte. Le week-end semble scindé en deux : un samedi

relativement fort en nombre de séances, mais plus faible en nombre d'entrées ; et un dimanche dans la moyenne du reste de la semaine.

- En moyenne, le **nombre de séances JP** est plus important à **10h**[57] (3,7) et **14h** (2,5), toutes journées confondues.
- En moyenne, le **nombre d'entrées JP** réalisées est plus important à **10h** (98,1) et **14h** (94,1), suivi du **16h** (70,9), toutes journées confondues.
- Le **week-end**, il n'y a pas de séances avant 14h. Les plus grands nombres de séances sont organisés en moyenne à **14h** et **16h**. Durant la **semaine**, ce sont le **10h** et le **14h** qui regroupent le plus grand nombre de séances.
- La moyenne du nombre d'entrées réalisées selon les jours se calque à peu près sur celle du nombre de séances. Excepté pour le **jeudi**, où le **14h** et le **16h** réalisent plus d'entrées.

De manière générale, les **séances JP** rencontrent un **succès plus fort en début de journée – 14h et 16h**. Les séances organisées à 10h sont en direction des **scolaires et des centres de loisirs et enregistrent une partie non négligeable des entrées**.
Le Jean Eustache ne devra donc pas négliger l'importance du mercredi et peut-être réorganiser la répartition des séances afin de ne pas perdre d'entrées.

Pour résumer, la réforme a eu un impact différent selon les **types d'exploitation et de publics**. Les séances JP réalisent leurs entrées sur les **mercredis et le week-end**. Celles proposées aux centres de loisirs et scolaires sont les plus impactées. Certaines salles organisant des animations le mercredi après-midi ont pu s'inscrire en complémentarité de l'offre extrascolaire et ainsi s'imposer dans la vie des familles comme partenaire culturel.

2. École et cinéma

Pour rappel, *École et cinéma* est un dispositif national d'éducation à l'image porté par le CNC. Il propose aux classes de l'élémentaire de visionner 3 films en salle chaque année et d'en discuter à l'issue de la projection. Des éléments pédagogiques sont fournis aux enseignants par les différents coordinateurs régionaux. L'association *Les enfants de cinéma* (LEDC) coordonne le dispositif à Paris.
Le dispositif a été impacté par les différentes réformes de l'éducation. Avant 2008, les séances se déroulaient très souvent le samedi matin. Certaines salles, comme **La Ferme du**

[56] *Planes, Amazonie, La Sorcière dans les airs, Ma Maman est en Amérique, Poupi, Qui voilà ?, Turbo*
[57] La tranche horaire de 10h comprend toutes les séances programmées entre 10h et 10h59.

Buisson de Marne La Vallée (77) avait réussi à créer un véritable lien entre la salle, les enfants et les parents.
Après 2008, le temps scolaire s'est resserré autour des enseignements fondamentaux. Les enseignants et les cinémas ont dû se réorganiser pour continuer à proposer ce dispositif. L'association LEDC s'est battu pour que l'éducation artistique et culturelle entre autres, et le 7e Art en particulier, continuent à faire partie des programmes obligatoires. Suite à la réforme 2013, l'association a rencontré le cabinet de Vincent Peillon afin de s'assurer qu'EEC conserve sa place sur le temps scolaire et qu'il s'adresse à des classes entières. Une sortie cinéma est généralement chronophage, en moyenne 3 heures, temps nécessaire pour rencontrée une œuvre dans son intégralité dans de bonnes conditions. Elle doit rester une **proposition pédagogique forte** et donc **portée par les enseignants**.

2.1. Premiers constats de l'année 2013-2014

Pour l'année 2013-2014, 9 312 écoles et 717 195 élèves participent au dispositif dans 1 210 salles de cinéma. 85 films ont été programmés et ont réalisé un peu moins de 2 millions d'entrées. Pour rappel, la réforme touche aujourd'hui 1,3 million d'écoliers et 4000 communes.

À **Paris**, où toutes les écoles appliquent la réforme, EEC a travaillé en collaboration avec 17 salles de cinéma (indépendants pour la plupart, *MK2* et *Etoile* pour le privé), 278 écoles, 1014 classes, 27 301 enfants. 10 films ont été programmés et ont réalisé 100 580 entrées. Deux stages ont été proposés aux enseignants. Pour chaque film, une soirée pédagogique de pré-projection et de formation a été organisée au ***Studio des Ursulines***. Le dispositif, coordonné par l'association *Enfance au cinéma*, coûte 164 000€, financé par la ville de Paris et la DRAC. Le nombre de participants est **constant** par rapport à l'année précédente.

En **Aquitaine**, 72 communes ont adopté la réforme, soit 16% des villes avec école[58]. EEC a travaillé avec 25 salles (toutes indépendantes sauf **UGC** et **Utopia** à Bordeaux), 77 écoles, 250 classes. Des formations obligatoires de 6 heures ont été suivies par les enseignants. Des visionnements suivis de conférence sont également organisés chaque trimestre. Le dispositif est coordonné par le cinéma ***Jean Eustache***. Il coûte 17 300€ dont 80% pour les frais de personnel. Le dispositif est financé à hauteur de 75% par la DRAC, l'inspection académique, les communes et le Conseil Général. Le nombre de participants est relativement **constant**.

Dans les **Landes**, 189 communes ont adopté la réforme en 2013[59], soit 72% des villes avec école. EEC a travaillé avec 13 salles (toutes indépendantes), 16 écoles, 29 classes, 588 enfants. 5 films ont été programmés et ont réalisés 1713 entrées. Des formations ont été assurées dans le cadre des heures d'animations pédagogiques. Des ateliers de pratiques, visites de cabine, visites de tournage et analyses de séquences ont été proposées aux élèves. Des pré-visionnements sont organisés pour tous les films. Le dispositif, coordonné par Du Cinéma Plein Mon Cartable, coûte 5 745€ dont plus de 70% concerne des frais de personnel, et est financé à hauteur de 95% par la DRAC et le Conseil Général.
Par rapport à l'année précédente, le nombre de classes participantes **a diminué**, passant de 43 à 29 et le nombre d'élèves de 962 à 588.

Dans le **Puy de Dôme**, 134 communes ont adopté la réforme en 2013[60], soit 43% des villes avec école. EEC a travaillé avec 12 salles, 99 écoles, 318 classes et 7102 enfants. 3 films ont été programmés et ont réalisé 18 395 entrées. Des pré-visionnements et animations ont été mise en place pour chaque film. Le dispositif, coordonné par Ciné Parc coûte 7 177€ dont 15% pour les frais de personnel, 18% pour les frais administratifs et 41% pour les documents pédagogiques. Le dispositif est financé à hauteur de 41% par la DRAC. Le nombre de participants est à peu près **constant** à l'année précédente.

Annie Thomas, présidente de *Cinéma 93* et directrice du cinéma de Romainville, rapportait que le nombre d'inscrits a **sensiblement baissé** cette année, de même que pour un autre dispositif proposé par le ***Trianon***, *Classes image*. A contrario, Karim Alphone, responsable jeune public au cinéma ***Le Studio*** à Aubervilliers et Yves Bouveret, délégué général d'***Ecran VO***, ont noté une **augmentation** du nombre de classes participantes.

La réforme n'a que très peu impacté le nombre d'inscriptions au dispositif cette année, excepté pour les Landes où la réforme était appliquée dans 72% des écoles. La concurrence des activités périscolaires n'est pas encore d'actualité. À Paris, 522 classes n'ont pas pu intégrer le dispositif faute de place. Les enseignants sont restés force de proposition sur le temps scolaire. Les exploitants ont du faire des efforts pour accueillir toujours plus de classes. LEDC ne pourront pas accepter plus d'inscriptions l'année prochaine, il y a donc une véritable demande de la part des enseignants d'avoir une proposition pédagogique autour du cinéma sur le temps scolaire.

---

[58] Au total, 434 communes possèdent des écoles primaires dont 362 adopteront la réforme en 2014 (84%).
[59] Au total, 262 communes possèdent des écoles primaires dont 73 adopteront la réforme en 2014 (28%).
[60] Au total, 310 communes possèdent des écoles primaires dont 176 adopteront la réforme en 2014 (56%).

La question s'est posée de savoir si le dispositif pourrait évoluer avec un prolongement sur les TAP. Le but étant de s'adresser à tous les enfants, en plus de ceux participant déjà à EEC ou déjà engagés dans un projet culturel et artistique. EEC touche 12% des enfants en élémentaire, alors que potentiellement, les TAP peuvent s'adresser à 100% de cette population. L'idée de **prolongement** est importante, mais ne doit pas tomber dans la facilité, à savoir déplacer l'ensemble du dispositif hors du temps scolaire. Il sera plus que nécessaire de trouver une **cohérence entre les différents temps de l'enfant**.

L'évaluation de l'impact de la réforme sur École et cinéma ne pourra se faire qu'à la fin de la première année. Elle devrait aboutir à une discussion entre le Ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de la Culture.

2.2. La formation

Les enseignants

Pour la formation des enseignants, des demi-journées spécifiques étaient souvent organisées le mercredi, notamment pour le visionnement des films. Parfois, des professionnels interviennent pour apporter leur regard sur une œuvre et commencent à dégager des pistes de réflexion avec les enseignants. La première rencontre avec l'œuvre passe aussi par eux, elle doit être efficiente. Un enseignant préparé pourra se présenter avec toutes les armes nécessaires pour aborder les difficultés d'un film et ainsi permettre aux enfants d'avancer dans leur réflexion.

La suppression du mercredi matin comme temps de formation risque d'entrainer une désaffection de la participation des enseignants aux visionnements et temps de formation (organisation en soirée ou samedi matin). De plus, les enseignants auront désormais des emplois du temps différents selon chaque commune, comment organiser des séances de formation accessibles à tous, notamment sur des territoires étalés? Les films les plus difficiles d'accès pourraient en souffrir, c'est un véritable danger d'appauvrissement du catalogue EEC. L'ajout de parcours cinéma à la formation initiale des enseignants pourrait être une première solution à ce problème.

Le ***Studio des Ursulines*** organise les pré-visionnements enseignants pour EEC sur Paris. Son directeur, Florian Deleporte, a constaté une légère déperdition dans la fréquentation de ces séances, qui ont été avancées à 16h / 16h30 le mardi.

Brigitte Sztulcman[61] a rapporté lors du débat public sur les rythmes scolaires (organisé par Cinémas 93 en novembre 2013) le refus des enseignants que les formations EEC aient lieu le mercredi après-midi ou en soirée. Et d'ajouter « Je pense qu'École et cinéma est le bouc-

émissaire de quelque chose de plus important : la reconnaissance d'une profession et les aides qui lui sont apportées ».

Le temps de formation des enseignants va se réduire de manière significative. Avec la réforme, ils devront trouver un espace-temps supplémentaire afin de pouvoir continuer à y participer. La motivation de certains pourrait être vite stoppée. Cette année, de nombreuses formations ont pu avoir lieu pour accompagner le dispositif. Qu'en sera-t-il l'année prochaine ?

Les animateurs

Les mairies n'ont que très peu investi dans la formation de leurs animateurs, qui sont au final peu préparés au terrain du périscolaire. Une activité cinéma, photo ou biodiversité nécessite des compétences particulières. La formation des animateurs et des intervenants semble indispensable à la mise en place d'activité de qualité. Des actions de formations des animateurs ont déjà été organisées dans les académies de Créteil, Dijon, Versailles, Limoges, Rennes, etc., mais elles doivent se généraliser à tout le territoire. Il existe un vrai problème de regard entre les enseignants, les animateurs et les intervenants.

2.3. Un outil de formation

L'association LEDC réfléchit actuellement à la mise en place d'une plateforme numérique autour du catalogue d'EEC. Un temps élaborée en concertation avec le site Image du Lux de Valence, c'est aujourd'hui avec Vodkaster[62] que la plateforme a été conçue.

Elle a été construite comme un **élément complémentaire** aux documents pédagogiques. Cet outil sera **gratuit** sous réserve d'inscription préalable au dispositif EEC. Il regroupera 500 extraits, provenant du catalogue et des court-métrages déjà impliqués dans les dispositifs. Elle offrira la possibilité de visionner des extraits et de pouvoir les travailler autour de motifs. L'idée étant de susciter le désir de voir une œuvre dans son intégralité et de pouvoir esquisser un début de réflexion. « La plateforme s'adresse aux enseignants, enfants, coordinateurs régionaux et salles participants à ECC. Elle engage les différentes parties à approfondir le travail sur les films. »

L'utilisation comme outil pédagogique par les enseignants pour débuter une réflexion en amont de la séance et la possibilité de l'utiliser en classe avec les élèves parait tout à fait possible et intéressante. Mais l'utilisation de celle-ci directement en salle de cinéma pour des visionnements parait beaucoup plus complexe à mettre en place, car elle implique une connexion internet accessible depuis la salle.

[61] chargée de la mise en œuvre d'EEC en Seine-Saint-Denis pour l'éducation nationale

La plateforme devrait être disponible d'ici la fin d'année 2014, sous réserve de validation financière et pédagogique du CNC ainsi que du Ministère de l'Éducation.

Il est de la plus grande importance que le dispositif **EEC conserve le cœur de son action sur le temps scolaire** afin de continuer à toucher des classes entières, et non quelques inscrits volontaires ou par défaut. Le dispositif propose un enseignement culturel indispensable à tous les élèves et vient s'inscrire en complémentarité des enseignements fondamentaux. La culture doit rester sur le temps scolaire. La question de déplacer une partie du dispositif sur le temps périscolaire a été soulevée. C'est un temps nouveau qui permettrait d'aller plus loin dans la réflexion et de proposer un prolongement différent. Les participants au dispositif réfléchissent déjà à comment créer ce lien, mais tout reste encore à inventer. La **formation des enseignants et des animate**urs devra être mieux réfléchie. La mise en place d'outils comme la plateforme d'EEC est un bon début, mais n'est pas une finalité.

3. Les TAP

Au-delà de la programmation publique et des dispositifs d'éducation à l'image, les salles peuvent également être sollicitées pour proposer des activités sur le temps périscolaire. Dans quelle mesure les salles sont-elles déjà impliquées et quelles solutions ont-elles pu trouver ou proposer ?

La mise en place des TAP n'a pas le même coût pour toutes les communes. Les maires s'inquiètent des dispositifs budgétaires alloués par le gouvernement, seront-ils suffisant et renouvelés chaque année ? Dans le cas négatif, l'égalité entre les différents territoires pourrait être affectée. La mise en place d'activités sur le temps périscolaire est un vrai atout dont les représentants culturels d'une ville doivent se saisir. Ils permettent d'initier les enfants à des pratiques nouvelles auxquelles ils n'ont pas forcément accès en dehors du cadre scolaire. En ce sens, les exploitants et associations doivent s'investir pour la démocratisation de la culture et du cinéma.

Ce temps périscolaire est encadré par des animateurs et des intervenants extérieurs. L'enseignant n'est plus le pilote pédagogique, il doit transmettre le relais. Ce temps est cadré par le Ministère de l'Éducation et le Ministère de la Jeunesse et des Sports (et non par le ministère de la Culture).

[62] Vodkaster, le cinéma à partager : http://www.vodkaster.com/

3.1. Le budget

Le budget total disponible pour les TAP par année et par enfant oscille entre 103€ et 140€[63]. En se basant sur des capacités de 30 élèves par classe et de 121,5€[64] par élève par année, chaque classe possède un fonds de 3 645€[65]. De plus, en prenant en compte les quatre exemples d'emplois du temps appliqués pour la réforme, le nombre d'heures de TAP oscille entre 3h et 4h par semaine. En prenant les 36 semaines d'enseignement par an, il y aurait en moyenne 126 heures de TAP[66] chaque année et donc chaque classe aurait environ une enveloppe de 28,9€[67] à dépenser pour chaque heure de TAP, **soit moins de 1€ par enfant.**

Le budget pour la mise en place des TAP est donc assez réduit, les communes devront favoriser la mise en place d'activités régulières pour ne pas avoir besoin d'investir constamment dans du matériel nouveau ou dans la formation de nouveaux intervenants. Cependant, les mairies n'ont aucune obligation légale concernant le financement des activités périscolaires. Elles peuvent donc demander une contribution aux parents ou augmenter leurs impôts locaux.

Des villes comme Paris, Bourges, Dijon et Aubervilliers proposent des TAP gratuites. Le maintien de la gratuité après le fonds d'amorçage de 250 000€ est remis en question. Certains maires dénoncent un vrai fiasco financier. Gérard Collomb, maire de Lyon, souhaite mettre en place un forfait de 20€ par an et par enfants. À Mandeure (25), c'est un forfait de 20€ par mois qui sera demandé aux familles. De 8 à 12€ par trimestre à Mouries (13), ou encore 5€ l'année à Bourneville (27). La réforme pourrait creuser une fracture entre les territoires.

L'un des dangers de cette réforme est de proposer aux enfants des activités dites de zapping, 15 minutes de préparation, 15 minutes d'activités, 15 minutes de rangements (pour le format 45 minutes de TAP). « L'approche des temps scolaires ou périscolaires n'est souvent que quantitative, centrée sur la répartition horaire, alors que ces temps devraient avant tout être considérés à travers leurs contenus. »[68]

[63] 50€ par élève, 90€ en zone plus difficile et 53€ de la CAF
[64] Moyenne de 103+140/2=121,5
[65] Moyenne de l'enveloppe financière par classe : 121,5€ par élève par année x 30 élèves par classe = 3645€
[66] Moyenne des TAP par année : 36 semaines x 3,5h en moyenne de TAP par semaine = 126h
[67] Moyenne par heure de TAP : 3645€ / 126h = 28,9 (arrondi au dixième).
[68] *Réforme des rythmes : Ce que les enseignants en disent – Contre-rapport du SNUipp-FSu,* SNUipp-FSU, Paris, février 2014

3.2. Focus sur les animations parisiennes

Durant cette première année de réforme, la ville de Paris a été un véritable lieu d'expérimentation pour des activités de tous genres. Suite à deux appels à projets et un marché de prestations éducatives, la ville a fait appel à 430 associations et 1500 animateurs[69] pour conduire les ateliers périscolaires à la rentrée 2013 sur plus de 660 écoles. Une sélection rigoureuse s'est effectuée notamment sur la base du sérieux, de la qualité éducative et de la solidité financière des partenaires.

Au travers de ces TAP, la ville souhaite lutter contre « les inégalités d'accès aux loisirs, à la culture, aux sciences et aux savoirs ».[70] Elle a engagé 18 millions d'euros pour sa mise en place. Quatre grands débats publics auront conduit au scénario suivant : **3 heures d'activités périscolaires le mardi et le vendredi après-mid**i, de 15h à 16h30. Les enfants s'inscrivent à plusieurs activités et en changent tous les trimestres. Ce sont **540 partenaires extérieurs** qui ont animé **13 500 ateliers** chaque semaine. De nombreux intervenants étaient déjà connus de la ville de par leur implication dans les ateliers bleus[71].

Pour l'année scolaire 2014/2015, la ville de Paris souhaite généraliser la logique d'ateliers annuels avec une rotation des groupes d'élève tous les trimestres. Deux types d'ateliers pourront être proposés : un atelier adaptable à toutes les écoles, répondant à une logique de prestation de service et un atelier local répondant à une logique de démarche de quartier.

Étude détaillée des animations parisiennes proposées au 1er trimestre

À Paris, une page dédiée à été mis en place sur le site internet de la ville[72] afin que les parents puissent accéder aux différentes activités périscolaires proposées dans l'école de leurs enfants. Le site a permis une étude approfondie des différents ateliers en terme de contenu et de public cible.

Plusieurs constats peuvent être établis :

- **8675 activités** sont proposées chaque trimestre à Paris, elles sont articulées autour de plusieurs thèmes : artistique et culturel, développement, jeux, langue, numérique, scientifique et sport.
- Les activités artistiques proposées sont le cinéma, le cirque, le journalisme, la littérature, la magie, le manuel et créatif, la musique, la photographie, la poésie et le théâtre.

[69] A Marseille, pour 73 000 enfants et 445 écoles, il faudra environ 4 000 animateurs
[70] *Projet éducatif territorial parisien*, direction des Affaires scolaires
[71] Voir définition au Lexique
[72] Paris.fr : http://www.paris.fr/pratique/education-cours-pour-adultes/rythmes-educatifs/decouvrez-toutes-les-activites-de-vos-enfants-a-la-rentree-2013/1er-arrondissement/rub_10193_dossier_132414_port_25654_sheet_23359

- Globalement, toutes les tranches d'âges ont accès au même nombre de propositions, entre 6774 pour les enfants de 8 ans et 6197 pour les 6-7 ans.
- Les **activités artistiques sont majoritaires avec 4097 ateliers** proposés, suivis du sport avec 2010 ateliers. Les activités les plus délaissées concernent les animations autour des langues et du numérique.
- Dans les activités culturelles et artistiques, les plus proposées sont les **ateliers manuels** (1264), **la musique** (786) et **le théâtre** (756). Le **cinéma arrive en 5e position avec 210** ateliers. La poésie et la photographie sont en dernières positions.
- **61 ateliers cinéma** différents sont proposés.
- Ils s'adressent le plus souvent aux 9-11 ans avec 180 propositions contre seulement 99 propositions pour les 6-7 ans.

Les ateliers cinéma

La ville de Paris et la Mission Cinéma ont attaché de l'importance à la qualité des propositions faites. Sont intervenus cette année sur les TAP pour des ateliers cinéma : l'association Silhouette (court-métrage), La Lanterne magique, La compagnie Kabuki (activités culturelles), la cinémathèque Robert Lynen, Canal Marches (professionnels de l'audiovisuel), La Camillienne (association culturelle et artistique), Môm'Artre (ateliers créatifs), Tribudom (court-métrage), le Forum des Images et l'Agence du court-métrage.

- ***Silhouette***

L'association *Silhouette* a mené des ateliers dans trois écoles parisiennes et dix écoles à Aubervilliers. Ce sont des ateliers d'initiation avec fabrication de jeux-optiques pour les plus petits, initiation au montage, sous-titrage et bruitage et projet de court-métrage pour les plus grands. La mise en place de ses actions a été favorable dans des établissements déjà équipés en matériel audiovisuel. Dans le cas contraire, les intervenants ont rencontré de grandes difficultés.

- ***L'Agence du court-métrage***

L'Agence a mis en place un atelier de programmation. Elle est intervenue dans 17 écoles, soit environ 900 enfants. L'atelier est réparti en douze séances, il est encadré par des intervenants déjà connus de l'Agence. Les enfants composent un programme de court-métrages à partir d'un corpus défini par l'intervenant. À l'issue de ces séances, une restitution du travail est organisée. Celle-ci s'est déroulée dans les écoles et non dans des salles de cinéma. Les sorties hors du cadre scolaire engendrent de nombreuses contraintes.

L'Agence réfléchit à un moyen d'intégrer les salles à cette dernière séance. Cependant, « l'appel à projet de la Mairie (de Paris) stipulait que tout doit se dérouler dans l'enceinte de l'établissement »[73]. L'activité mise en place questionne le lieu de diffusion, la durée et les supports de projection. Le cinéma sort de la salle pour trouver une place différente. Il est vrai que le court-métrage ne possède qu'une très petite fenêtre d'exposition en salle. Mais doit-on différencier court-métrage et long-métrage par la manière et le lieu pour voir une œuvre ?

Cet atelier coûte en moyenne 1000€ seulement pour la rémunération de l'intervenant. Il faut ajouter à cela les frais de déplacement et de mise en place. De plus, Amélie Chatellier[74] expliquait que les intervenants de l'Agence sont mieux payés que les animateurs de la ville de Paris, engendrant jalousie et problème de travail en commun.

L'Agence va mettre en place une plateforme numérique, Le Kinétoscope, qui favorisera la décentralisation du fonds de court métrage et son utilisation par les écoles. Celle-ci pourra être utilisée pour la mise en place d'ateliers de programmation dans toute la France. Elle est accessible sur abonnement, 290€ TTC.

Le Forum des Images

Le Forum[75] met en place deux types d'ateliers: un atelier « Filme ton école » (initiation à la réalisation avec des caméras de poche) et un atelier « Mini Après-midi des enfants » (projection et discussions). Une quinzaine d'intervenants ont été recrutés et formés par Benoit Labourdette[76]. Ces ateliers ont touché 60 groupes d'enfants. Le Forum des Images n'a souhaité intervenir que dans des écoles équipées pour une projection en classe de bonne qualité, mais la mairie a dû investir dans du matériel technique. La question du renouvellement de la proposition est soulevée. Ce sont des dispositifs très lourds à mettre en place, notamment en termes d'organisation et de financement des ressources humaines et de sa formation. Le retour des enfants dans les salles n'est pour l'instant pas concluant. Le Forum réfléchit à des petites astuces pour les inciter à fréquenter les cinémas, le lien avec l'exploitation est encore lointain

La Cinémathèque Française

Elle avait également répondu à l'appel d'offre de la mairie de Paris pour la mise en place des TAP mais le projet n'a pas été retenu pour des raisons budgétaires. De plus, les ateliers

[73] Compte-rendu de la 24eme édition des rencontres cinématographiques de la Seine-Saint-Denis, La réforme des rythmes scolaires, débat public, Suzanne Hême de Lacotte, novembre 2013.
[74] Responsable de la diffusion à l'Agence du court-métrage
[75] Le Forum reçoit plus de 30 000 enfants chaque année. Des ateliers sont proposés sur le temps scolaire, ciné-concert, création sonore, film d'animation avec séance de restitution. Ces séances sont souvent complètes.

proposés par la Cinémathèque nécessitent entre deux heures à une journée, ils ne pourraient donc pas être proposés en l'état.

Il est intéressant de noter que les deux représentants du cinéma que sont *La Cinémathèque Française* et *Le Forum des Images* n'ont plus les capacités logistiques pour accueillir plus de groupes alors que la demande est toujours plus forte. Les écoles sont donc en attente de propositions autour du cinéma.

Le CNC

La directrice du CNC, Frédérique Bredin, a le projet de mettre en place des ateliers de pratique pour tous les enfants en élémentaire d'une même classe, par exemple les CM2. Ils s'organiseraient lors du dernier trimestre, afin de créer une relation entre la vision d'un film EEC et la pratique, entre le voir et le faire. Ces ateliers s'inscriraient donc en complémentarité du dispositif EEC (or, toutes les classes n'y participent pas). C'est un projet en cours de réflexion, qui nécessite beaucoup d'argent. Eugène Andréansky nous confie une expérience similaire : « Dans l'école Titon (11e), Olivier Ducastel, réalisateur en résidence, est intervenu sur une dizaine de séances d'une demi-journée auprès d'une classe de CM1. Les enfants ont appris les différentes phases d'élaboration d'un film, scénario, storyboard, etc, pour finir par une initiation à la pratique. C'était un vrai travail progressif, une expérience transmise par les métiers du cinéma. »

Studio des Ursulines

Le cinéma a été démarché par des écoles pour intervenir sur les TAP. Or son statut ne lui permet pas d'intervenir dans ce cadre.

Théâtre Clémentine

Afin de mieux comprendre les difficultés rencontrées, il semblait nécessaire de ne pas se focaliser seulement sur le cinéma et de voir ce qui se passe dans d'autres domaines d'activités. Le théâtre étant l'une des animations les plus proposées à Paris, voici l'exemple de l'atelier mené par Clémentine Marmey, directrice du Théâtre Clémentine.
Elle propose un atelier théâtre pour environ 100€ pour 1h30 d'activité. Elle intervient dans 2 écoles par trimestre et accompagne des groupes de 18 enfants. L'atelier est composé de trois parties distinctes : exercices techniques, jeu du texte et improvisation. Le but de cet atelier est de faire découvrir le théâtre aux enfants, notamment à ceux qui ne pourraient y

[76] Auteur, réalisateur, producteur, enseignant, www.quidam.fr

avoir accès en dehors du cadre scolaire. L'intervenante aime solliciter l'imagination des enfants et leur permettre de s'exprimer.

Pour Clémentine Marmey, son atelier nécessiterait un groupe d'enfant plus réduit ou l'implication d'un deuxième intervenant, mais cela entrainerait une augmentation budgétaire trop importante. De plus, elle avait demandé à travailler avec des élèves à partir de 9 ans. Or elle est parfois confrontée, à travailler avec des plus petits pour qui la lecture n'est pas acquise. Les enfants ont donc des niveaux très différents au sein d'un même groupe, ce qui peut parfois être compliqué à gérer.

Au travers de l'expérience du Théâtre Clémentine, il est facile de se rendre compte que les difficultés rencontrées sont communes à tous types d'intervenants et d'activités. La mairie de Paris et les autres communes devront trouver un moyen de résoudre les problèmes d'encadrement, de financement et de formation des intervenants. Mais surtout prendre une décision entre proposer des activités à la carte pour tous sans différenciation et proposer des activités qualitatives adaptables et adaptées à chaque groupe.

Réunion de bilan à mi-parcours

En février 2014, la ville de Paris a organisé une grande réunion réunissant les différentes associations intervenant sur les TAP. La mobilisation a été très forte pour la première année. La réunion s'est déroulée sous tensions, les interrogations et inquiétudes soulevées par les associations ne semblent avoir été que très peu entendues. Les problèmes rencontrés par le club de chant, de travaux manuels ou les activités cinémas sont les mêmes : défaut d'encadrement, défaut d'investissements des animateurs / enseignants / parents, manque de moyens financiers pour proposer une activité de qualité et non une activité de consommation, problème d'organisation notamment concernant la logistique et les transports.

Les associations ont un véritable désir de proposer des **activités qualitatives** et ne veulent pas réaliser une prestation de service. Elles veulent s'inscrire dans une démarche **aboutie et cohérente**. Cela sous-entend forcément un nombre réduit d'élèves ou plus important d'intervenant, une tranche d'âge particulière pour des activités plus complexes[77], un **travail sur la d**urée et non sur le trimestre. La mairie quant à elle préfère s'inscrire dans une démarche de démocratisation des activités : des ateliers pour tous (groupes d'enfants importants, pas d'intervenant supplémentaire ou de lieux dédiés, rotation régulière des enfants) et l'approbation des parents d'élèves (la satisfaction des parents semble passer

[77] A noter que dans le projet éducatif territorial parisien, il est clairement indiqué dans les objectifs éducatifs que des parcours évolutifs distinguant les âges et les besoins des enfants pour s'adapter à leur rythme seront mis en place. Or, il n'en est rien sur les TAP

avant celle des enfants). Les questions concernant la communication entre les différents intervenants (animateurs, intervenants, enseignants) et la formation des animateurs sont restées **sans réponse**. Il y a un vrai problème entre les attentes de la ville qui s'inscrivent dans une démarche du plus grand nombre et la volonté qualitative des associations. Les enfants risquent de participer à des activités dites « zapping », sans intérêt pédagogique et ne plus faire la différence entre l'école, le périscolaire et l'extérieur. La ville n'a pas su anticiper les contraintes d'organisation liées à la mise en place des TAP, générant ainsi beaucoup de frustration et d'énervement.

Paris reste un exemple à part. La présence de **nombreuses institutions culturelles et leur accessibilité** créent une situation très favorable à la mise en place des ateliers. De plus, les capacités financières, logistiques et humaines de la ville sont éminemment plus propices à la mise en place d'activités de qualité, contrairement à d'autres territoires moins bien fournis. Les écoliers parisiens sont chanceux d'avoir accès à des ateliers de qualité. Le cinéma n'est peut-être pas l'activité la plus répandue ou la plus facile à mettre en place, mais c'est une activité possible. Les difficultés rencontrées à Paris sont-elles les mêmes ailleurs ?

3.3. Des ateliers cinéma en province

Plusieurs associations ont porté des ateliers autour du cinéma en cette première année d'expérimentation, voici les exemples coordonnés par **Du Cinéma Plein Mon Cartable**, ***Le Méliès*** et **De la Suite dans les I*mages***.

- **Grenoble** (38)

Le cinéma ***Le Méliès*** a répondu à l'appel à projet pour la mise en place des TAP. Déjà partenaire de la municipalité pour d'autres d'actions, Marco Gentil[78] explique qu'il a été facile de proposer un atelier qualitatif sans tomber dans la prestation de service. L'activité a été proposée à 144 enfants cette année, c'est un atelier pratique autour du cinéma d'animation, avec visionnement de court-métrage, travail autour de jeux optiques et réalisation d'un film court. Une séance de restitution est organisée au cinéma avec création d'affiches et ticket de cinéma originaux. 90% des parents d'élèves ont assisté à la projection.

L'atelier se déroule dans le cinéma qui possède les **espaces adéquats**. Cela permet un **contrôle du contenu et de la qualité**. Le cinéma est satisfait de la qualité du projet

[78] Programmateur et responsable jeune public – Voir entretien en annexe

proposé. Une liste de réservation est d'ores et déjà mise en place pour l'année suivante. La présence des enfants, puis des parents sur le site permet de créer un **vrai lien entre le cinéma et son public**. Les ateliers renvoient une bonne image pour la structure.

Le ***Méliès*** est rémunéré 25€ de l'heure et a du recruter une personne en charge de l'animation des ateliers. Le financement reste **minimum** et empêche le déplacement vers des écoles plus éloignées.

Ce type d'activité est une très bonne idée, mais nécessité des conditions idéales : **proximité** entre l'école et le cinéma, **mairie impl**iquée dans le financement de l'atelier, parents qui viennent récupérer leurs enfants au cinéma. Or, ce n'est pas toujours le cas pour toutes les salles ou toutes les communes. Le temps de transports et la proximité de la salle sont de véritables obstacles à la création d'ateliers de qualité. De plus, pour une sortie comme celle-ci, il est nécessaire de scinder l'encadrement en deux équipes : ceux qui participent aux TAP et ceux qui restent à l'école (non-inscrits).

- **Lomme** (59)

Une expérience d'adaptation du rythme scolaire avait été mise en place deux ans avant de réforme de Vincent Peillon. Une demi-journée par semaine était consacrée à des ateliers ludiques, hors du programme obligatoire. L'association **De la suite dans les images**, la médiathèque de Lomme et le réseau de cinéma itinérant **Ciné-Ligue** ont proposé 12 séances articulées autour de 4 modules : le cinéma d'animation, les effets-spéciaux, le son et le burlesque. Chaque module comprend la diffusion d'un film à la médiathèque et un atelier de réalisation. À l'issue des 12 séances, un DVD de tous les petits films est remis à chaque participant. L'association facture son intervention 53€ de l'heure.

La diffusion en salles de cinéma est à l'étude. Elle engendre de nombreux coûts supplémentaires : déplacement et frais de transport, location de copie (l'utilisation du fond vidéo de la médiathèque est beaucoup moins onéreuse), présence d'un projectionniste. L'éloignement géographique des différentes villes sur le territoire sera une contrainte supplémentaire à prendre en compte.

L'association souhaite mettre en place des **formations pour les animateurs** afin qu'ils puissent organiser les modules directement sur place. DLSDLI interviendrait sur les aspects plus techniques. Cette formation pourrait également leur servir pour les centres de loisirs et ainsi revaloriser la sortie cinéma.

La mise en place de la réforme à Lomme risque d'empêcher l'organisation de tels ateliers, en raison du temps nécessaire (2h30), des coûts engendrés et ainsi de perdre en qualité. Pourtant, **cette expérimentation a été plus que positive**. Il faudra que DLSDLI trouve les moyens de s'adapter.

↬ Les Landes (40)

L'association **Du cinéma plein mon cartable** intervient sur les TAP. Elle possède seulement 3 animateurs pour couvrir 190 écoles[79].

Anthony Roussel, responsable de l'association, témoignait pour le département des Landes lors des journées jeune public AFCAE en septembre 2013 : avec son association, déjà connu pour ses actions en direction du jeune public, un module de formation pour les animateurs ainsi qu'une malle pédagogique (préexistante) ont été mis en place pour le temps périscolaire pour les coordinateurs d'étape. La création de celle-ci a coûté environ 500€. Elle est prêtée aux cinémas adhérents à l'association et est louée entre 30€ et 100€ par école.

DCPMC joue un rôle **d'expertise** dans son département pour la validation et la mise en place des ateliers cinéma sur le temps périscolaire, en collaboration avec les Francas[80] et La Ligue de l'Enseignement. L'association n'a pas encore eu de retour des exploitants pour un investissement sur les TAP. La difficulté de se **déplacer** et le **nombre réduit de poste** dédié au JP sont les freins majeurs à la démocratisation de ses actions. L'association travaille dès aujourd'hui sur le PET[81] afin de favoriser la mise en place d'atelier pour la rentrée prochaine. Certaines villes ou exploitants attendent la rentrée 2014 pour mettre en place des projets. D'autres ne veulent pas s'impliquer.

Anthony Roussel s'est posé la question de savoir si les salles de cinéma n'auraient pas un rôle à jouer sur la formation des animateurs habilités à intervenir lors des TAP. Si aujourd'hui toute personne montée en association peut intervenir dans ce cadre, ce n'est pas une raison pour oublier de former les animateurs. La majorité d'entre eux ont des vraies notions d'encadrement et d'animation grâce à un diplôme type BAFA ou BAFD[82], mais ce ne sont pas des spécialistes du cinéma, ou d'activités scientifiques, etc. Il est donc nécessaire que ces animateurs reçoivent une formation pour pouvoir parler aux jeunes de cinéma (ou de tout autre thème) en connaissance de cause, en ayant des **bases et des acquis minimums**. L'initiation au cinéma doit être réalisée par des **intervenants responsables et compétents**. Le problème étant de savoir qui est chargé de ces formations et qui devra en payer les couts ? Hors le budget pour la mise en place des TAP n'est pas extensible.

[79] Sur un total de 350 écoles.
[80] Fédération nationale laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles.
[81] Plan Éducation Territorial
[82] Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

Pessac (33)

Le cinéma a été sollicité par la mairie de Pessac afin de proposer un projet d'atelier pour les TAP 2014-2015. Il a l'habitude de travailler avec la commune et les écoles, les NRS s'inscrivent donc dans une continuité logique du travail déjà engagé. 200 classes élémentaires existent à Pessac, c'est un **chantier titanesque** à mettre en place. Cependant, le cinéma souhaite rester modeste, notamment par rapport aux attentes de la ville, car la mise en place de ces ateliers ne doit pas bouleverser le fonctionnement actuel de la structure.

Romainville (93)

Dominique Mulmann[83] a décliné la demande d'atelier qui lui a été faite par la mairie de Romainville. Il lui paraissait impossible de concilier l'organisation d'un atelier en restant dans une action de promotion et de découverte de la salle de cinéma. Le temps périscolaire n'est à son avis pas favorable au travail sur le long métrage.

L'Agence du Court Métrage

L'agence va proposer une plateforme dédiée à la forme courte, LeKinetoscope[84], pensé comme un outil pédagogique. Un vaste catalogue de court métrage est proposé au visionnement, s'adressant à toutes sortes de publics, « des tonalités, écritures et esthétiques larges et diversifiées pour donner à voir et à entendre toute la richesse d'expression qu'offre le cinéma. » Les court-métrages présents dans les trois dispositifs nationaux d'éducation à l'image en temps scolaire sont également accessibles. Chaque court est accompagné d'une série de réflexions permettant de mettre en avant « un certain nombre des enjeux de représentation et de réception »[85]. Les films sont indexés autour de thématiques. La plateforme valorise la rencontre entre un spectateur et une œuvre. 150 questions de cinéma s'articulent autour des différents films, permettant de constituer un corpus conséquent et qui donne sens. « L'abonnement au Kinétoscope vous permet de visionner les films qui y sont proposés. Valable pour une structure et pour un an, son montant est de **290 euros TTC**. »

La limite entre le temps scolaire et le temps périscolaire doit être clairement définie. Le périscolaire ne doit pas être seulement un temps à remplir de manière illusoire et peut devenir un véritable espace de rencontres avec les associations culturelles et sportives d'une ville. Les exemples cités précédemment démontrent que la mise en place d'activités

[83] Responsable jeune public au cinéma Le Trianon à Romainville
[84] http://www.lekinetoscope.fr/

cinéma de qualité est possible. Leurs actions devraient servir d'exemple à tous les exploitants.

Certaines mairies ont contacté les coordinateurs régionaux du dispositif École et cinéma pour mettre en place des activités sur les TAP, favorisant ainsi les ponts avec les partenaires de proximité. Cette démarche est plutôt positive, car les partenaires locaux associatifs ne sont pas souvent sollicités. L'implication de professionnels permettra d'éviter les activités de type « occupationnelle ». La mise à disposition de **moyens financiers** semble inévitable pour proposer de la qualité.

La diversité des emplois du temps ne facilitera pas la tache aux intervenants souhaitant proposer un même atelier sur un territoire. Les activités devront être adaptées selon la durée proposée, ce qui entrainera forcément des conséquences sur le contenu et engendrera des complications d'organisation pour les structures extérieures.

3.4. Rôle de la salle de cinéma

Comme énoncé précédemment, les grands groupes ne sont aujourd'hui pas concernés par les NRS. La force des plus petits exploitants est peut-être d'avoir des locaux adaptés aux plus jeunes, du personnel en charge du jeune public et une programmation annuelle spécifique. De plus, la réforme impose un statut associatif aux personnes intervenant dans le cadre des TAP, la grande exploitation est donc exclue de par son statut juridique.

Ce nouveau temps dégagé par la réforme, 3 heures d'activités par semaine, a été investi par certaines salles de cinéma et structures institutionnelles pour proposer des activités culturelles et éducatives. Les salles sont amenées à occuper un nouvel espace temps de l'enfant et ainsi pouvoir peut-être **renouveler ou enrichir leurs propositions.**

À Paris, les activités artistiques et culturelles sont largement représentées par rapport aux autres types d'activités (sportives, scientifiques, jeux, développement). Le cinéma est proposé de nombreuses fois, et la ville possède un vivier d'intervenants cinéma de qualité (Forum des Images, Agence du Court-Métrage, etc), ce n'est pas toujours le cas toutes les communes. Pourtant, le maillage des salles françaises permettrait potentiellement aux exploitants de toucher une grande partie du territoire.

L'implication des salles de cinéma dès la réflexion du projet éducatif d'une mairie est très importante. Cela permettra aux exploitants de se positionner en tant que **véritable acteur culturel et partenaire de sa commune,** mais aussi d'installer un travail dans la continuité.

[85] Idem 35

Marco Gentil explique l'importance pour les salles de s'impliquer dans les TAP : il s'agit de créer une complémentarité avec l'éducation artistique et culturelle et les dispositifs nationaux d'éducation à l'image. Ces actions ont un sens plus fort si elles existent ensemble pour se compléter. L'organisation des ateliers au sein d'un cinéma permet de créer un premier lien avec le public. La salle doit être ou rester au cœur de toutes les actions cinémas, temps scolaire ou périscolaire, dans la mesure des capacités d'accueil de chacun.

Les salles de cinéma peuvent trouver dans cette réforme une place **d'éducateur**, guider les plus jeunes afin d'accéder à l'univers du cinéma, de l'œuvre et de sa vision. La salle doit être un lieu de **formation et de rencontres**. Patrick Brouillé, président de l'AFCAE, énonçait en 2011 : « l'école est encore, par nature, le lieu le plus démocratique qui soit et qu'il y a un vrai travail à y faire. » Les salles ont un véritable intérêt à s'intégrer à cette réforme afin de pouvoir **démocratiser la culture cinématographique** et en inculquer les codes d'analyses, de lecture et de consommation aux futures générations.

La nécessité de **formation des animateurs** et le budget minimal réservé aux TAP incitent à la réflexion d'une activité cinéma en continu. Deux types d'activités cinéma semblent se profiler selon la durée des TAP et des différents emplois du temps : une animation de courte durée, mais qui reviendrait sur plusieurs interventions (par exemple une malle pédagogique), une animation récurrente étalée sur une durée et un nombre de séances conséquentes (atelier de programmation, expérience DLSDLI) et enfin une animation ponctuelle comme la rencontre avec un professionnel.

Les TAP permettront notamment de restaurer le lien entre l'école et son environnement. Il faudra développer des **continuités éducatives** entre les différents mondes : enseignants, animateurs, parents, mairie, associations, enfants

4. Bilan

Les NRS ont eu des répercussions sur différents domaines concernant les salles de cinéma, la programmation et en particulier les séances scolaires et de centre de loisirs ; sur les dispositifs EEC et la formation des enseignants ; et enfin ont permis d'offrir une opportunité aux salles de transmettre leur passion au travers d'activités de qualité et ainsi de former le public de demain. La mise en place de la réforme et des activités périscolaires pourrait entrainer une mise en concurrence des écoles selon les emplois du temps et les

dispositifs de financement des TAP. Il faudra **éviter de creuser les inégalités territoriales**.

Les problèmes majeurs rencontrés

L'un des principaux obstacles à la mise en place d'activités de qualité est la durée des TAP : de 30 minutes à 1h30 maximum. L'amplitude maximale étant la plus propice à une activité de qualité. Les disparités de rémunérations salariales entre les animateurs de municipalités et des intervenants professionnels ou associatifs perturbent le bon fonctionnement et le relationnel entre les différents interlocuteurs. La diversité des territoires et des moyens propres à chaque commune sont un obstacle supplémentaire pour certains dans l'application de la réforme.

Les salles de cinéma ont été peu sollicitées en cette première année de réforme. **Elles n'apparaissent pas comme étant un intervenant évident**. Le cinéma est une activité qui parait peut-être plus difficile à mettre en place que les activités scientifiques ou de recyclage. Or **les exemples** parisiens ou provinciaux montrent que **cela est possible**. Les salles devront donc se battre pour s'imposer dans ce nouveau temps, car c'est pour elle une opportunité majeure pour conquérir le public de demain.

La réforme est encore en phase d'expérimentations, **les activités périscolaires notamment n'ont pas encore trouvé leurs formes ou leurs natures**. Le danger pour les salles de cinéma est d'être utilisé comme simple prestataire de service.

Comment réussir la mise en place des APC ?

Le deuxième rapport établi par le Comité national de suivi des rythmes scolaires met en avant que la réussite de certaines communes pour la mise en place des TAP se manifeste toujours lorsqu'un **projet a été construit avec les partenaires locaux**. Les activités répondent ainsi à une exigence **qualitative sur le contenu et l'encadrement**. Il soulève également l'importance de différencier les activités en fonction des âges (la programmation jeune public se fait toujours en fonction de l'âge, pourquoi pas les APC) et de prêter une grande attention au passage de témoin entre les différents intervenants. Les différents temps doivent être identifiés par chacun et notamment par les enfants. La réussite de cette réforme repose sur trois enjeux : **la continuité, la complémentarité et la cohérence éducative**.

La **concertation** doit être la base de la mise en place des projets. La construction de celui-ci doit s'établir dans la confiance, la transparence et le respect mutuel de chaque partie. Les partenaires associatifs extérieurs doivent impérativement être impliqués dans la

création du PET au même titre que les enseignants, les animateurs, les parents. La reconnaissance des compétences et de l'importance de chacun est primordiale.

La **disponibilité et la mutualisation des ressources locales et intercommunales** (humains et logistiques) doivent être optimisées pour **réduire les couts**. Le rapport met en avant l'importance des loisirs éducatifs comme temps d'apprentissages, mais surtout veut favoriser une « logique éducative non consumériste ». La situation se complique lorsque l'on s'attaque à l'échelle des territoires, notamment dans la gestion des locaux, des transports et l'organisation des structures accueillant des ateliers. (En Gironde par exemple, plus de 80 emplois du temps différents ont été proposés pour 600 écoles.)

La formation

La question de la formation (et de la certification professionnelle) semble être une des **pierres angulaires** de cette réforme malgré sa place restreinte aujourd'hui. La formation de chaque entité, enseignants, animateurs, intervenants professionnelle doit être réfléchie et mise en place afin que chacun puisse reconnaitre sa place et se sentir valorisé. La complémentarité s'impose, c'est pourquoi des formations particulières, mais aussi communes à tous les intervenants doivent absolument être mises en place. La question du **financement** de ces formations se pose très clairement. Il semblerait que les communes aient un devoir envers chaque entité pour les préparer au terrain où ils doivent intervenir. Les écoles doivent construire leur projet de manière collective, mais surtout donner une véritable base à leurs animateurs. Lorsqu'il s'agit de formation plus poussé dans un domaine spécifique, par exemple le cinéma, **le relais doit être pris au niveau national**. Le CNC devrait pouvoir être en mesure de fournir une formation basique à destination des animateurs, mais aussi des exploitants désireux de proposer un atelier cinéma sur le temps périscolaire afin d'établir une proposition qualitative, voire quantitative. Une proposition sera faite dans ce sens dans la dernière partie.

Propositions d'animations adaptables aux NRS

Les salles de cinéma font partie du tissu associatif et culturel d'une ville. Dans ce sens, il est de leur devoir de s'impliquer dans ce temps périscolaire dans la mesure du possible et des moyens de chacun. L'espace temps dégagé par la réforme pour les TAP me semble être une opportunité importante dont les salles doivent se saisir pour toucher tous les publics, ceux d'aujourd'hui et de demain.

L'objectif de cette dernière partie est de proposer des activités pouvant être mises en place suite à la réforme. Elles ont pour vocation d'être le plus réalistes possible selon les données économiques du marché de l'exploitation, mais aussi selon les capacités des écoles et des communes. Quatre propositions seront faites selon des temporalités et des budgets différents. Ce ne sont pas des solutions miracles ou innovantes, mais bien des propositions que me semblent applicables, demandant chacune un travail différent, de la motivation de la part de chacun et surtout un budget à trouver. Pour rappel, seules les salles ayant un statut associatif peuvent intervenir sur les APC.

Ces projets devront être élaborés de manière collective entre les différents partenaires, favorisant les espaces de rencontres et de dialogues pour garantir la bonne articulation entre les différents espaces éducatifs. La mutualisation des intervenants à l'échelle communale ou intercommunale favorisera une diminution des coûts.

1. Proposition 1 : prolonger École et cinéma

Pour rappel, École et cinéma est un dispositif national d'éducation à l'image mis en place par le CNC et coordonné en région. Positionné sur le temps scolaire, il propose aux enfants de l'élémentaire de visionner 3 films chaque année. Les enseignants sont amenés à entamer une réflexion à l'issue de la projection afin de dégager les différents enjeux soulevés par une œuvre. Le nombre croissant d'inscriptions au dispositif sur l'année 2013-2014 démontre la valeur du dispositif et l'engagement des enseignants sur ce projet.

Ici, l'idée n'est pas de déplacer EEC sur le temps périscolaire. Il doit absolument conserver sa place à égalité avec les enseignements fondamentaux. La création de ce nouvel espace-temps pour les APC permettrait de prolonger ou compléter le dispositif, en lien avec le travail déjà effectué.

Un **atelier de réalisation de petit court-métrage** pourrait être mis en place sur le temps périscolaire, en lien avec un des films vus durant l'année.
La création et la mise en place d'un tel projet devront se faire en **concertation** entre les différentes parties : coordinateurs régionaux, enseignants, animateurs, exploitants. Or il n'existe actuellement pas de temps commun disponible à ces différents intervenants. Il sera important de bien marquer la différence entre scolaire et périscolaire et de définir les taches de chacun.
EEC est là pour commencer un début de réflexion par rapport aux images et au cinéma, il fait partie de l'éducation culturelle et artistique. Un atelier permettrait de prolonger la réflexion engagée et de mettre en pratique. Il s'agit de trouver une relation entre le voir et le faire. L'activité doit être unifiée et en même temps avoir un volet pédagogique et un volet plus ludique. L'expérience est une et multiple. Le laps de temps court mis à disposition sur les TAP est un véritable frein à la mise en place d'activités de qualité. Or, si la réflexion a été établie en amont, cet atelier cinéma pourrait s'appuyer sur des acquis minimum et ainsi proposer une activité plus aboutie.

Les freins majeurs à la mise en place d'atelier de réalisation sont le **financement du matériel et d'intervenants qualifiés**. L'achat de matériel audiovisuel pourrait être réalisé en commun entre différentes communes désireuses de s'investir dans un projet audiovisuel de qualité. Il pourrait ainsi être utilisé par un nombre d'écoles conséquent et ainsi diminuer le coût d'investissement initial de chacun. Concernant l'intervenant, deux solutions sont envisageables : soit d'engager un intervenant professionnel qualifié, mais qui génèrerait de forts coûts pour les écoles ; soit de proposer une formation aux animateurs pour qu'ils puissent encadrer cet atelier. La deuxième solution semble meilleure. Elle nécessite l'implication des animateurs dans EEC, c'est-à-dire leur participation aux pré-visionnements organisés pour les enseignants, ou au minimum de voir les films proposés. La formation à l'atelier de réalisation pourrait être mise en place par une structure régionale qui a l'habitude de travailler avec des professionnels du cinéma. Il faudrait qu'elle soit courte, sur une ou deux journées et qu'elle puisse être renouvelée chaque année, afin que tout nouvel animateur puisse suivre cette formation. Un professionnel serait chargé d'inculquer les outils de base à la réalisation d'un court-métrage, mais aussi d'établir un début de réflexion sur le cinéma. Les animateurs pourraient ainsi acquérir des qualifications pour la mise en place d'un atelier de réalisation de qualité. (Voir l'exemple

de Benoit Labourdette et du Forum des Images pour les interventions dans les écoles parisiennes).
La **restitution du travail** de chaque atelier doit se faire **en salle de cinéma**. Un exploitant pourrait ainsi organiser une soirée spéciale avec diffusion des différents court-métrages réalisés dans l'année. Cette soirée serait incluse dans la programmation publique et tout le monde pourrait y assister. Le lien entre création et vision est ainsi scellé, la salle de cinéma doit rester le lieu pour regarder un film, partager son travail et ses émotions avec ces proches.

Le problème de la mise en place d'un tel atelier est qu'il s'adresse en priorité aux élèves inscrits au dispositif, c'est-à-dire déjà engagés dans une réflexion autour de l'image et du cinéma. Afin de bien coller à l'objectif de démocratisation des activités périscolaires, un atelier simplifié de réalisation, sans lien direct avec une projection EEC ou autre, devrait pouvoir être mis en place. Les notions de travail en commun, de formation et de restitution en salle restent les mêmes. La qualité ne doit pas être influencée. Seulement, le discours doit être adapté pour que chaque enfant puisse avoir accès au cinéma et à la réalisation selon son niveau et ses acquis.

Prolonger EEC n'est pas une action facile à mettre en place. Elle nécessite une implication forte et engagée de la part de chaque intervenant, mais aussi une réflexion collective de la part des écoles, communes, exploitants et coordinateurs régionaux. Le financement d'un tel projet ne pourra se faire que dans des conditions de partage et de mise en commun, sous peine de ne pouvoir exister.

Prolonger EEC est une proposition qui s'inscrit dans la complémentarité d'une offre déjà existante. Envisager des ateliers de réalisation pour tous les enfants est une proposition d'une ampleur peut-être démesurée, mais cela devrait être un objectif pour tous les professionnels du cinéma.

2. Proposition 2 : une malle pédagogique

En raison du temps limité disponible pour le périscolaire selon les emplois du temps, il serait intéressant de réfléchir à une activité qui pourrait se dérouler sur un laps de temps concis (45 minutes). Pour cela, il faudrait bien évidemment que l'intervenant (animateur ou autre) se rende directement auprès des élèves (salles de classe, salles polyvalentes…) afin

de rentabiliser son action. Or, il n'est pas toujours évident pour une école d'assurer la venue d'un professionnel, en raison des budgets, d'un éloignement géographique, etc. La mise à disposition d'une malle pédagogique parait être l'outil idéal pour répondre à cette demande. Ce type d'animation existe déjà dans de nombreuses salles et structures (Du cinéma plein mon cartable, Uffej, Passeurs d'images en Aquitaine) mais elle pourrait se généraliser afin de toucher un plus grand nombre d'élèves. L'utilisation d'un tel outil permettrait de faciliter la circulation et la mutualisation d'une activité entre différentes écoles.

Avec la mise en place d'une malle pédagogique, de courtes interventions plusieurs fois dans l'année permettraient le début d'une réflexion autour du cinéma. Un intervenant donnerait ainsi une courte initiation aux techniques cinématographiques grâce aux outils contenus dans la malle : **différents appareils de la préhistoire (zootrope, praxinoscope), quelques morceaux de pellicules, caméras nouvelles et anciennes et de quoi réaliser ses propres instruments et illusions optiques, etc.**

Le **budget** pour la mise en place d'une malle est lui aussi plutôt concis. 500€ ont suffi pour celle de l'association Du Cinéma Plein Mon Cartable. La création de celle-ci pourrait être réalisée par un exploitant désireux de s'investir dans le périscolaire ou par une structure régionale menant des activités en faveur du cinéma et du jeune public. Elle serait alors **mise à disposition des écoles contre un forfait locatif**. Environ 30€ par intervention permettrait de rester dans le budget moyen d'une activité périscolaire sur la base du fonds d'amorçage et des aides de la CAF.

L'aspect nomade du dispositif ne doit pas négliger la formation. En effet, une **formation** pour l'utilisation de cette malle et l'exploitation de toutes ses capacités est nécessaire. Celle-ci pourrait être menée par un chargé des actions jeune public d'une salle ou portée par une structure plus régionale. Elle doit être courte, pas plus d'une journée et **s'adresser aux animateurs et aux exploitants**. A l'issue de celle-ci, ils devront être capables de proposer des activités réparties sur plusieurs temps dans l'année. Une **notice** regroupant les différentes possibilités d'animations et d'activités possibles doit également être intégrée à la malle. Celle-ci ne se substitue pas à la formation, elle s'inscrit en complémentarité et permettra d'assurer une base minimum.

La circulation de cette malle permettra de couvrir une grande partie du territoire, et notamment ceux plus éloignés qui n'ont pas les moyens de faire venir un intervenant professionnel.
Proposer une initiation au cinéma sur un temps si concis peut paraitre difficile, mais pas impossible. La malle pédagogique n'est pas une proposition innovante, mais sa démocratisation sur le temps périscolaire pourrait être une base pour favoriser la découverte du cinéma par tous les enfants.

3. Proposition 3 : une malle numérique

La mise en place des plateformes de l'Agence du court-métrage et d'ECC cristallise la nécessité d'avoir accès aux œuvres pour une utilisation au-delà du simple visionnement, en quête de réflexion par rapport à un corpus d'œuvres. Le frein majeur de la première semble être son coût. Elle n'est pas accessible pour toutes les communes. La seconde s'adresse plus particulièrement aux élèves déjà engagés dans une réflexion autour de l'image et du cinéma.

De **nombreuses plateformes** portant sur l'éducation à l'image **existent déjà** : « Transmettre le cinéma », « Initiation au vocabulaire de l'analyse filmique », « Ciclic », etc (voir comparatif en annexe). Elles ont toutes des **objectifs différents,** mais sont en **quête de transmission du savoir**. Ces offres possèdent une grande qualité de contenu, est-il vraiment nécessaire d'en créer de nouvelles et ainsi de démultiplier les efforts lorsque l'objectif est commun? Il parait alors important d'imaginer un **outil de référencement de ces offres**.

Cet outil, je l'appellerai « **malle numérique** », établirait dans un premier volet une **liste des différentes plateformes disponibles** avec une mise en avant de leurs contenus et de leurs propositions de manière détaillée. Les internautes pourraient ainsi avoir accès en quelques clics à toute l'offre et choisir selon leurs besoins. Un deuxième volet pourrait contenir des **fiches pratiques** pour la mise en place d'ateliers. Elles seraient purement fonctionnelles et s'appuieraient sur les contenus présents dans les différentes plateformes. Ces fiches devraient être créées par un organisme national fiable (CNC ?) et devraient porter sur différents types de propositions : atelier de programmation de court-métrage, initiation à l'analyse de films, histoire du cinéma, création de jeux optiques, atelier de réalisation.

Cette malle numérique s'adresserait en particulier aux **enseignants, animateurs et exploitants**, désireux de mettre en place un atelier cinéma. Elle aurait un peu le même rôle que la malle pédagogique, mais avec une portée nationale. Sa mise en place et sa gestion ont bien évidemment un coût, qui pourrait être porté par le CNC afin de pouvoir toucher le plus grand nombre.

Concernant son utilisation par les écoles et les particuliers (associations, enseignants), deux hypothèses se profilent : soit cette malle numérique est accessible de manière **gratuite** (mais le problème se pose pour la plateforme de l'Agence du court-métrage qui est accessible sur abonnement) ; soit les écoles payent un **forfait**, dont le montant ne doit pas excéder la moyenne du coût d'une activité pédagogique sur le fonds d'amorçage. L'argent récolté pourrait d'une part financer la partie mise en place de la malle numérique et de la création des fiches pratiques ; et d'autre part, être réparti de manière équitable entre les différentes plateformes pour les inciter à alimenter leurs contenus régulièrement.

Cet outil permettra de **prolonger l'expérience de la salle de cinéma** sans pour autant lui retirer sa place primordiale et naturelle dans la vision d'un film.

4. Proposition 4 : intervention de professionnels en partenariat avec les commissions régionales

L'idée d'annexer une intervention professionnelle à la vision d'un film parait logique. Eugène Andréansky nous raconte : « Il y a quelques années, une expérience dans deux écoles du 11e a été menée. Des parents d'élèves qui s'avéraient être cinéastes, sont intervenus bénévolement sur une journée pour parler de cinéma avec les enfants participants à EEC. Cette expérience a été proposée à la ville de Paris, mais paraît trop onéreuse et n'a pas réussi à se généraliser. La ville n'est pas convaincue et souhaite des ateliers ouverts à tous les enfants. »[86] Pourtant, Paris est certainement la ville française la mieux fournie en professionnels du cinéma (sans engendrer d'importants frais de déplacement).

L'idée de toucher tous les enfants parait noble et s'inscrit dans un véritable souhait de démocratisation de la culture. Mais le simple fait ne pas donner accès à l'ensemble des élèves de l'élémentaire ne doit pas empêcher la mise en place de telles rencontres. Le

[86] Extrait de l'interview de Eugène Andréansky, voir en Annexe

partage d'expérience avec un professionnel est une **expérience riche** et s'inscrit en complémentarité avec la vision d'un film.

Le frein majeur à la mise en place de telles rencontres est son coût : frais d'interventions et de déplacements. Une solution doit être trouvée pour contourner cet obstacle. Cependant, **il ne faut pas annuler ses coûts**, les professionnels ne doivent pas être bénévoles, mais trouver un moyen de les financer.
Il existe dans de nombreuses régions françaises des **commissions régionales du film et des fonds de soutien** à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle (Aquitaine, Paca, Languedoc Roussillon, Ile de France, Picardie, etc). Les régions accompagnent financièrement et humainement la création, la production et la sortie d'un film sur un territoire particulier.
Il pourrait être imaginé que les **films bénéficiant du soutien d'une région s'engagent légalement**, en contrepartie de l'aide financière perçue, **à ce qu'un ou plusieurs professionnels** (producteur, réalisateur, monteur, cadreur) régionaux **interviennent auprès des enfants dans les écoles sur le temps périscolaire**. Cela ferait partie des conditions pour accéder à l'aide régionale. De nombreux professionnels travaillent en région, c'est un vivier important à ne pas négliger.
Ces interventions seraient à la **libre interprétation** des professionnels. Elle s'organiserait autour d'un **échange** entre l'intervenant et le groupe sur une durée entre 1 heure et 1 heure et demie. Il peut s'agir de partager l'expérience d'un métier, d'un tournage en particulier ou une vision du cinéma. Le professionnel peut agrémenter son intervention avec des extraits de films.
Ces actions devront être coordonnées par un représentant régional qui renseignerait les professionnels et les écoles et planifierait les interventions. Une participation financière des écoles pourrait être envisagée pour contribuer aux coûts de déplacement.

Certes, il n'y a pas de fonds de soutien ou de commission du film partout, mais cela peut être un début à la mise en place d'un projet de grande ampleur.

Conclusion

Les NRS ont impacté les salles de cinéma de plusieurs manières : la programmation du mercredi et les séances dédiées aux scolaires et aux centres de loisirs doivent trouver un nouvel équilibre ; le dispositif EEC n'a pas perdu sa place ou son pouvoir d'attractivité, mais la formation devra être repensée pour éviter d'être négligée ; la mise en place d'activités périscolaires autour du cinéma à Paris et en province est un véritable enjeu pour les exploitants afin de se positionner en tant qu'éducateur et de partager l'expérience de la salle avec les plus jeunes. Il est nécessaire de former le regard de la nouvelle génération pour que les cinémas restent un lieu unique de découverte et de partage d'un film. La concertation, la formation et la complémentarité sont les clefs de cette nouvelle réforme éducative.

Les bons chiffres de fréquentation enregistraient ces derniers mois sont une bonne nouvelle pour l'exploitation. « Selon les dernières estimations de la direction des études, des statistiques et de la prospective, la fréquentation cinématographique atteint **21,09 millions d'entrées au mois de mars 2014, soit une progression de 14,1 % par rapport à mars 2013**. 56,27 millions d'entrées ont été réalisées au cours du premier trimestre de l'année, soit 18,6 % de plus que sur la période janvier-mars 2013 »[87]. Cela ne doit pas empêcher les exploitants de continuer à fournir un travail acharné en direction des futurs spectateurs.

La commission éducation à l'image de la FNCF, présidée par Bernard Lafon, réfléchit actuellement à la mise en place d'un dispositif d'éducation à l'image plus adapté à la réforme. La commission a été constituée, mais il n'y a pour l'instant pas d'annonce sur l'avancer de leurs travaux. Les propositions concerneront le temps périscolaire. La FNCF ne devra pas oublier les questions liées à la formation et au recrutement des différents intervenants, mais aussi penser son projet dans une démarche collective entre tous les partenaires. Créer un nouveau dispositif avant de repenser la formation des intervenants, animateurs, exploitants revient à contourner les problèmes actuels sur les dispositifs en place et ne résoudra pas les conflits.

[87] Fréquentation en salle, mars 2014, CNC, Paris, le 04 avril 2014

Aujourd'hui la réforme fait polémique et un temps d'adaptation est plus que nécessaire pour intervenir de manière qualitative. Lorsque les habitudes seront trouvées, les salles qui auront investi la réforme ne pourront qu'être récompensées de leurs efforts par le retour d'un public en salle, mieux averti. Cette réforme est une aubaine pour les exploitants qui ont un vrai désir de s'impliquer dans le tissu socioculturel d'une ville et créer un lien unique avec le public, qu'il soit scolaire, périscolaire ou particulier.

Le remaniement du gouvernement au mois d'avril 2014 pourrait avoir des conséquences sur la mise en place de la réforme. Si elle perdure en l'état, les salles qui s'y sont investies pourront continuer à approfondir le travail amorcé. Si la réforme est modifiée / abrogée, les exploitants auront pu entrevoir les possibilités d'actions qui s'offrent à eux en direction du public scolaire et de l'importance de la formation des jeunes. Les actions menées ne seront pas veine, car la salle de cinéma sera rentrée au cœur de l'action d'une société et apparaitra d'autant plus comme un partenaire culturel actif et investi.

Si le sujet était bien d'actualité à la rentrée 2013, le sera-t-il toujours aux rentrées 2014 ou 2015 ? Le débat sur les nouveaux rythmes scolaires sera (ou est déjà) éclipsé par d'autres sujets plus controversés. La polémique est forte aujourd'hui, elle se tassera avec le temps, mais l'opportunité laissée aux salles de cinéma sera toujours existante.

« Pour qu'ils n'oublient jamais qu'un film est avant tout destiné à être vu sur un grand écran avec d'autres spectateurs »[88].

[88] Lena Lutaud, *Les cinémas de demain: les dix tendances*, dans Lefigaro.fr, http://www.lefigaro.fr/cinema/2013/10/16/03002-20131016ARTFIG00267-les-cinemas-de-demain-les-dix-tendances.php, 16 octobre 2013

Bibliographie

Livres

SCHAPIRA Catherine, VIGO Lucie, *Allons z'enfants au cinéma! : une petite anthologie de films pour un jeune public*, Paris, Les enfants de cinéma, 2001

BROKMAN Isabelle, DE THORE Géraldine, *Le guide du cinéma pour les enfants*, Paris, Nouveau monde éd., 2006

FOREST Claude, *L'industrie du cinéma en France, De la pellicule au pixel*, Paris, La Documentation française, 2013

BEAU Frank, *4 jours et demi, comprendre la réforme des nouveaux rythmes scolaires*, France Quercy, FYP Editions, 2013

Articles

Jean MICHEL, « Les Ciné-Clubs de Jeunes » dans *Enfance*, Tome 10 n°3, 1957. pp.203-208

Clarrisse FABRE, « « Ado ciné ! », le mot d'ordre pro-jeunes des exploitants », dans Le Monde.fr, septembre 2013

Sarah DROUHAUD, « TVA : La diffusion non commerciale des films en salle oubliée », dans Le Film Français, 11 octobre 2013

AFP, « Rythmes scolaires: la proposition de loi UMP rejetée au Sénat », dans nouvelobs.com, 22 janvier 2014

Mathieu ROLLINGER, « Séances à 4€ : le cinéma attire les jeunes », dans lefigaro.fr, 6 février 2014

Dossier

Rencontres jeune public, les moments forts, AFCAE, septembre 2013

Bilan 2012, les dossiers du CNC, n°326, CNC, Paris, mai 2013

La géographie du cinéma, les résultats régionaux des salles et des films, les pratiques cinématographiques des Français, le public régional du cinéma…, Les dossiers du CNC, n°327, CNC, Paris, septembre 2013

Réforme des rythmes : Ce que les enseignants en disent – Contre-rapport du SNUipp-FSu, SNUipp-FSU, Paris, février 2014

Rapport 2 du Comité de suivi national de la réforme des rythmes scolaires, adressé à M. Vincent Peillon, Ministre de l'Education Nationale, Comité national de suivi des rythmes scolaires, Paris, décembre 2013

DONNAT Olivier, *Les pratiques culturelles des français à l'ère numérique*, La Découverte, Ministère de la Culture et de la Communication, Enquête, 2008

Le marché de la vidéo, dossier n°329, CNC

Les Français et l'Entertainment, GHK, 2008

Les pratiques de consommation de jeux vidéos des français, CNC

Mémoires
BENROUBI Delphine, *La programmation jeune public est-elle à la hauteur des enfants?*, mémoire de fin d'études, La fémis, Promotion 2006

BAISEZ Nicolas, *Réconcilier le public jeune avec les salles Art et Essai, l'Art et Essai peut-il s'adapter aux nouvelles pratiques culturelles des 12-25 ans ?*, mémoire de fin d'études, La fémis, filière exploitation, promotion 2012

Sites internet
Association Enfances au cinéma (Ecole au cinéma…) :
http://www.enfancesaucinema.net/
Ministère de l'Éducation : http://www.education.gouv.fr
CNC: www.cnc.fr
AFCAE: http://www.art-et-essai.org/accueil.htm
Ville de Paris : http://www.paris.fr
Le site du Senat : http://www.publicsenat.fr
Le **Théâtre de Clémentine** : http://www.letheatredeclementine.fr
Académie de Bordeaux : http://www.ac-bordeaux.fr
Cinéma **Jean Eustache** de Pessac (33) : http://www.webeustache.com/
La Cinémathèque Française : http://www.cinematheque.fr
Cinéma **Le Méliès** de Grenoble (38) : http://www.laligue38.org/cinema-le-melies
Box Office France : http://www.jpbox-office.com
De la suite dans les images : http://www.delasuitedanslesimages.org
Le journal du geek : www.journal du geek.com

Vidéos
Claire Leconte : le rythme des enfants (Version longue), Enfance jeunesse, colloque sur les rythmes scolaires à Ivry-sur-Seine avec Claire Leconte, enseignante-chercheuse en psychologie à Lille III, spécialiste de chronobiologie, septembre 2013.
http://www.ivry94.fr/videotheque/enfance-jeunesse/resource/claire-leconte-le-rythme-des-enfants-version-longue/

Table des annexes

- Annexe 1 : Lexique

Partie A : textes officiels et communiqués :

- Annexe 2 : Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013
- Annexe 3 : La réforme par le Ministère de l'Education
- Annexe 4 : Exemples d'emplois du temps
- Annexe 5 : Historique du débat
- Annexe 6 : Extrait du résultat de l'enquête de l'Association des Maires de France
- Annexe 7 : Succès de l'opération 4€ pour les moins de 14 ans - CNC

Partie B : Etudes de cas et enquêtes

- Annexe 8 : Animations périscolaires parisiennes
- Annexe 9 : Etudes des entrées réalisées sur plusieurs films JP entre le 16 octobre 2013 et le 10 décembre 2013
- Annexe 10 : Etudes des entrées du cinéma *Jean Eustache* entre le 12 septembre 2012 et le 17 mars 2014
- Annexe 11 : Comparaison des plateformes d'éducation à l'image

Partie C : Entretiens

Annexe 1 : Lexique

AFCAE : Association Française des Cinémas d'Art et Essai

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

ARE : Aménagement des Rythmes Educatifs.

Atelier bleus : « Les ateliers bleus proposent des activités culturelles, scientifiques ou sportives après l'école. Mis en place dans les écoles élémentaires publiques, ils accueillent les enfants de l'école. Ils sont une alternative aux études surveillées »[91]. Durant l'année scolaire 2013-2014, 25 000 enfants ont participés à 2 307 ateliers bleus culturels et sportifs.

ATSEM : Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

Commission de classification : commission française dont l'objectif est de classifier les films selon l'âge du public autorisé pour l'exploitation en salles, elle attribue des interdictions et des avertissements selon le contenu d'une œuvre.

CNC : Centre National de la Cinématographie

Elémentaire : école accueillant les enfants de 6 à 11 ans.

Extrascolaire : activités organisées en dehors de l'école par des associations culturelles, sportives ou d'éducation populaire. Elles sont en général payantes.[92]

FAI : Fournisseur d'Accès à Internet

FNCF : Fédération Nationale des Cinémas Français

---

[91] http://www.paris.fr/pratique/activites-apres-l-ecole/tous-les-dispositifs/les-ateliers-bleus/rub_7464_stand_25223_port_17238

Gilets Jaunes : groupe de parents d'élèves manifestant contre la réforme. Ils revendiquent leur implication dans la construction et la mise en place du projet et dénoncent la fatigue, le manque de sécurité, le défaut d'intérêt pédagogique des TAP et le roulement des équipes d'animation. « Le mouvement revendique son indépendance à l'égard des fédérations de parents d'élèves, des syndicats et des partis politiques »[93]. Le collectif s'est monté en association, et regroupe 102 groupes régionaux. Les parents veulent se sentir impliqués dans la construction de la réforme et sa mise en place.

NRS : Nouveaux Rythmes Scolaires

PEDT : Projet éducatif territorial

Périscolaire : périphérie du scolaire – complémentaire au scolaire – « périmètre administratif des charges de surveillance et d'animation des communes, autour des temps de l'école »[94].

Primaire : regroupe la maternelle et l'élémentaire.

REV : Responsable Education Ville – Paris

Unipop : Université Populaire du Cinéma – programme annuel de 33 cours de cinéma et 33 films au *Jean Eustache* de Pessac.

Petite Unipop : Petite Université Populaire du Cinéma – programme annuel – un mercredi par mois : une leçon de cinéma + un gouter + un film.

TAP : Temps d'Activités Périscolaires ou Péri-éducatives.

---

92 BEAU Frank, Ibidem

93 Delphine Bancaud, « Rythmes scolaires: Le mouvement des «gilets jaunes» veut faire mouche », dans 20minutes.fr, 16 février 2014

94 BEAU Frank, Ibidem

Partie A :
textes officiels et communiqués

En savoir plus sur ce texte...

JORF n°0022 du 26 janvier 2013 page 1627
texte n° 3

DECRET

Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

NOR: MENE1301789D

Publics concernés : élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques, parents d'élèves, enseignants du premier degré et collectivités territoriales.
Objet : modification des rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré.
Entrée en vigueur : la réforme des rythmes scolaires entre en vigueur au début de l'année scolaire 2013-2014. Toutefois, jusqu'au 31 mars 2013, les communes peuvent demander au directeur académique des services de l'éducation nationale le report de la réforme à l'année scolaire 2014-2015.
Notice : le présent décret prévoit la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées afin d'alléger la journée d'enseignement. Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée. Le directeur académique des services de l'éducation nationale peut donner son accord à un enseignement le samedi matin en lieu et place du mercredi matin lorsque cette dérogation est justifiée par les particularités du projet éducatif territorial et présente des garanties pédagogiques suffisantes. L'organisation de la semaine scolaire de chaque école du département est décidée par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation du recteur après avis du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunal intéressé. Le texte prévoit également la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires en groupes restreints pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial. L'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maîtres.
Références : le code de l'éducation peut être consulté, dans sa rédaction issue du présent décret, sur le site Légifrance (http://www.legifrance.gouv.fr).
Le Premier ministre,
Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 411-2 et D. 521-10 à D. 521-15 ;
Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 8 janvier 2013 ;
Vu l'avis du comité technique ministériel de l'éducation nationale en date du 11 janvier 2013 ;
Vu l'avis de la commission consultative d'évaluation des normes en date du 23 janvier 2013,
Décrète :

Article 1

Le 2° de l'article D. 411-2 du code de l'éducation est remplacé par les dispositions suivantes :
« 2° Etablit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ; »

Article 2

Les articles D. 521-10 à D. 521-13 du même code sont remplacés par les dispositions suivantes :
« Art. D. 521-10.-La semaine scolaire comporte pour tous les élèves vingt-quatre heures d'enseignement, réparties sur neuf demi-journées.
« Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée.
« La durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à une heure trente.
« L'organisation de la semaine scolaire est fixée conformément aux dispositions des articles D. 521-11 et D. 521-12, dans le respect du calendrier scolaire national prévu à l'article L. 521-1 et sans que puissent être réduit ou augmenté sur une année scolaire le nombre d'heures d'enseignement ni modifiée leur répartition.
« Les élèves peuvent en outre bénéficier chaque semaine d'activités pédagogiques complémentaires dans les conditions fixées par l'article D. 521-13.
« Art. D. 521-11.-Le conseil d'école intéressé ou la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale intéressé peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au directeur académique des services de l'éducation nationale, après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré.
« Le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation du recteur d'académie

arrête l'organisation de la semaine scolaire de chaque école du département dont il a la charge, après examen des projets d'organisation qui lui ont été transmis et après avis du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunal intéressé. Cet avis est réputé acquis en l'absence de notification au directeur académique des services de l'éducation nationale d'un avis exprès dans un délai de quinze jours à compter de la saisine.
« Art. D. 521-12.-Lorsqu'il arrête l'organisation de la semaine scolaire d'une école, le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation du recteur d'académie veille au respect des conditions mentionnées aux articles D. 521-10 et D. 521-11. Il s'assure de la compatibilité de cette organisation avec l'intérêt du service et, le cas échéant, de sa cohérence avec le projet éducatif territorial élaboré conjointement par la collectivité, les services de l'Etat et les autres partenaires intéressés. Il s'assure également que cette organisation ne porte pas atteinte à l'exercice de la liberté de l'instruction religieuse mentionnée au second alinéa de l'article L. 141-2.
« Le directeur académique des services de l'éducation nationale peut donner son accord à une dérogation aux dispositions du deuxième alinéa de l'article D. 521-10 lorsqu'elle est justifiée par les particularités du projet éducatif territorial et que l'organisation proposée présente des garanties pédagogiques suffisantes.
« La décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans. A l'issue de cette période, cette décision peut être renouvelée tous les trois ans après un nouvel examen, en respectant la même procédure.
« Les décisions prises par le directeur académique des services de l'éducation nationale pour fixer les heures d'entrée et de sortie de chaque école sont annexées au règlement type départemental mentionné à l'article R. 411-5, après consultation du conseil départemental de l'éducation nationale, sans préjudice du pouvoir de modification conféré au maire de la commune par les dispositions de l'article L. 521-3.
« Art. D. 521-13.-Des activités pédagogiques complémentaires sont organisées par groupes restreints d'élèves :
« 1° Pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.
« 2° Pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.
« L'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maîtres. Les dispositions retenues à ce titre sont inscrites dans le projet d'école. Le maître de chaque classe dresse, après avoir recueilli l'accord des parents ou du représentant légal, la liste des élèves qui bénéficient des activités pédagogiques complémentaires. »

Article 3

Les articles D. 521-14 et D. 521-15 du même code sont abrogés.

Article 4

Les articles 1er à 3 entrent en vigueur à la rentrée scolaire 2013.
Toutefois, le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut, au plus tard le 31 mars 2013, demander au directeur académique des services de l'éducation nationale le report de l'application du présent décret à la rentrée scolaire 2014 pour toutes les écoles de la commune ou des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.
Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale saisit le conseil général compétent en matière d'organisation et de financement des transports scolaires. Si, au terme d'un délai de vingt jours après sa saisine, le conseil général n'a pas fait connaître son avis sur la demande mentionnée au deuxième alinéa, cet avis est réputé favorable.
Les décisions prises sur les demandes mentionnées au deuxième alinéa par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation du recteur d'académie sont transmises à la commune et à l'établissement public de coopération intercommunale ainsi qu'au conseil général.

Article 5

Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 24 janvier 2013.

Jean-Marc Ayrault

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale,

Vincent Peillon

education.gouv.fr

Toute l'actualité

De nouveaux rythmes scolaires à l'école primaire

[Rythmes scolaires] - Brève - Vincent Peillon - George Pau-Langevin

Année scolaire 2013-2014 : la refondation de l'École fait sa rentrée - 29/08/2013

La refondation de l'École fait sa rentrée. Parmi les nouveautés de la rentrée 2013 : de nouveaux rythmes scolaires à l'école primaire pour mieux apprendre et favoriser la réussite de tous.

La semaine de 4 jours : une organisation du temps scolaire préjudiciable aux apprentissages
De nouveaux rythmes pour mieux apprendre et favoriser la réussite de tous
Une réforme qui bénéficiera à près d'un écolier sur quatre dès la rentrée 2013
Des activités périscolaires diversifiées et de qualité développées par les communes
Un fonds d'amorçage pour aider les communes à organiser l'offre d'activités périscolaires
La possibilité pour les communes de bénéficier d'une prestation spécifique de la Caisse nationale d'allocations familiales
Le projet éducatif territorial (PEDT)
Les grands modèles d'organisation du temps scolaire choisis par les communes pour la rentrée 2013

L'essentiel

La mise en œuvre de la semaine de 4 jours et demi -**soit 9 demi-journées d'enseignement**- permettra de **mieux répartir les heures de classe sur la semaine**, d'alléger la journée de classe de 45 minutes en moyenne et de **programmer les enseignements fondamentaux aux heures où les élèves sont les plus concentrés.** Grâce à cette réforme, **le nombre de jours d'école passera de 144 à 180 jours par an,** ce qui rapprochera la France de ses voisins européens.

Depuis la mise en place de la semaine de 4 jours en 2008, les écoliers français avaient en effet le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE : 144 jours contre 187 jours en moyenne. Ils subissaient, de ce fait, des **journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde, ce qui est source de fatigue et de difficultés scolaires.**

À la rentrée 2013, près d'un écolier sur quatre bénéficiera des nouveaux rythmes scolaires, soit 1,3 million d'élèves.

Les nouveaux rythmes scolaires permettront également une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires et offriront aux élèves la **possibilité d'accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques** qui contribueront à développer leur curiosité intellectuelle et à **renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.**

Le Gouvernement a décidé la **création d'un fonds d'amorçage destiné à aider les communes à mettre en place une offre d'activités périscolaires diversifiée et de qualité**. Toutes les communes mettant en œuvre les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 se verront ainsi allouer une dotation forfaitaire de 50 € par élève ou de 90 € par élève si elles sont éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) cible ou à la dotation de solidarité rurale (DSR) cible.

De plus, **les communes ayant décidé d'organiser les activités périscolaires dans le cadre d'un accueil de loisirs** (qui implique le respect de règles spécifiques), et ayant construit un projet éducatif territorial, **bénéficieront d'une aide des caisses d'allocations familiales de 53 euros par an et par enfant.**

Les activités périscolaires pourront être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT) associant à la commune l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation (administrations de l'État concernées, associations, institutions culturelles et sportives, etc.) pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

La semaine de 4 jours : une organisation du temps scolaire préjudiciable aux apprentissages

Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours en 2008, les écoliers français subissaient des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde.
Notre pays cumule ainsi :

un nombre de jours d'école qui est le plus faible d'Europe et qui est largement inférieur à celui des autres pays, à savoir 144 jours seulement contre 187 jours en moyenne au sein de l'OCDE ;
une semaine particulièrement courte avec 4 jours d'école par semaine, contre 5 voire 6 chez la plupart de nos voisins européens ;

une année scolaire concentrée sur 36 semaines ;
un volume horaire annuel d'enseignement très important, qui s'élève à 864 heures par an contre 774 heures à 821 heures en moyenne, selon l'âge des écoliers, au sein de l'OCDE.

Cette extrême concentration du temps d'enseignement est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires. Ce constat est unanimement partagé, des scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant aux enseignants, en passant par les parents d'élèves. On constate dans le même temps que les résultats des écoliers français se dégradent dans tous les classements internationaux.

De nouveaux rythmes pour mieux apprendre et favoriser la réussite de tous

La mise en place de nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 poursuit avant tout un objectif pédagogique : **mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire.**
Les nouveaux rythmes scolaires conduiront ainsi à une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine, à un allègement de la journée de classe de 45 minutes en moyenne et à la **programmation des enseignement fondamentaux aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.**

La nouvelle organisation du temps scolaire est la suivante :

une **semaine de 9 demi-journées incluant le mercredi matin ;**
une durée d'enseignement de **5 h 30 maximum par jour ;**
une demi-journée n'excédant pas 3 h 30 ;
une **pause méridienne d'au moins 1 h 30 ;**
la **mise en place d'activités pédagogiques complémentaires.**

Les communes peuvent, dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT) et à condition que cela soit pédagogiquement cohérent, décider d'opter pour le samedi matin au lieu du mercredi matin,d'augmenter l'amplitude de la journée d'enseignement au-delà de 5 h 30 ou encore d'allonger la durée de la demi-journée au-delà de 3 h 30.
Le principe des 9 demi-journées d'enseignement et celui des 24 heures d'enseignement hebdomadaire ne peuvent en revanche pas faire l'objet de dérogation.

Une réforme qui bénéficiera à près d'un écolier sur quatre dès la rentrée 2013

1,3 million d'écoliers bénéficieront des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013, soit 22,2 % des élèves de l'enseignement public.

Parmi les 4 000 communes ayant choisi de mettre en oeuvre la réforme dès cette rentrée, seules 176 ont effectué une demande de dérogation aux principes nationaux d'organisation du temps scolaire et moins de 1 % a choisi d'organiser la demi-journée d'enseignement supplémentaire le samedi matin au lieu du mercredi matin.

Un **comité de suivi national** a été mis en place par le ministre de l'éducation nationale le 23 avril 2013. Composé d'une vingtaine de membres – enseignants, représentants des communes, scientifiques, animateurs, etc. – et présidé par la rectrice de Lyon. Il a pour vocation de suivre et d'analyser le processus de mise en oeuvre de la réforme.

Des activités périscolaires diversifiées et de qualité développées par les communes

Les communes ayant décidé d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 ont été amenées à **repenser l'organisation du temps périscolaire.**
Trois grandes tendances peuvent de ce point de vue être observées :

l'offre périscolaire a été conçue en fonction de l'âge des enfants et en cohérence avec les activités organisées sur le temps scolaire, et souvent dans le cadre de **parcours thématiques proposés aux élèves** et pouvant être modifiés en cours d'année ;
les communes se sont appuyées sur les équipes municipales et les associations locales afin d'utiliser au mieux les possibilités des territoires, le cas échéant en formalisant les liens dans le cadre d'un projet éducatif territorial ;
pour de nombreuses communes, la réforme est **l'occasion de mettre en place de véritables accueils de loisirs périscolaires avec un projet défini et des intervenants plus qualifiés et plus nombreux pour assurer l'encadrement des enfants.**

À titre d'exemple, on peut citer, parmi les activités périscolaires le plus souvent développées par les municipalités qui mettront en oeuvre les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 :

les **activités artistiques** et notamment la musique, la danse, les arts plastiques sous des formes variées, le théâtre (représentations, activités menées en lien avec la classe, montage de spectacle), ou encore les marionnettes ;
des **activités d'éveil scientifique**, avec l'organisation d'ateliers découvertes ;
un panel extrêmement large d'**activités sportives** proposées par les animateurs municipaux ou les associations sportives implantées localement (sports collectifs, arts martiaux, natation, etc.) ;
la **découverte du numérique** ;
des **activités autour du développement durable, de la biodiversité, de l'équilibre alimentaire** (jardinage, cuisine, etc.) ;
des **ateliers de jeu** (échecs, dames, jeux de société, etc.).

Ces activités s'ajoutent souvent à des activités d'aide aux leçons qui continuent d'être assurées.

Un fonds d'amorçage pour aider les communes à organiser l'offre d'activités périscolaires

Les nouveaux rythmes permettront une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire, et offriront aux élèves la possibilité d'accéder à des activités culturelles, artistiques ou sportives, puisqu'ils demeureront pris en charge au minimum jusqu'à l'heure actuelle de fin de la classe (16 h 30 dans la plupart des écoles) si leurs parents le souhaitent.

Ces activités périscolaires, organisées par les collectivités territoriales, seront pensées en articulation avec le projet d'école et contribueront à l'épanouissement et au développement de la curiosité intellectuelle des enfants.

Afin d'aider les communes à redéployer les activités périscolaires existantes – notamment celles actuellement organisées le mercredi matin – et à en proposer de nouvelles, le Gouvernement a décidé la mise en place d'un fonds d'amorçage, qui a été créé par la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École de la République.

Toutes les communes ayant décidé de mettre en oeuvre les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 se verront donc allouer une dotation forfaitaire de 50 € par élève. Les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) cible ou à la dotation de solidarité rurale (DSR) cible se verront allouer 40 € supplémentaires par élève, soit 90 € par élève au total pour l'année scolaire 2013-2014. Ces dernières bénéficieront à nouveau du fonds l'année suivante, à hauteur de 45 € par élève. Le versement interviendra dès la mi-octobre pour les communes.

La possibilité pour les communes de bénéficier d'une prestation spécifique de la Caisse nationale d'allocations familiales

La nouvelle **convention d'objectifs et de gestion conclue entre l'État et la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf)** prévoit le **versement d'une prestation spécifique aux communes** qui, dans le cadre d'un projet éducatif territorial, auront décidé d'organiser les activités périscolaires en accueil de loisirs ce qui suppose notamment l'obligation de déclaration et le respect de règles en matière de qualification des intervenants et de taux d'encadrement.
Cette prestation sera versée en fonction du nombre d'élèves inscrits aux activités périscolaires, dans la limite de trois heures par semaine et de 36 semaines par an, ce qui représente 53 € par
enfant pour l'année.
Contrairement à l'actuelle prestation de service ordinaire (PSO), cette nouvelle prestation pourra être perçue dans le cas d'un accueil de loisirs périscolaire gratuit pour les familles.

Le projet éducatif territorial (PEDT)

Le projet éducatif territorial (PEDT), prévu par la loi du 8 juillet 2013, associe la commune, les services de l'État (éducation nationale, sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative, culture, famille, ville...) et les partenaires locaux (associations, institutions culturelles et sportives, etc.). Il a pour but de tirer parti de toutes les ressources du territoire afin d'organiser des activités périscolaires répondant aux besoins des enfants et d'assurer une continuité éducative entre le temps scolaire et temps périscolaire, dans un souci de complémentarité et de qualité.

Au niveau départemental, un groupe d'appui interministériel associant la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), l'éducation nationale, le conseil général et la caisse d'allocation familiale est mis en place pour accompagner l'élaboration des PEDT.
Au niveau local, la loi prévoit un comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en place du projet.

Les grands modèles d'organisation du temps scolaire choisis par les communes pour la rentrée 2013

Les grands modèles d'organisation du temps scolaire choisis par les communes pour la rentrée 2013

72% des écoles ont mis en place une organisation avec **des horaires identiques sur les 4 journées entières** (à 1/4h près)

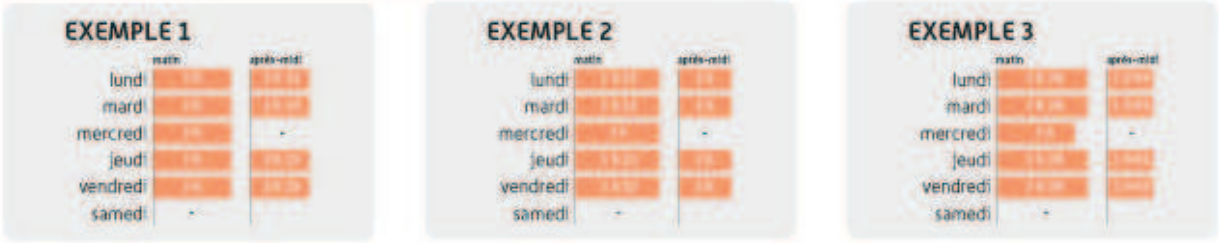

23% des écoles ont mis en place une organisation avec **un ou deux après-midi plus courts que les autres**

5% des écoles ont choisi **un autre modèle d'organisation du temps scolaire**, dont 1 % avec classe le samedi matin

© Ministère de l'éducation nationale - août 2013

Année scolaire 2013-2014 : la refondation de l'École fait sa rentrée

LA RÉFORME DES RYTHMES À L'ÉCOLE PRIMAIRE : EXEMPLES D'EMPLOI DU TEMPS

EXEMPLE 1

APC : activités pédagogiques complémentaires
TAP : temps d'activités périscolaires

EXEMPLE 2

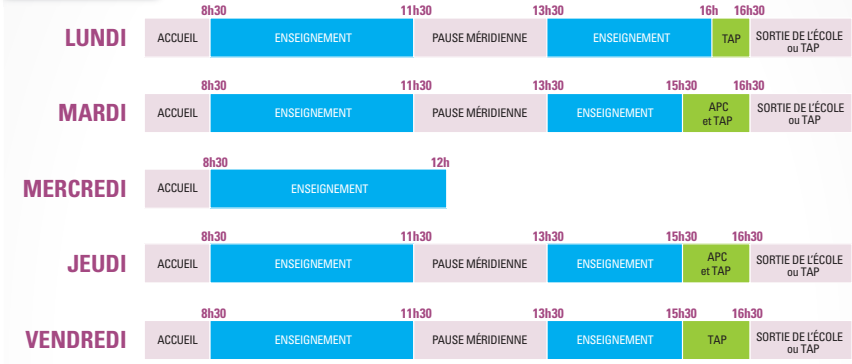

APC : activités pédagogiques complémentaires
TAP : temps d'activités périscolaires

EXEMPLE 3

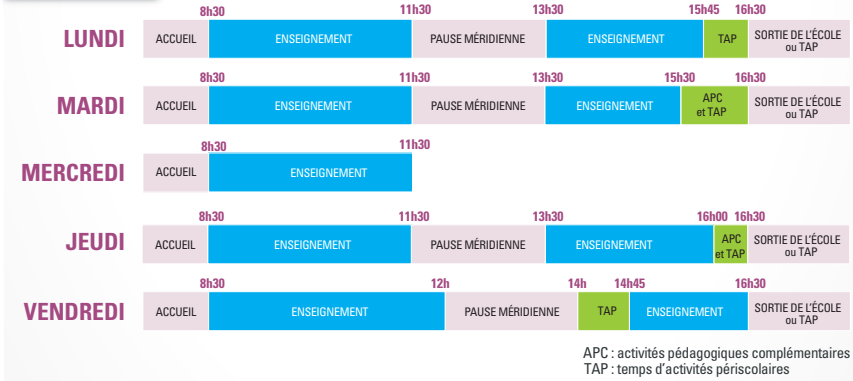

APC : activités pédagogiques complémentaires
TAP : temps d'activités périscolaires

EXEMPLE 4

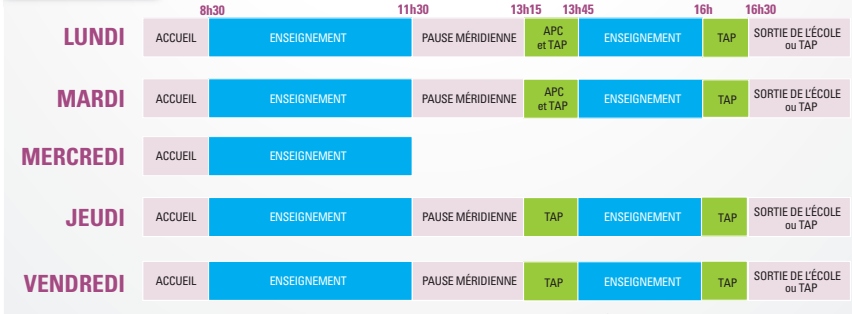

APC : activités pédagogiques complémentaires
TAP : temps d'activités périscolaires

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont à organiser par groupes restreints d'élèves à raison de 36 heures par an et par enseignant. Leur mention dans les tableaux ne préjuge pas de la durée mais montre la place qu'elles peuvent occuper.

source : education.gouv.fr - janvier 2013

Annexe 5 : Historique du débat

Septembre 2013

Application de la réforme pour 1,3 millions d'écoliers sur 8533 écoles et 4000 communes.

Novembre 2013

55 maires ont affirmés ne pas vouloir appliquer la réforme en l'état à la rentrée 2014. Ils ont établi une pétition qui a recueilli 9 500 signatures. Leurs principales revendications concernent le coût réel de la mise en place de la réforme et son intérêt véritable. Pourtant, l'enquête rendue publique par l'Association des Maires de France exprime un accord général sur l'intérêt de la réforme.

Décembre 2013

Le comité national de suivi des rythmes scolaires publie un deuxième rapport. Le SNUipp demande une réécriture du décret et rapporte que les enseignants ressentent la réforme comme étant d'avantage celle du périscolaire que du scolaire ; la PEEP demande une abrogation du décret dans sa forme actuelle.

Janvier 2014

« Le Sénat a rejeté une proposition de loi UMP destinée à donner la liberté aux maires dans l'organisation du temps scolaire et à assurer une compensation financière par

l'Etat »[95]. Les maires envoient leur projet d'organisation pour la rentrée prochaine. Ils auront jusqu'au printemps pour déterminer le contenu des activités périscolaires.

Février 2014

Seulement 5,6% des communes affichent une vraie opposition pour le passage de la réforme à la rentrée prochaine et 6% affirment rencontrer de réelles difficultés à sa mise en place. « Au total, ce sont 19 157 communes qui doivent appliquer la réforme des rythmes scolaires en 2014, les autres l'ayant adoptée en 2013 »[96].

Les internautes du site Lefigaro.fr ont été appelé à voter pour ou contre la participation financière des parents aux activités périscolaires. Sur 20 390 votants, 35% ont répondu « oui » et 65% ont répondu « non ».

Mars 2014

92% des communes ont déclaré avancer sans difficulté leur projet pour la mise en place de la réforme. 5% restent dans une franche opposition à son application. La rentrée scolaire 2014 a nourrit les débats entre gauche et droite durant les élections municipales du mois de mars.

Avril 2014

Le 2 avril, le gouvernement est remanié et Benoit Hamon devient Ministre de l'Education nationale, du supérieur et de la recherche. Succédant à Vincent Peillon, il va devoir reprendre la mise en place des NRS en l'état. Le changement de ministre aura-t-il un impact sur la réforme ?

De nombreuses grèves ont été organisées depuis la rentrée, relayée par les manifestations des parents d'élèves et notamment des « Gilets Jaunes »[97], symbole de vigilance et de sécurité.

---

95 AFP, « Rythmes scolaires : la proposition de loi UMP rejetée au Sénat », dans nouvelobs.com, 22 janvier 2014

96 Lexpress.fr, « Rythmes scolaires: 88% des communes prêtes en 2014, selon l'Education nationale », dans Lexpress.fr, 7 février 2014

97 Association de parents d'élèves – voir définition en annexe

Annexe 6 : Résultat de l'enquête de l'Association des maires de France

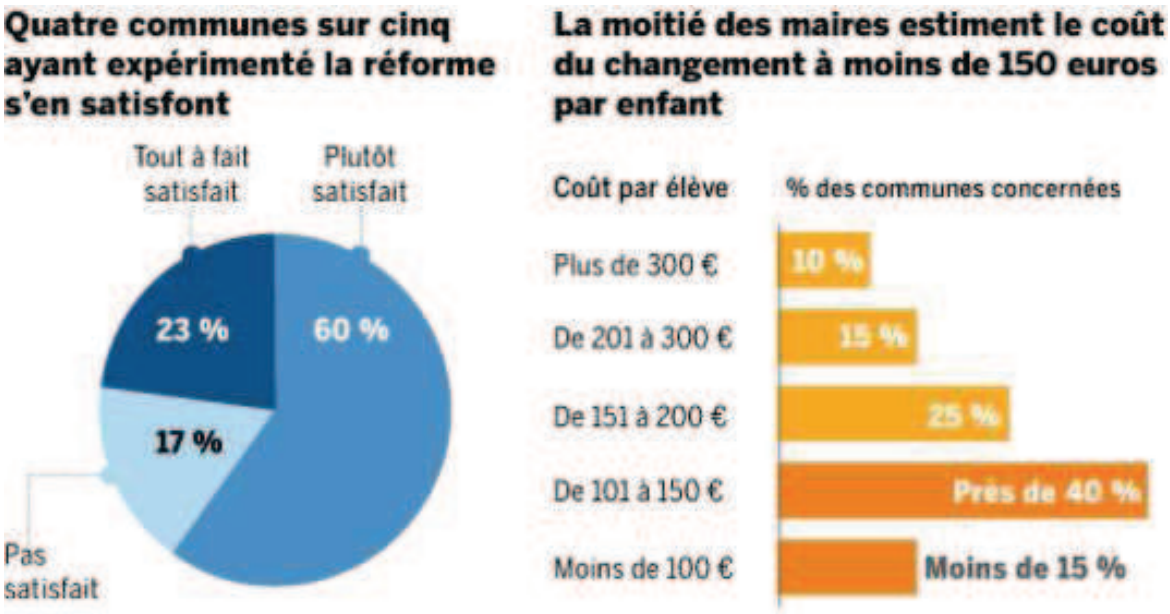

Enquête réalisée à partir d'un questionnaire envoyé aux 3 852 communes de France ayant choisi d'adopter la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013. Plus de 1 100 d'entre elles ont répondu, et les résultats ont été analysés, après vérification de leur représentativité géographique.

SOURCE : ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

centre national du cinéma et de l'image animée

Succès de l'opération « 4 euros pour les moins de 14 ans » 2,5 millions d'entrées réalisées sur les deux premiers mois de l'année

Paris, le 9 avril 2014

L'opération dans les salles de cinéma « 4 € pour les moins de 14 ans en 2014 » rencontre un réel succès. Elle a permis aux jeunes de retrouver le chemin des salles de cinéma.

Les jeunes de moins de 14 ans ont retrouvé le chemin des salles

Au cours des deux premiers mois de l'année 2014, la présence des spectateurs âgés de 3 à 14 ans dans le public des salles de cinéma, retrouve les niveaux les plus élevés de la décennie. Elle s'est fortement renforcée par rapports aux trois dernières années. En effet, elle passe de 14,4 % en janvier/février 2013 à 21,0 % en janvier/février 2014.

Une opération qui incite à aller plus au cinéma

D'après une étude réalisée par Médiamétrie en mars 2014, plus des trois quarts (76 %) des spectateurs ayant déjà été au cinéma avec des enfants de moins de 14 ans estiment que l'opération de promotion les incitera à emmener plus souvent qu'auparavant des enfants au cinéma. 72 % jugent que cette baisse de prix les conduira à aller voir plus de films et plus de la moitié (52 %) qu'elle les encouragera à emmener d'autres enfants. Par ailleurs, un peu moins d'un quart (24 %) de cette population de spectateurs estime que la baisse de prix les entrainera à acheter davantage au sein du cinéma.

Plus de 2,5 millions d'entrées réalisées grâce à l'opération à 4 € en deux mois

Avant la mise en place de cette opération, les entrées à 4 € représentent sur les deux premiers mois de l'année 540 000 entrées en moyenne sur la période 2010-2013. En 2014, le nombre d'entrées à 4 € est multiplié par 5,5. Il atteint près de 3 millions d'entrées soit un gain de près 2,5 millions d'entrées supplémentaires.

Evolution du nombre d'entrées à 4 € sur le mois de janvier-février[1] (milliers d'entrées)

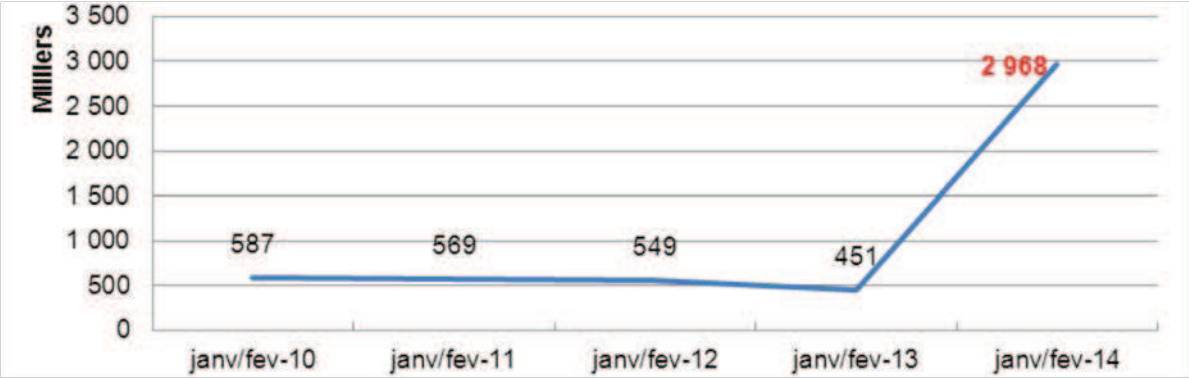

[1] Données provisoires. Au 24 mars 2014, 95 % des entrées de janvier-février 2014 ont été collectées.

Source : CNC

Près de 9 % des entrées sont réalisées à 4 € au cours des deux premiers mois

Sur la période 2010-2013, les entrées réalisées à 4 € sur les deux premiers mois de l'année représentent en moyenne moins de 2 % des entrées. En 2014, l'opération promotionnelle fait bondir la part de ces entrées à près de 9 % des entrées, soit une progression de 7,3 points par rapport à janvier 2013. Les entrées à 4 € atteignent même près de 10 % des entrées du mois de février 2014.

Part des entrées à 4 € dans la fréquentation des mois de janvier-février[1] (%)

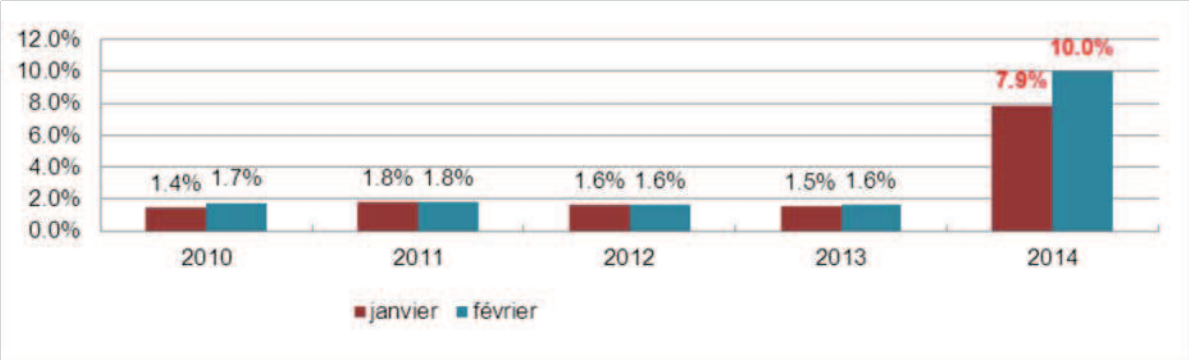

[1] Données provisoires. Au 24 mars 2014, 95 % des entrées de janvier-février 2014 ont été collectées.

Source : CNC

Contact Media CNC
Lauriane Villate
01 44 34 34 71
lauriane.villate@cnc.fr

Partie B :
études de cas et enquêtes

Annexe 8 : Extrait de l'étude des animations périscolaires parisiennes

Nombre d'activités par type

Type	Nombre
Artistique et culturel	4097
Développement	596
Jeux	924
Langue	357
Numérique	242
Scientifique	443
Sport	2010
Autres	6
TOTAL	**8675**

Nombre d'activités artistiques et culturelles par sous-type

Sous-type	Nombre
Cinéma	**210**
Cirque	101
Journalisme	82
Littérature	563
Magie	26
Manuel et créatif	1264
Musique	786
Photo	63
Poésie	23
Théatre	756
Autres	223
TOTAL	**4097**

Nombre d'activités cinémas proposées par tranche d'âge

	Nombre d'activités proposées par tranche d'âge				
	6 ans - 11 ans	6 ans - 8 ans	8 ans - 11 ans	9 ans - 11 ans	Total
Cinéma	70	29	14	97	210

Annexe 9 : Études des entrées de films « jeune public » réalisées entre le 16 octobre et le 10 décembre 2013

Base de données :

Films : *Qui voila ?, Poupi, Ma maman est en Amérique, La sorcière dans les airs, Planes, Turbo, Amazonia.*

Petite et moyenne exploitation : 3 Luxembourg, ABC (Toulouse), Archipel, Brady, Café des Images, Calypso, Ciné-Mérignac (Bordeaux), Cinéma des cinéastes, Comoédia, Diagonal Capitol (Montpellier), Eldorado (Dijon), Entrepot, Escurial, Jean Eustache (Bordeaux), Katorza (Nantes), Nouveau Latina, Lux (Caen), Majestic Bastille, Méliès (Grenoble), Olympia (Dijon), Paradiso (Lyon), Select, Star (Strasbourg), Studio (Tours), Studio des Ursulines, Utopia (Bordeaux et Toulouse) et Varlin (Dunlerque).

Grande exploitation : Mégarama (Bordeaux), Olympia (Dijon), CGR Méga Centre (Tours), Etoile Lilas, Gaumont Aquaboulevard, Gaumont Parnasse, MK2 Bibliothèque, MK2 Gambetta, MK2 Grand Palais, MK2 Parnasse, MK2 Quai de Loire, Pathé Beaugrenelle, Pathé Carré de Soie (Lyon), Pathé Chavant (Grenoble), Pathé Les Rives de l'Orne (Caen), Pathé Wepler, UGC (Strasbourg), UGC Bercy, UGC Confluence (Lyon), UGC Les Halles.

Entrées tous films confondus

	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	TOTAL semaine
Petite et moyenne exploitation	2 897	1 271	597	1 624	2 900	608	457	9 656
Pourcentage	**30%**	13%	6%	**17%**	**30%**	6%	5%	100%
Grande exploitation	7 494	4 131	4 928	12 865	14 786	4 996	3 573	52 773
Pourcentage	**14%**	8%	9%	**24%**	**28%**	9%	7%	100%

Entrées films « grand public » : *Planes, Turbo, Amazonia*

	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	TOTAL semaine
Petite et moyenne exploitation	157	43	52	215	308	105	78	958
Pourcentage	**16%**	4%	5%	22%	**32%**	11%	8%	100%
Grande exploitation	7270	4131	4928	12611	14512	4996	3573	52021
Pourcentage	14%	8%	9%	**24%**	28%	10%	7%	100%

Entrées « art et essai » : *Qui voila ?, Poupi, Ma maman est en Amérique, La sorcière dans les airs*

	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	TOTAL semaine
Petite et moyenne exploitation	2740	1228	545	1409	2592	503	379	8698
Pourcentage	**32%**	**14%**	6%	16%	**30%**	6%	4%	100%
Grande exploitation	224	0	0	254	274	0	0	752
Pourcentage	30%	0%	0%	**34%**	**36%**	0%	0%	100%

Annexe 10 : Études des entrées du *Jean Eustache* entre le 12 septembre 2012 et le 17 mars 2014

Moyenne du nombre de séances toute journée confondue

	Nombre séances JP	Nombre séances autre	Nombre totale séances jour
Moyennes	4,3	13,64	17,94
Pourcentage	24	76	100

Moyenne du nombre d'entrées toute journée confondue

	Nombre total entrées JP	Nombre entrées autres	Nombre total entrées
Moyennes	132,1	454,87	586,97
Pourcentage	23	77	100

Moyenne du nombre de séance par jour

	Jour	Nombre séances JP	Nombre séances autre	Nombre totale séances jour
Moyennes	Mercredi	6,3	14,7	21,0
Pourcentage	**Mercredi**	**30%**	**70%**	100%
Moyennes	Jeudi	3,2	10,4	13,6
Pourcentage	**Jeudi**	**24%**	**76%**	100%
Moyennes	Vendredi	3,8	15,0	18,8
Pourcentage	**Vendredi**	**20%**	**80%**	100%
Moyennes	Samedi	6,0	14,6	20,6
Pourcentage	**Samedi**	**29%**	**71%**	100%
Moyennes	Dimanche	4,8	15,3	20,1
Pourcentage	**Dimanche**	**24%**	**76%**	100%
Moyennes	Lundi	3,2	10,6	13,8
Pourcentage	**Lundi**	**23%**	**77%**	100%
Moyennes	Mardi	3,0	14,3	17,3
Pourcentage	**Mardi**	**17%**	**83%**	100%

Moyenne du nombre d'entrées par jour

	Jour	Nombre total entrées JP	Nombre entrées autres	Nombre total entrées
Moyennes	Mercredi	185,2	358,9	544,1
Pourcentage	**Mercredi**	**34%**	**66%**	100%
Moyennes	Jeudi	101,6	417,4	519,0
Pourcentage	**Jeudi**	**20%**	**80%**	100%
Moyennes	Vendredi	102,6	387,5	490,1
Pourcentage	**Vendredi**	**21%**	**79%**	100%
Moyennes	Samedi	177,3	634,4	811,7
Pourcentage	**Samedi**	**22%**	**78%**	100%
Moyennes	Dimanche	180,6	578,9	759,5
Pourcentage	**Dimanche**	**24%**	**76%**	100%
Moyennes	Lundi	90,6	331,4	422,0
Pourcentage	**Lundi**	**21%**	**79%**	100%
Moyennes	Mardi	99,3	392,0	491,3
Pourcentage	**Mardi**	**20%**	**80%**	100%

Moyenne du nombre de séance par tranche horaire

Tranche horaire	10h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h
Moyenne	3,7	1	0	2,5	1,8	1,76	1,3	1,14	1,03	1,09	1,01

NB : la tranche horaire de 10h regroupe les séances entre 10h et 10h59

Moyenne du nombre d'entrées par tranche horaire

Tranche horaire	10h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h
Moyenne	98,1	1	0	94,1	60,7	70,9	32	21	21,4	28,7	16,2

Moyenne du nombre de séance par jour

Jour	10h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h
mercredi	3	0	0	2,6	1,8	1,6	1,3	1,07	1,07	1,06	1
jeudi	5	0	0	3,2	2,15	1,7	1,42	1,12	1,08	1,16	1
vendredi	3,75	0	0	2,2	2,1	1,55	1,3	1,1	1	1	1
samedi	0	0	0	2,5	1,5	1,8	1,4	1,18	1,05	1,09	1
dimanche	0	0	0	2,12	1,13	1,7	1,15	1,12	1	1,03	1
lundi	3,3	0	0	2,7	2,3	1,8	1,15	1,19	1	1,1	1
mardi	3	1	0	2,5	2	1,8	1,2	1,2	1	1,13	1

Moyenne du nombre d'entrées par jour

Jour	10h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h
mercredi	98	0	0	96,5	69,7	44,1	35,3	16	14,9	26,3	13,6
jeudi	51	0	0	153,75	67,6	82,7	41,7	15,8	20	26,8	17,6
vendredi	113,6	0	0	83	77	61,5	23,9	17,6	18,1	31,2	20,2
samedi	0	0	0	64,5	45	71,3	47,4	39,6	40	49,57	27,5
dimanche	0	0	0	79,8	43	92	46	23,7	13,7	21,4	6,42
lundi	87,3	0	0	134,15	63,7	69,7	24,7	9,23	16,9	21,4	6,8
mardi	125	1	0	151,6	70,3	74,8	17,7	23,4	25,8	22,9	14

Annexe 11 : comparaison de plateformes d'éducation à l'image

Nom	Transmettre le cinéma	Le Kinétoscope	Plateforme Ecole et cinéma	Initiation au vocabulaire de l'analyse filmique	Ciclic
Structure	Lux, Scène Nationale	Agence du Court Métrage	Les Enfants de cinéma	Centre Images	Centre Images
Adresse	transmettrelecinema.com	lekinetoscope.fr	-	centreimages.fr/vocabulaire/	ciclic.fr/
Fonction	Base de données	Catalogue de visionnage	Base de données	Initiation à l'analyse de films	Outils pédagogiques
Cout	Gratuit	290€ TTC	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Public	Tous et en particulier les participants aux dispositifs	Ecole, associations	Tous et en particulier les participants aux dispositifs	Tous	Tous, et en particulier enseignants, formateurs et animateurs
Extraits	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Analyse / Pistes de réflexion	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Outils d'apprentissage	Oui	Non	Oui?	Oui	Oui
Autres	Photothèque, conférences à podcaster, boite à outil			Exercices et études de cas	Histoires du cinéma en frises interactives, conférences, documents pédagogiques
Partenaire	CNC	CNC, Ile de France, Mairie de Paris	?	Région Centre, Ministère de la Culture et de la Communication, Académie d'Orléans - Tours	Région Centre, Ministère de la Culture et de la Communication
Objectifs	Compléter les dispositifs nationaux	Partager le catalogue de l'Agence du court métrage au niveau national	Prolonger la réflexion démarrée avec le dispositif	Proposer les bases pour l'analyse filmique	Accompagner un public peu formé à l'étude de l'image. Offrir à tous une approche plurielle et innovante de l'image, en s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies.

Partie C : Entretiens

1. **Agence du court métrage** : Bartlomiej Woznica et Marina Mis
2. **Cinéma Jean Eustache de Pessac** : François Aymé
3. **Cinéma Méliès de Grenoble** : Marco Gentil
4. **Cinéma Studio des Ursulines** – Florian Deleporte
5. **Cinémathèque française** - Elodie Imbeau et Sébastien Ronceray
6. **De la suite dans les images** : Samuel Quiquempois
7. **Du cinéma plein mon cartable** : Anthony Roussel
8. **Forum des Images** : Elise Tessarech et Cécile Nhoybouakong
9. **Les Enfants de Cinéma** – Olivier Demay et Eugène Andréansky
10. **Théâtre de Clémentine** : Clémentine Marmey
11. Entretiens succins par mail :
    a. Cinéma Chaplin Saint Lambert - Grégory Sauerborn
    b. ECLA Aquitaine – Passeurs d'Images – Virginie Mespoulet
12. Réunion parisienne des associations intervenant sur le temps périscolaire

ENTRETIEN avec BARTLOMIEJ WOZNICA et MARINA MIS – AGENCE DU COURT METRAGE
Service Éducation au cinéma et à l'audiovisuel

28 février 2013

« L'Agence du court métrage est une association régie par la loi de 1901, créée en 1983 par un groupe de professionnels du cinéma (auteurs, réalisateurs, producteurs et distributeurs) dans le but de promouvoir et favoriser la diffusion du court métrage en France. Elle permet donc, depuis 30 ans, de faire le lien entre ceux qui font les films courts et ceux qui les montrent. »[1] « Les actions pédagogiques proposées autour du cinéma dans le cadre des dispositifs scolaires ou extrascolaires sont, dans une large majorité, tournées vers la réalisation de films, l'écriture scénaristique ou critique. »[2]

L'Agence organise des ateliers de programmation de court métrage. Un poste de coordination des ARE[3] a été mis en place.

Rôle de l'agence

L'Agence doit faciliter la rencontre de l'inédit et de la singularité d'une œuvre pour permettre à chaque individu de s'exprimer. Elle a pour rôle d'accompagner les œuvres. L'Agence n'est pas là pour alerter le public des dangers des images ou de porter un regard critique sur les médias. Elle doit donner accès à des écritures particulières, rouvrir les possibilités de la diffusion, proposer un catalogue en dehors des lois du marché, montrer des choses différentes. Il n'y a pas de rentabilité en salle pour le court-métrage.

Un autre dispositif

La commission éducation à l'image de la FNCF, présidée par Bernard Lafon, souhaite mettre en place un dispositif d'éducation à l'image sur le temps périscolaire. Or, ce ne sera pas la même configuration selon les communes. Se tourner vers la forme courte semble être une alternative intéressante pour proposer un atelier cinéma. L'objectif est de sensibiliser les jeunes au cinéma.

Le temps scolaire

L'Agence intervient en milieu scolaire de manière très ponctuelle. Elle participe déjà aux dispositifs nationaux. Les collectivités rencontrent des difficultés à financer les transports, notamment lorsqu'il faut déplacer des classes en salle de cinéma. Frédéric Bredin souhaite une estimation de ces coûts de transports.

Lekinétoscope.fr

L'Agence va mettre en place un catalogue de 300 court-métrage en ligne qui permettra de modéliser un atelier de programmation sur un trimestre : Lekinétoscope.fr
La plateforme permettra de visionner des courts-métrages et proposera des pistes de réflexion. Les films sont indexés autour de thématiques de cinéma. Des séries de questions seront disponibles pour tous les âges. Elles renvoient vers différents corpus de films pour dégager des axes de force.

---

[1] http://www.agencecm.com/pages/educ_presentation.php
[2] http://www.agencecm.com
[3] Aménagement des rythmes scolaires

La mise en place d'un outil clef en main ne doit pas éclipser la question de la formation et de la qualification du personnel d'encadrement. De nombreux animateurs et ATSEM sont sur des réflexions pédagogiques différentes, ils réagissent dans l'instantanéité. Il faut trouver une solution pour les former et leur donner des nouvelles qualifications pour garder une exigence pédagogique. Cet outil permettra d'amener le travail de l'Agence au national et de décentraliser ses actions et son fonds de visionnements (physiquement situé à Paris).
Le plan de numérisation des écoles favorisera la mise en place de la plateforme, résolvant les problèmes de sous équipement des écoles.

L'utilisation de la plateforme se fera sur abonnement, 290€ par école. Il faut équilibrer le coût de l'abonnement et l'achat des films. Le projet est en travaux depuis 3 ans et a reçu un soutien de la région Ile de France.

Atelier de programmation

Cette année, 50 ateliers dans 17 écoles (soit 900 enfants) ont été mis en place à Paris. Des parcours thématiques ont été développés sur 12 séances. Les ateliers sont encadrés par des intervenants déjà en relation avec l'Agence : réalisateur, critique, etc. La proposition était bien cadrée :

- de la 1ere à la 3e séance : visionnement de court-métrage, réflexion sur la nature et l'identité d'un film, découverte de la forme courte, découverte de la programmation de films et de son éditorialisation.
- De la 4e à la 9e séance : présentation de plusieurs films, des genres et notamment de l'expérimental, des formes non normées.
- De la 10e à la 11e séance : élaboration du programme à présenter, questionnement sur les enjeux.
- 12e séance : restitution du travail.

L'Agence aurait souhaité organiser cette dernière séance en salle de cinéma et qu'elle soit intégrée à la programmation publique. Or cela n'a pas été possible cette année. Les restitutions ont été organisées dans les écoles. Sortir du cadre scolaire engendre de nombreuses contraintes. Il faut réfléchir à un moyen d'intégrer la salle au dispositif.
Un carnet de liaison a été mis en place pour que les enfants puissent garder une trace de leur expérience et la partager avec leurs parents.

La mise en place

À Paris, 18 millions d'euros ont été mis sur la table pour la mise en place des TAP et la mise en œuvre reste compliquée.

Les intervenants doivent recevoir un minimum de formation pour animer ces ateliers. Il est important de trouver un équilibre financier entre l'exigence qualitative et la réalité. Il faut également prendre en compte l'achat des droits des films, la valoriser des droits des œuvres, la rétribution des artistes. En général, l'Agence débourse 500€ par film pour une utilisation de 5 ans. À terme, elle souhaiterait constituer un catalogue de 300 films pour la plateforme. Aujourd'hui il n'y en a une centaine en cours de conventionnement.
Ces ateliers ont un cout d'environ 1000€ seulement pour l'intervention sur les 12 séances. Il faut ajouter à cela les frais de déplacement. La proposition d'atelier sera reconduite en 2014.

Intervenants parisiens sur les TAP

Lors de l'appel à projet, la ville de Paris et la Mission Cinéma étaient soucieuses de la qualité des propositions. Sont intervenus cette année sur les TAP pour des ateliers cinéma : l'association Silhouette (court-métrage), La Lanterne magique, La compagnie Kabuki (activités culturelles), la cinémathèque Robert Lynen, Canal Marches (professionnels de l'audiovisuel), La Camillienne (association culturelle et artistique), Môm'Artre (ateliers créatifs), Tribudom (court-métrage).

Pourquoi intervenir auprès du jeune public ?

L'enjeu de l'intervention en milieu scolaire est de permettre aux enfants de rencontrer une œuvre et sa singularité. De l'inciter à développer un regard sur le réel, lui permettre de prendre la parole et de faire émerger la singularité de chaque individu. L'art doit avoir une place privilégiée à l'école, différente de la production du savoir et des enseignements fondamentaux.

ENTRETIEN avec FRANCOIS AYME – cinéma JEAN EUSTACHE – Pessac (33)
Directeur du cinéma

13 février 2014

Le Jean Eustache est un cinéma associatif municipal situé à Pessac. Il est composé de 5 salles pour 813 fauteuils et a réalisé 219 000 d'entrées en 2012. Le cinéma est classé Art et Essai et possède les 3 labels[1], dont celui du Jeune Public. Il organise et participe à de nombreux festivals, notamment le Festival International du Film d'Histoire et le Festival Jeune Public : Les Toiles Filantes. Depuis 2009, il propose l'Université Populaire du Cinéma ou Unipop, un cours de cinéma et une projection de films. Depuis 2 ans, l'Unipop est décliné pour les plus petits, de 6 à 12 ans le mercredi après-midi, selon la formule « une leçon de cinéma, un goûter, un film ». L'équipe « jeune public » propose de nombreuses animations tout au long de l'année ainsi que deux programmes annuels, *Les Petits Amoureux du cinéma* (6 à 12 ans) et *Les Tout Petits Amoureux du cinéma* (2 à 6 ans).

François Aymé est le directeur du cinéma, directeur du Festival International du Film d'Histoire et Secrétaire Général de l'AFCAE[2].

Nouveaux rythmes scolaires (NRS)

La ville de Pessac passera aux NRS à la rentrée 2014. Cela ne sera pas un grand bouleversement de manière générale.

Le cinéma enregistre de nombreuses réservations des centres de loisirs sur le mercredi matin (15% à 20% des entrées totales des centres de loisirs). Leur temps sera plus court après la réforme, ils devront s'organiser différemment et se reporter sur les vacances scolaires. C'est un vrai avantage d'avoir un programme sur plusieurs semaines pour toucher ce public. Les NRS pourront avoir un impact sur la Petite Unipop. Le mercredi matin, les centres de loisirs visionnaient le film et assistaient au cours l'après-midi avec les autres enfants. La disparition du visionnement du mercredi matin et son remplacement par l'après-midi pourraient peut-être compromettre le côté qualitatif de ce rendez-vous. Le Jean Eustache doit réfléchir à une nouvelle organisation pour faire en sorte de ne pas perdre ce public.

Le cinéma reste une sortie facile et le Jean Eustache a développé des liens étroits avec les centres de loisirs de la ville.

Les activités périscolaires (TAP)

Le cinéma a travaillé avec la mairie pour s'impliquer sur les TAP. La ville est en attente de propositions, elle demande un projet accompagné d'un budget, le problème étant souvent les moyens humains. Il y a environ 30 écoles sur Pessac, ce qui représente 200 classes. C'est un chantier titanesque pour la ville. Notre contribution sera modeste par rapport aux attentes. Le fonctionnement du cinéma ne doit pas être bousculé.

AFCAE

L'AFCAE est plutôt concerné par le hors temps scolaire, il y aura peu de changement dans l'organisation. La mise en place du 4€ pour les moins de 14 ans aura certainement plus d'impact que les NRS. Le prix est un argument des cinémas de proximité. Si tous les cinémas proposent le 4€, il y aura peut-être un déplacement des publics. La

[1] Labels Art et Essai : Recherche et Découverte, Patrimoine et Recherche et Jeune Public

[2] AFCAE : Association Française des Cinémas d'Art et Essai

profession attend les résultats de fréquentation des vacances de février. Le mois de janvier a été fort en entrées, mais est-ce vraiment dû au 4€[3] ? Dans tous les cas, cela aura un vrai impact sur le prix moyen.

L'importance du jeune public

Le jeune public est aujourd'hui une part importante des spectateurs. Il y a 15 ans, la production cinématographique en direction de ce public était insuffisante. Depuis, de nombreuses productions américaines, françaises et européennes sont apparues, une qualité s'est développée, mais surtout est présente tout au long de l'année. Une vraie programmation en direction de cette cible peut être envisagée.
Il y a eu un effet d'émulation, notamment avec le groupe jeune public de l'AFCAE et la mise en place d'École et Cinéma. Des postes d'animateurs jeune public se sont développés dans l'exploitation. Il y a un vrai travail d'accompagnement de ces séances, notamment dans les cinémas associatifs.
Le jeune public, c'est une réflexion à moyen terme, voire à long terme. Les jeunes ne doivent pas rentrer dans une logique de consommation, ils doivent développer une forme de curiosité pour le cinéma, une exigence artistique. Proposer des séances adaptées, c'est une chance pour que ce public devienne plus averti, plus curieux.
La Petite Unipop regroupe aujourd'hui 150 enfants qui seront plus tard des spectateurs préparés, nos spectateurs de demain.

Pessac et les enfants

En 1997 / 1998, il y avait 5 projets de multiplexes sur la ville de Bordeaux. La ville de Pessac et le cinéma ont entrepris de grands travaux pour rénover le Jean Eustache afin de proposer une programmation alternative dans un lieu adapté. Ce fut un travail sur la durée, notamment en direction du jeune public. Le cinéma possède une salle dédiée, la Laurel et Hardy et des espaces spécifiques (petites tables, coin lecture..). Le travail avec le jeune public est global. Il touche les aspects de programmation, d'animation, de communication, d'architecture, de tarification et de personnel.
Les enfants qui fréquentent le Jean Eustache ont tendance à le délaisser à l'adolescence, mais reviennent plus tard, à l'âge adulte. Cela correspond à l'évolution de la vie. Leur proposer des séances adaptées, c'est préparer l'avenir. Le Jean Eustache rend aussi service aux futurs spectateurs de l'UGC et de l'Utopia qui ont également des programmations Art et Essai en version originale.[4]

L'accompagnement des films

Le cinéma propose un programme sur plusieurs semaines, la Mini-Gazette. La programmation à l'avance est importante. Elle permet aux familles de s'organiser, mais aussi aux centres de loisirs de prévoir leurs sorties. C'est une vraie source de stimulation. Le cinéma réalise beaucoup plus d'entrées sur les séances avec animations. L'Unipop effectue d'ailleurs un grand nombre d'entrées sur les films de répertoire, qui ne seraient pas aussi nombreuses sans animation ou accompagnement.

Il y a une vraie différence entre le marché parisien et la province. Le comportement du milieu professionnel est calqué sur Paris. Mais les cinémas parisiens sont en retard par rapport au jeune public. À Paris, l'accompagnement d'un film n'est pas décisif sur le

[3] Les 3-14 ans ont représenté 21,6% des entrées en janvier 2014. Source CNC.

[4] Les jeunes spectateurs du Jean Eustache voient des films différents des grandes productions « jeune public » que l'on trouve dans toutes les salles. Ces films sont souvent classés Art et Essai, leur permettant de découvrir un autre type de cinéma et de prendre gout à l'Art et Essai.

nombre d'entrées. Cela peut varier du simple au double en province. Les exploitants rencontrent parfois des difficultés avec les distributeurs qui souhaitent contrôler la communication sur leurs films. Or, les programmes « jeune public » sont établis à l'année. Ils ne veulent pas annoncer les films trop tôt, c'est un réflexe de la profession très lié à l'importance de la date de sortie. Les distributeurs s'intéressent plus aux nombres de séances qu'aux formes d'accompagnement proposées. Or, cela fait une vraie différence sur les entrées.

ENTRETIEN MARCO GENTIL – LE MÉLIÈS – GRENOBLE (38)
Responsable jeune public

20 février 2013

Le Méliès est un cinéma associatif composé de 3 salles. Il propose une programmation Art et Essai et possède les 3 labels du CNC. Il dispose d'un espace café et d'une librairie. En 1989, la F.O.L.[1] de l'Isère devient l'unique propriétaire du Méliès. Une programmation jeune public est proposée chaque trimestre, ainsi que des cours de cinéma intitulés « Voir Ensemble » et un festival. Il mène des actions d'éducation à l'image et souhaite développer son offre d'ateliers cinéma. Il coordonne les dispositifs École et Collège au cinéma.

Le Méliès est un nouveau cinéma qui a été pensé pour être un lieu d'éducation à l'image avec la mise en place d'ateliers. Il travaille avec de nombreuses écoles aux alentours, maternelles et élémentaires.

Appel d'offre

Le Méliès a répondu favorablement à l'appel d'offre de la ville de Grenoble pour la mise en place des activités périscolaires. Le cinéma souhaitait proposer un atelier qualitatif et ainsi ne pas rentrer dans une démarche de prestation de service. La ville travaille par ailleurs avec Le Méliès sur d'autres projets.
Il est le seul cinéma grenoblois à travailler en direction du jeune public, mais d'autres structures travaillant autour de l'image ont été sollicitées par la mairie.
Le Méliès a été force de proposition concernant les activités proposées sur le temps périscolaire. Toutes les fins d'après-midi, il intervient sur un atelier cinéma avec un petit groupe. Il s'agit d'un atelier pratique où les enfants réalisent de petits films d'animation.

L'atelier

Chaque semaine pendant un trimestre, un groupe de 12 enfants se rend au cinéma et travaille pendant 1 heure sur cet atelier. Il est important de prendre en compte le rythme de l'enfant et de toujours accorder un temps de discussion et d'échange.
L'atelier traite de l'évolution du 7e Art, concentré sur le cinéma d'animation qui possède un côté plus ludique. Il s'agit d'une véritable manipulation artistique.
L'atelier commence par la diffusion d'extraits du film *Le petit chat curieux*[2] qui met en scène un chat qui réalise des courts métrages d'animation. Les enfants observent comment le personnage procède pour réaliser son film et essaient de comprendre les différentes étapes. Ensuite, ils travaillent sur des jeux optiques afin de bien comprendre le système de la persistance rétinienne et des illusions d'optique. L'atelier ne doit pas être trop scolaire et doit rester dans un univers ludique.
Cet atelier doit donner envie aux enfants de revenir au cinéma. Une séance de restitution des films est organisée, avec notamment la création d'affiches et de tickets de cinéma pour promouvoir la soirée. Plus de 90% des parents étaient présents. Ce fut un vrai plaisir partagé.

Le Méliès est satisfait de cet atelier notamment pour son contenu qualitatif. La liste de réservations pour y accéder est de plus en plus longue. Le cinéma reçoit de nombreuses sollicitations des écoles. Le Méliès touche ainsi 144 enfants[3].

---

[1] Fédération des Œuvres Laïques
[2] *Komanéko*, 25 mars 2009, Gebeka Films, 124 823 entrées France
[3] 12 enfants x 4 jours par trimestre, soit 48 enfants x 3 trimestres par année = 144 enfants

Le cinéma doit réfléchir dès maintenant au projet pour l'année prochaine, car les demandes seront nombreuses.

Difficultés rencontrées

Le plus gros problème reste le financement des activités et des intervenants qui n'est pas suffisant et qui limite les déplacements. Le Méliès est rémunéré 25€ de l'heure pour son atelier et cela reste le strict minimum. Le cinéma a créé un poste chargé de l'animation de ces ateliers, qui seront également développés par ailleurs.

Un atelier au cinéma

Le point positif en accueillant les enfants au cinéma est que cela permet d'avoir une plus grande maitrise du contenu et du déroulement. Cette chance est due à la particularité du lieu. Cela ne peut pas être le cas dans tous les cinémas. Il parait important pour un atelier cinéma qu'il se déroule dans une salle, car cela crée une vraie connexion. Les parents viennent chercher leurs enfants à la fin de l'atelier. Il y a un lien entre les parents, les enfants et le lieu. L'image véhiculée par cet atelier est bonne pour le cinéma.

Intervenir sur les TAP

Intervenir sur le temps périscolaire est important, car cela permet de prolonger le travail d'éducation à l'image qui est déjà fait par École et Cinéma ; mais surtout que ce travail est réalisé de manière sérieuse et cohérente. Le lieu cinéma est de la plus grande importance dans ces interventions. Il permet de maintenir le contact avec le public qui voit les films dans les meilleures conditions. Cela permet d'expliquer aux enfants, aux parents et aux enseignants la place de la salle de cinéma et de s'inscrire en complémentarité des dispositifs nationaux d'éducation à l'image. Il est très important que ces dispositifs restent sur le temps scolaire. Nos propositions d'ateliers viennent s'inscrire en supplément du dispositif. Ces actions ont du sens si elles existent ensemble et en complémentarité.

Le temps scolaire

Le Méliès intervient peu sur le temps scolaire. Un projet au long cours est mis en place dans 4 écoles et s'inscrit dans le projet de l'établissement.

L'importance des jeunes

Il est important de proposer des séances pour le jeune public car ce sont les spectateurs de demain. Il faut que les enfants reviennent dans les salles quand ils seront adolescents, puis adultes. Il faut les sensibiliser, car ils deviendront ainsi des spectateurs plus ouverts. L'enfant reste le spectateur absolu.

Proposer des séances pour le jeune public est également une volonté de démocratiser l'accès à la culture pour tous, proposer une éducation à l'image à tous les publics, notamment à ceux qui ne viendraient pas en salle autrement. Il ne faut pas penser aux spectateurs déjà habitués, à ceux qui ont accès à la culture facilement, mais devenir un vrai moteur pour aller chercher des publics différents. Il faut accompagner les plus jeunes dans leur découverte du cinéma. Proposer une sensibilisation à l'image, c'est permettre aux enfants d'être de meilleurs citoyens. Les avertir du danger des images, qu'ils soient conscients de la manipulation de celle-ci au quotidien.

ENTRETIEN avec FLORIAN DELEPORTE - STUDIO DES URSULINES (75)
Directeur, programmateur

19 décembre 2013

Le Studio des Ursulines est un mono-écran parisien dont la programmation est entièrement consacrée au jeune public. Il participe activement au dispositif Ecole et cinéma et organise les séances de pré-visionnement pour les enseignants.
« Depuis mars 2003, il a pour vocation d'offrir au jeune public parisien un lieu de découverte du cinéma dans toute sa diversité, à travers une programmation exigeante et des rencontres régulières avec celles et ceux qui font le cinéma. »[1]

Le Studio des Ursulines réalise 32 000 entrées annuelles, dont 20 000 tous publics, 9 000 sur le temps scolaire et 3 000 avec les centres de loisirs. 4 500 écoles assistent à des projections chaque année. Il organise jusqu'à 4 séances scolaires par jour.

Organisation

Les NRS sont une préoccupation nationale surtout pour les petites villes, notamment sur Ecole et cinéma. L'accueil des classes se faisait souvent le matin, or aujourd'hui il est plus compliqué d'organiser des projections le mercredi matin. La proposition faite par la ville de Paris sur les NRS est plutôt bonne. La réforme ne change rien sur les salles Art et Essai qui accueillent déjà le matin. Les scolaires sont toujours possibles sur les lundis et jeudis. Cela laisse de la place pour les collèges et les lycées les mardis et vendredis.

Les pré-projections en direction des enseignants ont été décalées plus tôt dans la journée du mardi, vers 16h / 16h30. Nous avons constaté une légère déperdition dans la fréquentation de ses séances. Les avant-premières spéciales enseignants sont moins fréquentées qu'auparavant. Ils sont un peu moins motivés, notamment ceux qui ne sont pas inscrits dans un dispositif national d'éducation à l'image.

Les NRS nécessitent des changements, un temps d'adaptation est nécessaire pour prendre ses marques. Le public parisien continue de venir. Le public de banlieue est plus habitué aux sorties longues (déplacement en bus, cantine décalée), ils sont mieux organisés. Par contre, le Studio ne peut plus proposer plusieurs projections aux centres de loisirs le mercredi. Il va devoir trouver un juste milieu dans l'organisation des séances.

Sur le terrain, les expériences des collègues sont très variées. Certains ont constaté un afflux massif des scolaires sur le mercredi matin. D'autres refusent d'ouvrir leur cinéma à ces horaires, car les salles sont souvent tenues par des bénévoles ou un seul salarié.

Premières séances du mercredi

Le Studio était jusqu'à présent le cinéma avec le meilleur démarrage sur Paris pour les films jeune public, notamment grâce aux centres de loisirs. Par exemple, ses résultats à 14h sur *Ernest et Célestine* ont dépassé ceux d'UGC les Halles. Sur ces séances, l'impact est très fort puisque le centre de loisirs n'accueille plus les enfants sur ces horaires. La première séance de l'après-midi est également bien grevée à cause de l'organisation des sorties. Les séances à partir de 14h15 / 14h30 fonctionnent un peu mieux. Le cinéma enregistre une légère baisse des entrées sur les centres de loisirs.

[1] www.studiodesursulines.com

Séances scolaires
Le Studio commence à recevoir les scolaires le mercredi matin, il y a eu un temps d'adaptation. Cette exception pourrait peut-être se pérenniser. Désormais, il peut ouvrir le cinéma le mercredi matin pour les collèges et les lycées.

La programmation jeune public
De nombreux cinémas ont développé des projections en direction des plus jeunes. Les salles spécialisées ne pouvaient pas absorber toute la demande. Conséquence, la sur-proposition engendre une vraie dilution des entrées. Les salles qui ne sont pas habituées à programmer ce type de séance ont du mal à maintenir leur identité. Ce type de dilution a notamment impacté les entrées du programme *La Sorcière dans les airs*.

TAP
Le Studio a été démarché par les écoles afin de proposer des activités sur le temps périscolaire. Or le statut du cinéma l'empêche de proposer quoique ce soit puisque ce n'est pas une association.

Si le cinéma devait proposer des activités comme *l'initiation au cinéma par le précinéma* ou *la réalisation d'un film d'animation*, il serait obligé de se déplacer dans les classes. Or cela signifie organiser une projection sur DVD et cela ne correspond pas leur vision de l'atelier cinéma. Ce sont des ateliers longs, d'une demi-journée à une journée entière. L'activité serait donc trop segmentée pour être proposée sur le temps périscolaire.

Prolonger EEC
Les ateliers proposés dans le cadre d'École et cinéma pourront peut-être être modifiés. À savoir, partager l'organisation à moitié sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire. EEC devait rester sur le temps scolaire pour l'image que cela renvoie, à savoir continuer de proposer un parcours artistique et culturel dans les enseignants obligatoires. Une vraie pédagogie auprès des partenaires politiques pourrait peut-être aboutir à proposer des ateliers sur le temps périscolaire comme un bonus, mais en gardant la projection sur le temps scolaire.

Pour conclure, les NRS ne sont pas forcément une mauvaise chose pour les enfants. Il fallait revenir à la semaine de 4,5 jours. Globalement, la ville de Paris s'en sort bien. C'est une vraie question d'actualité, mais qui n'aura plus de raison d'être à la rentrée 2015. Il serait intéressant de réaliser un véritable bilan à ce moment-là.

ENTRETIEN avec ELODIE IMBEAU ET SEBASTIEN RONCERAY - CINEMATHEQUE FRANÇAISE (75)
Service pédagogique - Programmation et activités Jeune Public sur le temps libre

13 décembre 2013

« Association loi 1901, la Cinémathèque française a été créée en 1936 par Henri Langlois, Georges Franju, Jean Mitry et Paul Auguste Harlé. Elle est devenue au fil des ans l'une des archives les plus célèbres dans le monde grâce à la richesse de ses collections. »[1]
La Cinémathèque possède une collection de films et d'appareils du cinéma (Musée du cinéma). Elle organise deux expositions temporaires par an. Elle propose une programmation exigeante tout au long de l'année, animée par des conférences et des rencontres. Une programmation spéciale pour le jeune public est établie, déclinable pour le public scolaire. Le service pédagogique est composé d'intervenants appartenant à la Cinémathèque, mais également de vacataires et d'intervenants professionnels.

Les NRS et l'organisation

L'offre « tout public » n'a pas évolué avec l'arrivée des NRS. Des changements d'horaires ont été demandés par les centres de loisirs, mais n'ont pas pu être mis en place. Auparavant, les centres venaient les mercredis matins. Les possibilités de les accueillir se sont réduites et parfois se sont déplacées sur les périodes de vacances scolaires.

Les séances *Marie Bobine*[2] (3 à 6 ans) pourraient les accueillir, mais la popularité de cet atelier fait que les réservations de particuliers arrivent rapidement à saturation. L'organisation de la Cinémathèque empêche l'ajout de séance supplémentaire. Les ateliers proposés sont au tarif de 2,50€ à 3,50€ par enfant.

Le temps scolaire

Il n'y a pas eu de changement notable pour le moment concernant les écoles. La Cinémathèque accueille les scolaires tous les jours de la semaine sauf le mardi.
Le public est surtout parisien. Des séances *Marie Bobine* sont proposées à des classes le mercredi matin.

L'appel d'offre parisien

La mairie de Paris avait publié un appel d'offre pour proposer des activités pendant le temps périscolaire. La Cinémathèque y a répondu, mais la proposition faite ne pouvait pas être mise en place pour des raisons de coûts. Elle ne participe donc pas cette année au temps périscolaire et ne propose pas d'activités hors les murs.
Toutes les activités proposées, que ce soit pour le public scolaire ou hors temps scolaire, nécessitent en moyenne un temps de présence de 2h30 à 1 journée complète.

[1] La Cinémathèque française : http://www.cinematheque.fr

[2] « Des spectacles de cinéma pour les tout jeunes spectateurs, concoctés par une amusante petite dame qu'on ne rencontre qu'à la Cinémathèque : Marie Bobine. Au programme : des films, mais aussi des histoires, des chansons, et bien d'autres surprises. » http://www.cinematheque.fr

ENTRETIEN avec SAMUEL QUIQUEMPOIS – DE LA SUITE DANS LES IMAGES (DLSDLI) – LILLE (59)
Chargé des actions jeune public

Mars 2014

« De la suite dans les images anime en région un réseau de trente cinémas de proximité auxquels est accordé un soutien en matière : de diffusion et d'accompagnement du cinéma Art et Essai ; de médiation culturelle et d'éducation à l'image ; d'information sur l'environnement numérique et de sensibilisation aux nouvelles possibilités offertes par cette technologie (promotion, programmation, participation des spectateurs, formation…). » [1]
Les villes de Lomme et Lille adopteront la réforme en 2014.

Avant la réforme

Depuis 2 ans, la ville de Lomme a entrepris une réflexion sur l'aménagement des rythmes scolaires et a mis en place des ateliers périscolaires (en amont du décret 2013). Une école pilote a participé à ce test. Le projet des NRS change l'organisation qui avait été mise en place. Une demi-journée complète était consacrée à des activités, avec la réforme cela ne sera plus possible. Cette demi-journée de 2h30 était la bonne formule pour mettre en place des ateliers intéressants et permettait également d'envisager des déplacements. Le projet a été conçu avec la ville en fonction de ses possibilités. L'emploi du temps avait été établi avec l'aide de chronobiologiste, favorisant les temps d'apprentissage.

Lorsque DLSDLI a eu vent de cette expérience, elle a souhaité y participer. Le désir de la commune n'était pas de mettre en place des activités d'occupation mais bien de proposer des ateliers différents. La proposition s'est construite en collaboration avec Ciné-ligue[2] (cinéma itinérant) et la médiathèque de Lomme.

Les ateliers

Un parcours trimestriel de 12 séances a été mis en place. L'association intervient dans 2 ateliers par semaine, 6 par année.
4 modules ont été développés :

- Un module sur le **cinéma d'animation** : analyse des techniques, réalisation de petites scénettes et mise en scène du corps.
- Un module **effets spéciaux** : projection de *King Kong*, travail sur l'affiche et les photogrammes. Réflexion sur l'univers du film et ce a quoi il renvoie, question du genre, en particulier du fantastique, comparaison avec d'autres versions de King Kong, réflexion sur la figure du monstre au cinéma, etc. Les enfants commencent à approcher des réalisations antérieures à leur naissance qui ont influencé le cinéma actuel. Un atelier pratique s'articule autour de la technique du stop motion, des trucages façon Méliès, des techniques de caméra (mouvements) et de montage. Atelier pratique de réalisation.
- Un module sur le **son** : animé par Ciné-Ligue. Réflexion sur la fonction de la synchronisation voix image, sur le doublage des films étrangers, les astuces de bruitages. Atelier pratique de bruitage.

[1] http://www.delasuitedanslesimages.org
[2] http://www.cineligue-npdc.org/

- Un module **burlesque** : projection du *Cirque* de Chaplin. Réflexion sur l'existence du genre, liens avec des films actuels. Atelier pratique de réalisation.

Ces quatre modules s'articulent tous autour de la découverte d'une œuvre de 1 heure maximum sur grand écran (auditorium de la médiathèque) et d'un atelier pratique.
Un DVD des réalisations est donné à chaque participant. Un document sous forme de quizz accompagne celui-ci afin de pouvoir revenir sur le film de manière ludique.

Ciné-polar

Cette année, le projet de l'école s'est porté sur Yvan Pommaux et a développé une veine policière. Il s'agit d'établir des passerelles en fonction de différentes propositions de polar comme *La véritable histoire du petit chaperon rouge*, *Qui veut la peau de Roger Rabbit?*. Cela présente les diverses facettes que peut avoir un même genre. Cette intervention s'est déroulée sur 1 école avec des cycles 2 et 3 et est adaptée en fonction des âges des enfants.

Diffusion en salles

Les conditions de projection ne sont pas optimales (médiathèque) mais cela permet de mettre en avant un équipement culturel communal et son fond vidéo.
En 2014, l'association souhaiterait travailler en collaboration avec des salles de cinéma. Des problèmes concernant la location, les droits des films et le coût d'un projectionniste vont se poser. Organiser une séance à la médiathèque relève d'une certaine facilitée.
Elle souhaite proposer l'expérience aux salles associatives de la région, mais cela risque de générer une augmentation des coûts. L'éloignement géographique des différentes villes sur le territoire sera une contrainte supplémentaire à prendre en compte. Se rendre en salle implique une contrainte de temps. Cela sera possible, mais seulement sur des films courts. L'association réfléchit actuellement à la possibilité de diffuser des court-métrages. De plus, si la location de film se fait par le biais des salles, il y aura certainement un minimum garanti à payer pour une diffusion devant un groupe restreint d'enfants. La médiathèque est une solution moins onéreuse.
La possibilité de regrouper les écoles reste compliquée, car elle nécessite autant d'animateurs que de groupe. Les villes pourraient mettre en place des emplois du temps rotatifs en fonction des intervenants. Mais il faudra dans tous les cas mobiliser un projectionniste plusieurs fois.
Il s'agirait plutôt d'imaginer une location commune de films à l'année pour plusieurs cinémas. Les frais seraient à partager entre les différentes villes. Ce sont des négociations à mettre en place. La solution n'est pas encore trouvée.

Intervenants, formation et budget

DLSDLI coordonne le dispositif École et Cinéma et Ciné-Ligue est en charge de Lycéens et Apprentis au cinéma. Un vivier d'intervenants était donc déjà disponible pour intervenir sur le périscolaire.
Les animateurs des écoles sont rémunérés environ 13€ de l'heure alors que l'intervention de l'association est facturée 53€ de l'heure, il faudra repenser cela. Certaines écoles ne pourront pas se permettre de recevoir ses ateliers. L'exportation semble difficile, le déplacement et la préparation rajoutent en moyenne 2 heures par parcours. Il faut absolument organiser des formations pour les animateurs, qui sont déjà sur place. Ils pourraient également s'en ressaisir pour proposer des activités dans les centres de loisirs et ainsi revaloriser la sortie cinéma. Il faut les sensibiliser et entrer dans une démarche militante. La formation ne fera pas d'eux des spécialistes, mais ce

sera déjà un début. L'association pourra intervenir sur des aspects plus pointus qui demandent une plus grande maitrise.

Mise en place de la réforme

Les ateliers seront très différents d'une ville à l'autre, notamment en fonction des emplois du temps variable. L'association travaille actuellement avec 4 intervenants, mais chaque ville devra développer des ressources locales, car la multiplication des personnes et des lieux n'est pas possible. La mise en place du décret à Lomme va être assez contraignante, notamment par rapport à la réflexion initiale qui avait été menée. Les ateliers risquent de perdre en qualité.

Le projet mis en place par Lomme n'existera probablement plus l'année prochaine. L'expérience menée a été exceptionnelle, car la ville avait les moyens financiers et structurels de le mettre en place. Cela a permis d'expérimenter et de commencer une réflexion. Cela sera difficile à développer dans le réseau.

ENTRETIEN avec ANTHONY ROUSSEL – DU CINEMA PLEIN MON CARTABLE (DCPMC)

31 janvier 2014

« Après trois années d'activités localisées autour de Dax, l'association Du Cinéma Plein Mon Cartable voit officiellement le jour en 1991. Créée à l'origine par l'Amicale Laïque Dacquoise avec le soutien des Francas des Landes et de la FALEP des Landes, Du Cinéma Plein Mon Cartable étend son action à tout le département des Landes. Ses membres associés, regroupant différents exploitants garantit l'engagement de ceux-ci dans les diverses actions menées par l'association. »[1]

Les NRS

Le département des Landes est le plus grand département de France. DCPMC possède seulement trois animateurs pour couvrir les 190 écoles qui ont adopté la réforme à la rentrée 2013 (sur un total de 350 écoles). L'association ne peut donc pas intervenir partout.

La formation

DCPMC a mis en place deux formations différentes pour les coordinateurs d'étape :

1. Une formation sur le cinéma en général, qui sollicite peu de moyens. Les ATSEM veulent souvent diffuser des films en maternelle, mais ne sont pas forcément informées des droits de diffusion, etc…
2. Une malle pédagogique comprenant des jouets optiques, mise à disposition de manière gratuite ou payante selon les cas. Une notice pour l'utilisation de cette malle est disponible.

La malle

La malle pédagogique préexistait déjà au sein de l'association. Elle comporte 3 grands modules avec un zootrope, un praxinoscope, des veilles caméras et des plaquettes explicatives. Son coût doit être aux alentours des 500€.
Elle est prêtée aux cinémas adhérents de l'association. Pour les écoles, elle est louée entre 30€ et 100€.

TAP

Les coordinateurs régionaux comme les Francas[2] et la Ligue de l'Enseignement se sont tournés vers DCPMC pour mettre en place des ateliers cinémas. Les municipalités ont encore la tête dans le guidon et font appel en priorité aux professionnels présents dans les communes. Elles ne pensent pas forcément aux professionnels de l'extérieur. De plus, DCPM est une association qui n'est pas bénévole et donc qui nécessite un financement minimum.

DCPMC a véritablement un rôle d'expertise. L'association valide les projets cinéma à mettre en place. Les intervenants se tournent vers elle, car ils sont habitués à intervenir sur le hors temps scolaire, mais sont rapidement dépassés par la gestion du groupe. Il faudrait qu'un coordinateur soit dédié à la validation des projets à mettre en place et aider au recrutement d'animateurs, car ils ne sont pas assez nombreux.

[1] http://www.cinecartable.fr/
[2] http://lesfrancas40.com/

Une réalisatrice de documentaire a été recrutée par une mairie pour la mise en place d'un atelier avec des objectifs fixés par la municipalité. Seulement, la réalité du terrain est assez différente de ce qu'elle avait pratiqué sur d'autres ateliers en temps scolaire. Ici, les enfants sont 18 au lieu de 10 initialement prévus. Elle ne peut pas mettre en place la même activité avec un effectif doublé et donc les objectifs fixés par la mairie ne sont pas atteints. L'encadrement est assez différent, car les enfants passent du temps scolaire à un temps de loisirs.

DCPMC n'a pas eu de retour ou de sollicitation de la part des exploitants. Ils ne sont pas en mesure de se déplacer en classe et il y a très peu de poste d'animateur jeune public. Ils n'ont pas forcément le temps de détacher une personne.

Premier constat

4 mois après le début de la réforme, il y a eu peu d'intervention en classe. DCPMC donne régulièrement des conseils aux intervenants. Là où des professionnels du cinéma suivent les projets, les TAP se déroulent très bien. Cependant, ils ont du mal à s'engager dans la durée, sur plusieurs semaines. Lorsqu'une mairie est seule sur un projet, c'est plus compliqué. Elle n'a pas les compétences pour le cinéma, ni même pour proposer une initiation.

2014

Actuellement, DCPMC travaille à la mise en place des PET[3]. Il est plus facile de mettre en place des projets en concertation avec les différents partenaires. L'association sera assurément plus sollicitée l'année prochaine. Elle attend les appels d'offres des communes. Les Francas feront de nouveau appel à eux.
Mais 2014 sera de nouveau un démarrage pour de nombreuses écoles.

[3] Projet Education Territorial

ENTRETIEN avec Élise Tessarech (1) et Cécile Nhoybouakong (2) - FORUM DES IMAGES – Paris (75)

(1) Adjointe de direction à l'action éducative – (2) Association Les Sœurs Lumière et service de l'action éducative au Forum des Images

21 janvier 2013

Le Forum des Images est une institution culturelle de la ville de Paris fondée en 1988. Il est consacré au cinéma et à l'audiovisuel. Il dispose d'un fonds d'archives accessible via la « salle des collections ». Le Forum propose une programmation riche et éclectique, parfois constituée en cycles, évènements ou festivals. Il organise également des rencontres, des masters class et des cours de cinéma.
Une attention particulière est portée sur le jeune public à partir de 18 mois. « Le Forum des images joue, depuis 1998, un rôle essentiel en matière d'éducation à l'image à Paris et en Ile-de- France en recevant chaque année près de 40 000 enfants de tous âges qui participent aux actions éducatives, en famille ou en temps scolaire. » En chiffre : « 320 000 spectateurs pour 2 000 séances chaque année, au moins 4 séances quotidiennes, 6 jours sur 7, 4 cycles thématiques et plus de 20 festivals et événements par an, 5 salles de cinéma de 30 à 444 places, 1 bar-restaurant… »[1]
Le service action éducative est composé de 8 personnes et de quelques stagiaires.

« Cultiver la diversité et ignorer les frontières, encourager le partage et la réflexion, penser l'époque et le monde, bousculer les certitudes et surprendre, éduquer et sensibiliser les plus jeunes aux images… à travers l'œil de la caméra ! »[2]

Le Forum des Images reçoit environ 30 000 enfants par an, répartis sur le temps scolaire et le hors temps scolaire.

Le temps scolaire

Le Forum propose des projections évènementielles comme des ciné-concerts, ciné-contes, films de patrimoine, des ateliers de découverte en « salle des collections » (jeux optiques, décors, mash-up). Des ateliers images animées et création sonore sont organisés en classe ou au Forum, et sont suivis d'une séance de restitution.
Une brochure spéciale a été mise en place, à destination des écoles pour ces ateliers payants sur inscription. Plusieurs séances sont organisées chaque jour et sont très souvent complètes.

Le hors temps scolaire

Le Forum propose des séances pour le jeune public les mercredis et samedis à 15h. Le public du mercredi est plutôt mixte, avec un volume toutefois important de centres de loisirs. Le public du samedi est plutôt familial.
Ce sont des ateliers ludiques, mais qui laissent la possibilité aux enfants de s'exprimer. Ils suivent une programmation thématique. Ils permettent réellement de jouer sur la mixité des publics, c'est un lieu de partage des premières expériences.

La mise en place des NRS a bousculé la fréquentation des mercredis après-midi sur la séance de 15h. Cela devient trop tôt pour les centres de loisirs. Les habitudes ont été

[1] Forumdesimages.fr
[2] idem

modifiées pour tout le monde. Le Forum se retrouve notamment avec plus de demandes sur les mercredis après-midi.

NRS

Le Forum est en grande partie subventionné par la mairie de la ville de Paris. Il a été sollicité pour répondre à un appel à projet lancé par la ville sur les NRS, auxquels ont également répondu l'Agence du Court Métrage et Enfances au cinéma. Les ateliers mis en place avec les NRS répondent à une cohérence globale du projet du Forum sur les jeunes publics.

Le forum a établi deux propositions :

1. Un atelier pratique intitulé « **Filme ton école** » : une initiation à la réalisation et à la mise en scène, avec des caméras de poche. L'atelier est réparti sur 12 séances de 1 heure.
2. Un atelier « **Mini Après-midi des enfants** » : une projection suivie d'une discussion. Parfois sont proposés des jeux multimédias en lien avec la salle des collections (jeux sur le son, le montage avec la collection des films de Paris – films à trucs, Méliès, Keaton, Chaplin, film d'animation, documentaire). L'atelier n'a pas un but exhaustif, mais pédagogique. Les films projetés n'excèdent pas les 40 minutes de projection.

Ces ateliers ont été conçus par le Forum, puis des intervenants ont été recrutés et formés sur deux journées par Benoit Labourdette[3]. Une quinzaine d'intervenants[4] proposent ces ateliers dans 20 écoles par trimestre, soit 60 groupes d'enfants par année.
Cela demande beaucoup d'organisation et présente de nombreuses contraintes logistiques. Le Forum n'a souhaité intervenir que dans des écoles équipées d'un matériel de projection minimum (vidéoprojecteur, salle de classe dédiée pour recréer les conditions d'une salle de cinéma, matériel sonore adéquat). La Mairie a dû investir dans du matériel audiovisuel.

Les NRS ont amené des charges administratives plus conséquentes : paies des intervenants, logistique assez lourde, recrutements, formations…

Les ateliers en pratique

Un budget a été dégagé par la Mairie de Paris, permettant la mise en place des ateliers, l'achat de matériel, le financement des ressources humaines et de sa formation (tous les intervenants sont rémunérés), la location des films, etc.

Côté organisation, le Forum arrive dans les écoles avant 15h afin de pouvoir mettre en place l'atelier. Certains enseignants ne veulent pas intervenir sur le hors temps scolaire.
Les groupes sont souvent constitués d'élèves de CM1 et CM2, parfois CE2. Les ateliers s'adressent en effet aux plus grands, mais parfois, certains CP se retrouvent dans ces groupes.

Les intervenants, au-delà de leur participation sur l'atelier, se confrontent également à la gestion du groupe. Ils prennent alors le rôle d'animateur et surveillent parfois les récréations. Sur 2 écoles, des animateurs dits volants sont détachés et circulent d'atelier

[3] Auteur, réalisateur, producteur et enseignant. http://www.benoitlabourdette.com
[4] Voir la liste des intervenants plus bas.

en atelier pour aider les intervenants. La Mission Cinéma[5] a alerté sur la difficulté de gérer les enfants.

La mise en place de ces ateliers ne suscite pas pour autant un désir de venir en salles chez les jeunes. Cela leur permet peut-être de devenir plus curieux. Le Forum réfléchit actuellement à des petites astuces pour les inciter à fréquenter les salles. Le lien avec l'exploitation est encore trop lointain.

Rentrée 2014 / 2015

Un nouvel appel à projet sera lancé pour 2014, la ville étant un vrai moteur du projet.
La question du renouvellement de la proposition sur l'année scolaire suivante se pose. Ce sont des ateliers assez lourds à mettre en place, notamment l'atelier pratique et les séances de restitutions organisées au Forum.

Les Sœurs Lumières

C'est une association qui mène des actions d'éducation à l'image, notamment en direction des lycéens avec le ciné-club. Elle fournit un accompagnement pédagogique, des formations pour les ateliers, les bibliothèques et gère l'aménagement des rythmes éducatifs.

Liste des intervenants sur les NRS

ATELIER FILME TON ECOLE
Laure Bourdon, Issei Morimoto, Mathilde Marc, Marie Alberto Jeanjacques, Sophie Bosselut, Nicolas Birkenstock, Sébastien Ors, Nicolas Engel, Valeria Anzolin, Guillaume Allain.

ATELIER DES JEUX, DU CINÉMA, UN DEBAT
Éric Bouttier, Ana M. Camuñas , Francesca Veneziano, Lara Bonneau, Louise Rinaldi, Kostia Testut, Kiroutiga Balabascarane, Leïla Gharbi , Mireille Le Ruyet, Nadia Meflah, Matthieu Santelli, Camille Piazzo, Lauriane Gasnereau, Frédéric Louot, Raphaëlle Pireyre.

[5] Créée en 2002, la Mission Cinéma de la ville de Paris intervient dans plusieurs champs : la production de court-métrage, les tournages de long-métrages, les salles art et essai et indépendantes, les festivals et les évènements, l'éducation au cinéma et le Forum des Images. http://www.paris.fr/

ENTRETIEN avec OLIVIER DEMAY - LES ENFANTS DE CINEMA
Association maître d'œuvre du dispositif *École et cinéma* à échelle nationale - Responsable du développement et de la recherche

5 décembre 2013

PRESENTATION
Créée en 1994, l'association ***Les enfants de cinéma*** mène, depuis son origine, une réflexion sur le cinéma et le jeune public. C'est un lieu associatif de réflexion et de débat sur les images, les enfants et le cinéma. Pour ses adhérents, l'association est un espace d'échanges et de forum, structure ressource dans les domaines de la pédagogie et du cinéma. ***Les enfants de cinéma*** met en œuvre École et cinéma (EEC), dispositif subventionné par le CNC, Ministère de la Culture et de la Communication et la DGESCO et le SCÉRÈN-CNDP, Ministère de l'Éducation Nationale.[1]

L'association ***Les enfants de cinéma*** existe depuis 19 années et a vu passer toutes les vagues d'organisation des rythmes scolaires. Le projet EEC est avant tout un projet qui permet aux classes de se déplacer dans les salles de cinéma pour voir un film.

Avant 2008
Plusieurs vagues de réformes scolaires ont impacté le dispositif EEC. Avant 2008, les élèves avaient cours le samedi matin et le dispositif se déroulait souvent sur cette journée. Il y avait un travail important effectué par les salles de cinéma et les associations de parents d'élèves. Par exemple, à La Ferme du Buisson de Marne La Vallée, Annie Fouret (institutrice) organisait des pique-niques après la projection du samedi matin, où se réunissaient élèves, enseignants et parents d'élèves. Ce modèle pourrait être repris avec la nouvelle réforme.

Après 2008
Après 2008, le temps scolaire s'est resserré autour des enseignements fondamentaux. La question s'est posée de savoir si l'éducation artistique et l'ouverture culturelle devaient toujours faire partie des programmes. L'association a questionné le Ministère de l'Éducation afin de savoir si l'éducation à la culture et le cinéma étaient encore une part intégrante des programmes. Le 7e Art a toujours été un des plus délaissés, souvent à cause de sa propre économie. EEC avait fourni un travail préparatoire pour la mise en place de cette réforme avec la mise en place d'un volet culturel dans tous les départements. Le cinéma a donc finalement gardé sa place dans les programmes.

La réforme 2013
Concernant la réforme 2013 et les NRS, beaucoup de questionnements ont circulé. Nous avons rencontré le cabinet de Vincent Peillon (Ministère de l'Education Nationale) pour savoir si EEC allait continuer à faire partie du programme porté par les enseignants en primaire et donc se dérouler sur le temps scolaire, que ce soit la vision du film en salles de cinéma ou le travail de réflexion en amont et/ou en aval. Également, le dispositif doit toujours s'adresser à des classes entières et non seulement à une partie des élèves qui restent durant les TAP. Continuer à toucher tous les élèves quelque soit leur milieu familial, social.
Il fallait donc continuer à prévoir un temps de travail pour EEC sur les matinées, puisque les après-midi sont plutôt consacrées au temps périscolaire. Une sortie au

[1] http://www.enfants-de-cinema.com

cinéma demande une amplitude horaire moyenne de 3 heures, en comptant les déplacements et la vision du film. C'est un temps minimum pour rencontrer un film dans son intégralité.
Le cabinet du Ministre nous a confirmé qu'EEC resterait bien sur le temps scolaire. Il est l'un des dispositifs d'éducation à l'image phare. Nous tenions à garder cette proposition pédagogique.

Le temps périscolaire et EEC

Il faut savoir que c'est un temps ouvert où l'enseignant ne s'occupe plus des enfants, il n'est plus le pilote pédagogique, il passe le relais à un animateur ou à une association en partenariat avec la mairie. Ce temps est cadré par le Ministère de l'Éducation et le Ministère de la Jeunesse et des Sports, et non par le Ministère de la Culture. La culture arrive très tard malgré ce qui avait été annoncé. Les activités périscolaires concernent rarement l'éducation artistique et culturelle.
Première conséquence à cela : il y a eu beaucoup d'inscriptions à EEC sur Paris en 2013, **1400 classes inscrites** et 522 refusées. Soit **1100 enseignants**.[2] Le nombre de demandes dépasse le nombre de places possibles. Les enseignants restent force de proposition sur le temps scolaire. Ils avaient peur de ne pas retrouver assez de propositions culturelles sur le périscolaire.
Il continue à y avoir beaucoup de demandes d'enseignants hors dispositif pour travailler sur le cinéma. Les exploitants ont dû faire des efforts afin de pouvoir accueillir plus de classes. Une nouvelle salle est entrée dans le dispositif parisien cette année, ***Le Luxor***.
Au niveau des moyens, l'association ne pourra pas aller plus loin en termes d'inscriptions sur Paris.

La question s'est posée de prolonger EEC sur le temps périscolaire. C'est un temps formidable pour développer des outils de réflexion sur un film, de travailler différemment. Tout reste à inventer, les participants au dispositif se posent déjà la question de savoir comment faire le lien.
Pour l'instant, la réforme est encore en phase de démarrage, les activités périscolaires n'ont pas encore trouvé leur rythme (sur 1 mois ou 1 an) ou leur nature.
Des limites à l'utilisation de ce temps se dessinent rapidement. Il faudrait que le projet soit porté à la fois par les enseignants, mais aussi par les animateurs et ne soit pas une redite de ce qui a été fait à l'école. L'activité proposée ne doit pas être un temps de travail, mais bien un temps ludique. Cela doit être une autre expérience à vivre. Or il y a un véritable défaut de formation des animateurs socio-éducatif. Les mairies ne mettent pas forcément en place des formations pour les préparer au terrain périscolaire. Les exploitants ont également le droit de travailler les films EEC sur trois séances publiques. Ils pourraient s'en saisir pour proposer des projections sur le hors temps scolaire, notamment aux centres de loisirs.

L'encadrement des TAP

Les mairies ont contacté les coordinateurs départementaux pour leur demander de s'impliquer sur le temps périscolaire (appel d'offres pour proposition d'ateliers sur les TAP). Cela permettrait de créer des partenariats avec des structures de proximité.
Le problème étant que ces activités périscolaires peuvent être portées par n'importe qui : un animateur, une association. Et souvent, les partenaires culturels ne sont pas forcément associés. Il y a beaucoup d'activités qui tiennent plus de l'ordre de

[2] Chiffres datés de novembre 2013 – Enfances et cinéma

l'occupationnel. Selon les différents points de vue, sans moyen et sans cadre légal, toutes les activités ne se valent pas.

La formation des enseignants

Le mercredi matin était un temps disponible pour le visionnement des films et la formation.

Cela permettait de mobiliser les différents participants et de rencontrer des professionnels qui proposent une analyse et commencent à dégager des pistes de travail, un début de médiation autour du film. Ce temps-là n'existe plus. Comment le réinventer sans marge de manœuvre ?

Auparavant, les enseignants pouvaient bénéficier de stages de plusieurs jours, leur permettant d'acquérir différents outils pour mettre en place une pédagogie. Il n'y a plus de temps de formation continue. Pourtant, il est important que les enseignants soient à l'aise avec le film présenté, mais aussi d'enrichir leurs connaissances personnelles et d'avancer au travers d'un véritable échange. La rencontre avec le film doit être efficiente.

L'école est l'endroit où l'on peut aborder des questions difficiles, c'est un espace de circulation des idées. Elle reste un espace où l'on peut aborder ce type de questions si l'enseignant possède les bonnes armes pour les faire émerger.

Sur Paris, ce temps-là de formation n'existait déjà plus, il était morcelé. Les projections se font le mardi soir au ***Studio des Ursulines***. Ce qui se passe à Paris devrait peut-être s'appliquer au reste de la France.

Sur environ 1000 enseignants, nous touchons à peine 10% d'entre eux, ceux qui ont choisi de consacrer du temps personnel au dispositif. Les films les plus difficiles vont souffrir de la suppression de cet espace de formation. C'est une véritable possibilité d'appauvrissement du catalogue.

La solution serait de remettre un espace de formation en remplaçant les enseignants durant leur temps de classe. Mais ces temps ont disparu à cause de la réforme de la formation initiale des enseignants. Il faudrait savoir si des modules d'éducation artistique et culturelle pourraient être mis en place, et notamment des parcours cinémas afin de préparer le terrain pour EEC.

Autres propositions cinéma à Paris

Le **Forum des images** a une mission d'accompagnement des activités de la ville de Paris.

L'Agence du Court Métrage a également fait des propositions, questionnant ainsi l'activité cinéma sur la durée des projections, mais aussi les supports (DCP, DVD). Cela pose une vraie question sur le lieu de diffusion. EEC ne s'intéresse qu'à des projets en lien avec des salles de cinéma, elle est au cœur du projet.

Un nouveau dispositif d'éducation à l'image

Concernant la commission éducation à l'image de la FNCF[3], il faudra qu'elle trouve du temps pour faire des propositions. Ce dispositif ne sera pas sur le temps scolaire, mais bien sur le temps périscolaire. La question de l'amplitude horaire se pose et donc de la qualité de l'activité proposée. Même avec la diffusion d'un court métrage, le travail de réflexion post-visionnage est très important. On ne peut pas proposer une activité sur une trop courte durée. La FNCF a choisi de privilégier une tarification, mais pas

[3] Fédération Nationale des Cinémas Français

d’embaucher ou de former des animateurs. Cela peut être un vrai danger pour le public de demain qui pourrait se contenter d’un effet de zapping.
10% des élèves sont touchés par les dispositifs du CNC. Sur l’ensemble des parcours culturels, combien sont réellement touchés. ?

Pour finir

La réforme a démarré rapidement donc il va encore y avoir beaucoup de changements. Il est déjà question d’écarter les maternelles. Les partenaires culturels vont être utilisés comme des prestataires, ce ne sera plus un partenariat. C’est une offre de consommation. L’invention d’un nouveau projet commun doit se faire ensemble, avec les différents partenaires. La précipitation sera également d’actualité l’année prochaine avec les élections du printemps.
La réforme des rythmes scolaires est seulement le début de la réforme de l’éducation et donc devrait impacter dans les années à venir les collèges, les lycées…
L’évaluation de cette première année ne pourra se faire que l’année prochaine. Ce sera le point de départ d’un dialogue avec le Ministère de l’Éducation Nationale et le Ministère de la Culture.

ENTRETIEN avec EUGENE ANDREANSZKY – LES ENFANTS DE CINEMA (LEDC)
Délégué général

5 mars 2013

PRESENTATION
« Créée en 1994, l'association ***Les enfants de cinéma*** mène, depuis son origine, une réflexion sur le cinéma et le jeune public. C'est un lieu associatif de réflexion et de débat sur les images, les enfants et le cinéma. Pour ses adhérents, l'association est un espace d'échanges et de forum, structure ressource dans les domaines de la pédagogie et du cinéma. ***Les enfants de cinéma*** met en œuvre École et cinéma (EEC), dispositif subventionné par le CNC, Ministère de la Culture et de la Communication et la DGESCO et le SCÉRÈN-CNDP, Ministère de l'Éducation nationale. »[1]

1 200 classes participent à EEC sur Paris.

La réforme éducative
L'éducation artistique et culturelle attendait que le Ministère de l'Éducation s'occupe de l'élémentaire. Les nouveaux programmes du 1er degré seront mis en route à la rentrée 2015 et c'est une bonne chose. Une nouvelle formation digne de ce nom va également être mise en place pour les enseignants. C'est une démarche positive de la part du gouvernement. Mais cela bouscule les habitudes de travail.

Les NRS et les salles
De manière générale, les NRS vont être très importants pour l'école, car il s'agit de repenser les temps de l'enfant. Ils ont été énormément regardés d'un œil critique. Les salles ont peur que les NRS perturbent les relations qu'elles ont mises en place avec les écoles, car cela casse leurs habitudes de travail. Cette situation ne va pas durer, mais cela pose de vraies questions. Il faut savoir rester positif.

École et cinéma à Paris
LEDC ont souhaité rencontrer le Ministère de l'Éducation pour ne pas pousser le dispositif sur le hors temps scolaire. C'était une vraie inquiétude et le cabinet de Vincent Peillon nous a certifié que cela ne serait pas le cas. Les salles partenaires du projet consacraient du temps au dispositif en matinée et cela doit perdurer de la sorte.

Prolonger EEC
EEC a été démarché pour imaginer un prolongement du dispositif sur les TAP, afin de s'adresser à tous les enfants, même ceux qui ne sont pas inscrits sur EEC ou déjà engagés dans un projet d'éducation artistique. EEC touche 12% de la population du 1er degré alors que les ateliers TAP sont susceptibles de toucher 100% de cette population. L'idée du prolongement est importante.
Il va falloir trouver une cohérence entre les différents temps, scolaire, périscolaire et hors temps scolaire. Il faut construire une complémentarité. L'investissement doit venir des différentes parties et donner une place aux intervenants professionnels. Il y a quelques années, une expérience dans deux écoles du 11ème a été menée. Des parents d'élèves qui s'avéraient être cinéastes, sont intervenus bénévolement sur une journée pour parler de cinéma avec les enfants participants à EEC. Cette expérience a été

[1] http://www.enfants-de-cinema.com

proposée à la ville de Paris, mais paraît trop onéreuse et n'a pas réussi à se généraliser. La ville n'est pas convaincue et souhaite des ateliers ouverts à tous les enfants. Aux vues des nombreuses écoles parisiennes participant au dispositif, nous aurions souhaité élargir l'expérience à toutes les écoles de la ville, mais ce projet n'a pas encore abouti.

Les TAP

La ville de Paris ne s'est pas posé les questions liées à l'organisation des TAP avant leur mise en place. Ce qui a suscité beaucoup d'énervement de la part des intervenants. Cela relevait de la responsabilité de la ville d'anticiper cette organisation.
Il serait intéressant de passer du voir au faire. La directrice du CNC, Frédérique Bredin, souhaite mettre en place des ateliers de pratique pour tous les enfants en élémentaire d'une même tranche d'âge, par exemple les CM1. Cette pratique pourrait se mettre en place sur le dernier trimestre, une fois que les enfants ont assisté à leurs projections EEC. Cela leur permettrait de comprendre les gestes techniques de la réalisation, les difficultés de la fabrication, leur expliquer la construction, le langage, les étapes importantes de la construction d'un film. Les ateliers s'inscriraient en complémentarité du dispositif.
Exemple : Dans l'école Titon (11ème), Olivier Ducastel, réalisateur en résidence, est intervenu sur une dizaine de séances d'une demi-journée auprès d'une classe de CM1. Les enfants ont appris les différentes phases d'élaboration d'un film, scénario, storyboard, etc, pour finir par une initiation à la pratique. C'était un vrai travail progressif, une expérience transmise par les métiers du cinéma. C'est un projet qui nécessite beaucoup d'argent.

Un parrain par école

Eugène Andréansky a le projet d'attribuer un parrain cinéma à chaque école. A Paris, il y a une grande concentration de réalisateurs et techniciens. Il faudrait qu'ils acceptent de passer une journée avec les enfants pour partager leur regard sur le cinéma, pour aller plus loin que le visionnement d'un film. La ville ne souhaite pas débloquer les moyens pour mettre ce projet en place (rémunération des intervenants).

La plateforme numérique

Un travail de collaboration

Au départ, il s'agissait d'une réflexion avec le site Image du Lux de Valence[2]. Le Lux a un rapport un peu différent au cinéma. Leur plateforme aurait plutôt une tendance utilitaire. EEC est plus intéressé par les moyens d'expression, le langage, l'art. La plateforme du Lux pourrait être un outil plutôt pour les enseignants et les animateurs.
La plateforme pour EEC a été conçue avec Vodkaster[3] comme un outil complémentaire des documents pédagogiques. Elle sera accessible sur un ordinateur ou sur une tablette numérique. Ce sera un outil gratuit, accessible grâce à un compte fourni sur demande par LEDC.

Description

La plateforme va regrouper 500 extraits du catalogue (95 films) organisés en quatre entrées. Une cinquantaine de motifs vont permettre d'articuler les extraits autour de questions thématiques et de cinéma. Une entrée « malle aux trésors » recensera les ressources non cinématographiques. Une entrée renverra vers la plateforme de l'Agence du court-métrage Le Kinétoscope. Les deux autres entrées permettront de naviguer dans

[2] http://www.lux-valence.com/index.php?id=1
[3] http://www.vodkaster.com/

le catalogue. Les utilisateurs pourront créer un chemin personnel au fur et à mesure de leur navigation. Il s'agit de faire « appel à l'imaginaire et à l'intelligence personnelle de l'utilisateur, élève ou enseignant. »[4]

Le contenu

Des séquences à analyser pourraient être mises en relation avec le carnet de notes distribué aux enfants sur EEC. Les extraits pourraient se constituer en thématique, toujours liée à un élément de cinéma, par exemple « début-fin », « grand-petit ». Il s'agit de développer l'envie de découvrir une œuvre au travers d'extraits. La multitude des fragments de films offre une multiplicité de possibilité de navigation et de lien à créer. Les enseignants pourraient travailler sur les rapports entre les différents types d'image, film, tableau, sculpture. C'est un outil de complémentarité du dispositif, mais aussi de formation des enseignants pour commencer à appréhender la mise en relation des images.

La mise en place

Pour constituer notre plateforme, nous devons acquérir les droits des films. L'exception pédagogique permet d'utiliser seulement 15% du film entier en extraits, cela exclut donc le court métrage. Une réunion a été organisée pour discuter avec tous les distributeurs du catalogue. Ils étaient inquiets, car ils ne voulaient pas que leurs films soient présents en intégralité, même sous la forme d'extraits morcelés. La plateforme ne reprendra que 20% à 25% des films. L'idée étant de mettre en rapport les images les unes par rapport aux autres.

La plateforme s'adresse aux enseignants, enfants, coordinateurs régionaux et salles participants à ECC. Elle engage les différentes parties à approfondir le travail sur les films. Elle pourrait être utilisée en outil de préparation pédagogique, en classe, peut-être en salle de cinéma et lors des séances de visionnement (ce qui implique une connexion internet).

L'étape suivante sera de finaliser la plateforme, elle devrait coûter entre 10 000€ et 15 000€ (en cours de négociation avec le CNC). Il faudra également prendre en compte le temps de travail pour « ingester » les extraits (une personne chez LEDC sera détachée à cette tache durant trois mois). Aujourd'hui, EEC est encore en phase de négociation et de règlement des problèmes de droits avec les distributeurs et les producteurs.
Le projet sera présenté au Ministère de l'Éducation et s'il le valide, la plateforme sera disponible pour la fin d'année 2014. Le CNC pourrait financer le projet grâce à sa ligne de budget « nouvelle technologie numérique ». C'est un coût dérisoire par rapport à la valeur du projet.

Le cahier numérique

Le CNC a également demandé la mise en place d'un cahier numérique. C'est actuellement en cours de réflexion. Le Ministère de l'Éducation œuvre pour une école numérique, il ne financera plus les documents papier d'ici quelque temps. Il faudra trouver ce que ce cahier numérique pourrait amener de plus que son homologue papier. Il devra être adaptable au tableau interactif, présent dans de nombreuses écoles. Cet outil ne permettra pas de faire beaucoup d'économies, car il faudrait un cahier par film, ce qui nécessite un financement conséquent. L'idée d'EEC serait plutôt de trouver une

[4] Alain Bergala, in *L'Ecran numérique, Eloge pédagogique de l'extrait*, p.70

complémentarité entre les deux supports. Les cahiers de note papier coûtent actuellement 200 000€ par an pour la France. Ils sont fournis gratuitement aux enseignants. Si les budgets sont retirés, les écoles qui ne sont pas équipées de tableaux interactifs ou d'outils numériques devront financer les cahiers papier.
Le cahier numérique devrait également être mis en service en fin d'année. Cela pourrait être un outil formidable.

L'importance de la salle de cinéma

C'est une expérience collective où l'on partage des émotions. La salle est le lieu naturel du cinéma, elle est liée à un rituel, un cérémonial. C'est vivre une expérience, un lien social fort, c'est un lieu de rencontre avec une œuvre. Les salles remplies d'enfants créent souvent des séances extraordinaires. Il s'agit de partager le rire, la peur et cela est plus fort que l'expérience solitaire derrière un écran domestique. Mais peut-être est-ce une question de génération ? La taille de l'écran et l'obscurité ont une importance cruciale dans la découverte d'un film. Le très grand écran change tout. Les progrès technologiques et le confort sont les meilleures conditions pour voir un film. Les exploitants ont su évoluer pour le plus grand bien du cinéma. La vision d'un film en salle ne pourra jamais être remplacée par une autre expérience. Le film n'est pas vécu de la même manière. La France est très chanceuse, car elle possède de nombreux exploitants diversifiés et dynamiques, cela doit continuer. Par exemple, le *Studio des Ursulines* est un lieu qui respire le cinéma. Les grandes salles sont toujours de belles expériences. L'État français soutient assez bien le cinéma et la France a la chance d'avoir des distributeurs de patrimoine, qui n'existent pas forcément dans d'autres pays. EEC existe grâce à cet accès facilité aux œuvres.

Entretien avec Le Théâtre de Clémentine - Clémentine Marmey
Directrice

31 janvier 2014

Le Théâtre Clémentine est une association qui propose des cours de théâtre pour enfants et adultes, situé dans le 15e arrondissement de Paris. Clémentine Marmey gère l'association, des cours à l'administratif.

L'association a répondu à l'appel d'offre de la mairie de Paris pour la mise en place des activités sur le temps périscolaire. C'était alors un vrai sujet dans les maisons des associations. Elle a proposé un budget de 100 à 80€ bruts pour 1h30 d'activité. Elle est intervenue dans 2 écoles par trimestre, avec des groupes de 18 élèves.

L'atelier théâtre

Les ateliers sont suivis par un groupe durant un trimestre.
Ils se déroulent en général en trois temps : une première phase technique, puis une phase de jeu des textes et enfin une phase d'improvisation.
Chaque cours est différent selon l'humeur des enfants. Parfois, il y a plus ou moins d'improvisation, ou plus ou moins de jeu du texte. Les écoliers travaillent également les vocalises, la diction, les émotions, les déplacements, comment s'adresser à autrui ou apprendre à parler juste.

Le Théâtre a proposé une approche de Molière et du travail de l'auteur. Clémentine Marmey souhaitait créer un lien avec le parcours scolaire obligatoire pour développer un plus grand intérêt. Les enfants travaillent sur des scènes simples et dynamiques.

La force de ces ateliers est de permettre à des enfants d'avoir accès à des cours de théâtre même s'ils ne peuvent pas se le permettre financièrement en dehors de l'école. Au théâtre Clémentine, les cours coutent 180€ par trimestre. Certains enfants ont d'ailleurs été s'inscrire dans des cours de théâtre (et parfois leurs parents aussi).

Côté organisation, les REV[1] sont là pour accueillir, aider à faire l'appel et à la mise en route de l'atelier. Les deux premières semaines ont été assez difficiles.

Les difficultés rencontrées

Le plus gros problème rencontré concerne l'encadrement et le financement d'un autre intervenant dépasse les limites du budget de la ville. Il y a pourtant des solutions à trouver. 18 élèves, c'est trop important.
Clémentine Marmey avait demandé à travailler avec des élèves à partir de 9 ans, mais elle a dû s'organiser avec des plus petits, ne sachant pas lire. L'improvisation s'impose alors, mais la gestion du groupe est plus difficile.

L'importance d'intervenir auprès des jeunes

Les enfants sont très surprenants, certains ne connaissaient pas du tout le théâtre et ont eu de véritables révélations. Ils ont besoin de s'exprimer, cela donne du relief à ce qu'ils font. Certains se sentent valorisés par l'activité et l'écoute est parfois plus intense. Les enfants s'aperçoivent qu'ils peuvent faire beaucoup de choses avec leur imagination et cela les incite à continuer.

[1] Responsable Educatif de la Ville de Paris

De l'école à l'atelier

Les ateliers proposés dans les classes sont simplifiés par rapport à ceux proposés au Théâtre. Les élèves ont tous des niveaux différents. Il faut donc adapter les cours en fonction de leurs niveaux, leurs demandes et leurs dynamiques. Les attentes sont différentes d'un cours classique, car ce sont des ateliers de découverte. Il faut leur donner envie, leur expliquer. Le rythme est moins soutenu.

Rentrée 2014

Clémentine Marmey est motivée pour continuer à proposer un projet l'année prochaine et effectuer encore plus de travail avec des élèves différents. Il faut trouver des moyens d'intéresser les élèves, les faire s'exprimer.

ECHANGES RAPIDES

Gregory Sauerborn - Chaplin Saint Lambert
17 décembre 2013

Les centres de loisirs qui venaient le mercredi aux séances de 13h30 ont été obligés de décaler leur sortie pour venir aux séances de 15h.
Le Chaplin a du abandonner la programmation des séances le mercredi matin à 11h15 car le public n'était plus présent.
La réforme n'a pas impacté les séances École et Cinéma.
Le cinéma n'a pas reçu de sollicitation de la municipalité afin de proposer des activités sur le temps périscolaire, mais cela pourrait l'intéresser.
Au final, le Chaplin Saint Lambert n'est pas inquiété par les nouveaux rythmes scolaires et travaille encore beaucoup avec les centres de loisirs.

Virginie Mespoulet – ECLA Aquitaine
Coordinatrice Passeurs d'Images

17 décembre 2013
Jusqu'ici, les nouveaux rythmes scolaires n'ont pas eu beaucoup d'influence sur *Passeurs d'images*, le cas ne s'étant pas présenté en 2013 en Aquitaine. Peut-être cela sera-t-il le cas en 2014. Une réunion pour l'évolution du dispositif Passeurs d'images est prévue au mois de mars. La réflexion portera sur « *les questions liées à la territorialité, aux publics, aux actions, et aux champs d'action et aux définitions des postes de coordinateurs dans leurs structures.* »[1]

8 avril 2014
Le sujet des nouveaux rythmes scolaires n'a finalement pas été abordé dans les réunions rassemblant les différents coordinateurs du dispositif. Ceux-ci se posent la question de la pertinence d'intervention sur un laps de temps si restreint. Il semblerait donc que la réforme n'est pas d'impact sur *Passeurs d'images*.

[1] François Campana, directeur de Kyrnéa International, coordinateur national du dispositif

AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES
Réunion organisée par la mairie de Paris au Forum des images
Participants : associations intervenant sur les ateliers périscolaires dans les écoles parisiennes

7 février 2014

13 500 ateliers ont lieu chaque semaine à Paris. La mobilisation des partenaires a été très forte en cette première année. Les écoles élémentaires représentent plus de la moitié des ateliers.
Un cahier des charges pour l'année prochaine sera bientôt disponible. Il y aura à nouveau 17 thématiques.

Les partenaires proposeront un projet selon deux modèles :

- **Le Marché public pour un atelier adaptable à toutes les écoles**.

C'est un engagement de 1 an, renouvelable chaque année jusqu'à 3 ans maximum. Le long terme est important. Le marché public s'adresse à toutes les associations. Ce seront des ateliers annuels, mais les enfants changeront chaque trimestre. Une attention particulière sera portée sur la qualification des intervenants. C'est un **marché de prestation de service**. L'attribution se fera selon deux critères, la qualité et le prix. Les retraits de dossiers pourront se faire sous quelques jours sur le site *m13.paris.fr* et le dépôt est prévu pour mi-mars.
Une avance de 30% du montant TTC sera délivrée à l'issue de la notification du marché et du bon de commande. Puis l'association recevra plusieurs acomptes durant l'année. Le solde sera perçu au bilan effectif.

- **L'appel à projet pour les ateliers plus localisés dans une école ou un quartier**. Sa durée est de 1 an. Il doit avoir une dynamique partenariale en lien avec la vie de l'école ou du quartier. Il sera nécessaire de s'inscrire en ligne sur le site *SIMPA*[1]. Un atelier devra correspondre à une demande. Les demandes de subvention pourront atteindre jusqu'à 90% des charges.

ECHANGES AVEC LA SALLE
Résumé des différentes interventions des partenaires associatifs. Les interpellations des associations sont en bleus et les réponses de la ville de Paris en noir. (NB : les réponses ne sont pas toujours liées directement aux questions, mais c'est ce qui a été répondu par la mairie).

- Il est difficile de travailler avec un groupe de 18 enfants. Pourquoi ne pas avoir des groupes réduits à 12 enfants ou avoir un deuxième intervenant ? Certaines activités nécessitent d'être réalisées avec de petits groupes.
    - L'ajout d'un deuxième encadrant engagera des coûts supplémentaires qui devront également entrainer une augmentation de l'intérêt pédagogique.

[1] Système d'Information Multiservices des Partenaires Associatifs

- Il serait intéressant d'avoir plus de temps (en termes de séance) pour approfondir les ateliers et ne pas être dans une attitude de consommation. Il est difficile de créer une cohérence dans notre travail sur un trimestre seulement.
    - Tous les enfants doivent avoir accès à toutes les activités, d'où les rotations par trimestre.

- Aujourd'hui, il n'y a pas de reconnaissance du statut des artistes et nous n'avons pas le droit de créer de CDI en dessous de 24 heures, ce qui pose un vrai problème à raison de 3 heures d'intervention par semaine.
    - La ville de Paris n'est pas autorisée à compter les heures des intermittents du spectacle. L'association doit recruter les artistes en direct. De plus, une réunion au sujet des contrats CDI va être mise en place rapidement.

- Les associations rencontrent beaucoup de problème d'espace et de locaux, parfois les ateliers se déroulent dans les vestiaires, voire dans les toilettes. Pourquoi ne pas faire des partenariats avec des bibliothèques, des salles de sport ?
    - C'est une contrainte à intégrer telle quelle, car il n'y a pas de solution.

- Lors de l'appel à projet, nous avons établi des âges minimum et maximum pour les groupes d'enfants et ceux-ci ne sont pas respectés. Certains ateliers nécessitent de travailler avec une tranche d'âge spécifique.
    - C'est une obligation que tous les enfants aient accès à tous les ateliers, il n'y aura pas de distinction entre les âges et les classes cette année. La ville ne peut réguler l'offre. Les CM1 et CM2 sont les plus demandés. La distinction sera faite seulement sur les maternelles et les élémentaires.

- La semaine des ateliers découverte à la rentrée 2013 a été chaotique. Doit-on la reproduire cette année ? Certains enfants ont été forcés de s'inscrire sur tel ou tel atelier.
    - Non, il n'y aura pas de semaine découverte en 2014, les enfants choisiront en amont.

- Les parents ne sont pas au courant des contenus.
    - Nous allons mettre en place une meilleure communication avec les parents d'élèves.

- Concernant les ateliers d'apprentissage d'un instrument de musique, il est impossible de tenir sur un trimestre. Cela pose le problème du contenu de l'atelier.
    - L'accès des ateliers au trimestre est indispensable, d'une part pour que les parents soient satisfaits que leurs enfants participent à tous les ateliers sur une année, d'autre part pour qu'il y ait une véritable égalité d'accès.

- Il y a un vrai problème d'organisation et de logistique (par exemple pour les activités manuelles sans matériel). Il n'y a pas d'intégration entre les enseignants et les intervenants. Pas de passation de compétence ou d'autorité. Les enfants ne comprennent plus à qui ils ont affaire. « Nous ne sommes pas des centres de loisirs ». //// En maternelle, certains ateliers se déroulent sans REV ou sans ATSEM. Il n'y a pas de coordination ou de communication. Il n'y a pas de curiosité de la part des enseignants ou des REV. //// Les REV et les enseignants ne font pas le lien avec les ateliers.
    - Nous cherchons de la cohérence éducative et de la complémentarité avec l'éducation nationale. La DASCO[2] veut des règles de vie commune entre les différents adultes et travaille actuellement sur un projet de charte.

- Quelle formation pour les animateurs ?
    - Les associations sont tenues de remplacer leurs intervenants lors d'un empêchement.

Les questions qui n'ont pas eu de réponse.

- Les enfants n'ont plus de temps de pause, ils sont sur-sollicités.
- Si l'on reste à 1 intervenant pour 18, nous n'arriverons jamais à un travail de qualité.

[2] Direction des Affaires Scolaires